

# 2019

---

## RAPPORT D'ACTIVITÉS

- › l'institution départementale
- › les missions et les politiques
- › le rapport financier

**Chaque année,**  
la publication du rapport d'activités  
du **Département des Alpes-Maritimes**  
est l'occasion de faire  
un **bilan des chantiers et des projets**  
à venir de notre collectivité.

# Sommaire

Les Alpes-Maritimes en chiffres .....	<b>4</b>
2019 en images .....	<b>6</b>

## Partie 1

### L'institution départementale

Les élus .....	<b>10</b>
Le Conseil départemental .....	<b>12</b>
Les compétences du Conseil départemental .....	<b>15</b>

## Partie 2

### Les missions et politiques

Focus SMART Deal .....	<b>18</b>
Focus GREEN Deal .....	<b>19</b>
L'action sociale .....	<b>20</b>
Les actions éducatives, sportives et culturelles .....	<b>34</b>
L'aménagement et le développement du territoire .....	<b>48</b>
Le développement des infrastructures .....	<b>66</b>
Le fonctionnement de l'administration départementale .....	<b>70</b>

## Partie 3

### Le rapport financier

Gestion budgétaire .....	<b>82</b>
Présentation générale .....	<b>88</b>
Trésorerie et dette .....	<b>90</b>
Situation patrimoniale du Département .....	<b>96</b>



# les Alpes-Maritimes en chiffres

1



## TERRITOIRE

- **4 294 km<sup>2</sup>** de superficie
- **3 143 m** de dénivelé entre le massif du Mercantour et le littoral
- **40 km** de plage

2



## ORGANISATION ADMINISTRATIVE

- **2** arrondissements
- **9** circonscriptions
- **27** cantons
- **163** communes

3



## POPULATION

- **1 097 496** habitants
- Densité : **255,58** habitants/km<sup>2</sup>
- Actifs : **486 553** (source RP 2016)

4



## ÉCONOMIE / EMPLOI

- **18 494** créations d'entreprises
- **3,365** milliards d'euros d'exportations
- **3,469** milliards d'euros d'importations



5



### ÉDUCATION

- **800** établissements scolaires
- **196 441** élèves dont **50 332** collégiens
- **44 487** étudiants

6



### TOURISME

- **11,4 millions** de visiteurs + **70 millions** de nuité
- **2<sup>e</sup>** aéroport de France
- **14 485 423** passagers
- **35** ports (18 402 places)
- **15** stations de ski

7



### ENVIRONNEMENT

- **105** zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique – terrestre
- **6 500 km** d'itinéraires de randonnées balisés
- **19** parcs naturels départementaux
- **1** parc maritime départemental

## Janvier



Inauguration du service de Soins de suite et de réadaptation de l'hôpital de Puget-Thénières.



Installation du Conseil départemental des jeunes composé de 54 collégiens des Alpes-Maritimes : mandat 2018-2020.

## Juillet



Cérémonie officielle de lancement des festivités des 40 ans du Parc National du Mercantour à Valberg.



Remise des prix du Département pour récompenser l'excellence des jeunes Aguréens titulaires de la mention « Très Bien » au brevet et baccalauréat.

## Février



51<sup>e</sup> édition du Tour du Haut-Var parrainée par Raymond Poulidor.



81<sup>e</sup> Voyage de la Mémoire sur les sites d'Auschwitz et de Birkenau.

## Août



Première édition du Jazz' Art Lympia organisée par le Département à l'Espace culturel Lympia au port de Nice.



Lancement de la campagne de sensibilisation 2019 aux risques de pluies et orages cévenoles.

## Mars



Présentation de la 6<sup>e</sup> promotion des Ambassadeurs du Sport 06 en présence de Julia Pereira, vice-championne olympique et marraine de cette promotion.



Lancement de la 2<sup>e</sup> édition du Festival des Jardins de la Côte d'Azur « Rêves de Méditerranée » parrainée par Marina Picasso.

## Septembre



Rentrée scolaire 2019 -2020 : mise en place de la Marseillaise et de la devise républicaine dans chaque classe des collèges des Alpes-Maritimes.



Inauguration des travaux de rénovation du Camp des Fourches au cœur du Parc National du Mercantour.

# Avril



Inauguration de l'exposition événement « L'Asie Révée d'Yves Saint Laurent » au Musée départemental des Arts Asiatiques de Nice.



5<sup>e</sup> édition du festival « Na Na Nère » destiné au jeune public.

# Mai



Pose de la première pierre du Conservatoire de musique et d'art dramatique d'Antibes.



Première édition du Défi Orthographique inter collèges organisé par le Département.

# juin



Lancement de la 14<sup>e</sup> édition de la Tournée Handivoile 06 en présence d'Alexia Barrier, navigatrice et ambassadrice GREEN Deal.



Plus de 300 coureurs au départ de la 5<sup>e</sup> édition de l'Ultra Trail Côte d'Azur Mercantour.

# Octobre



Lancement du cycle de conférences et tables rondes « IA Dates » visant à mettre l'Intelligence Artificielle à la portée de tous.



Finale du 1<sup>er</sup> grand concours départemental des chorales « Les Chœurs du Département ».

# Novembre



15<sup>e</sup> édition de C'est Pas Classique.



Les agents du Département mobilisés suite aux violentes intempéries qui ont touché les Alpes-Maritimes les 23 et 24 novembre 2019.

# Décembre



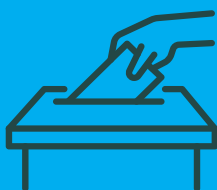
Inauguration de l'aire de covoiturage de Peymeinade.



Inauguration du nouveau front de neige du Garibeuil dans la station de Valberg.

Partie  
1

# L'institution départementale



## CHIFFRE CLÉ

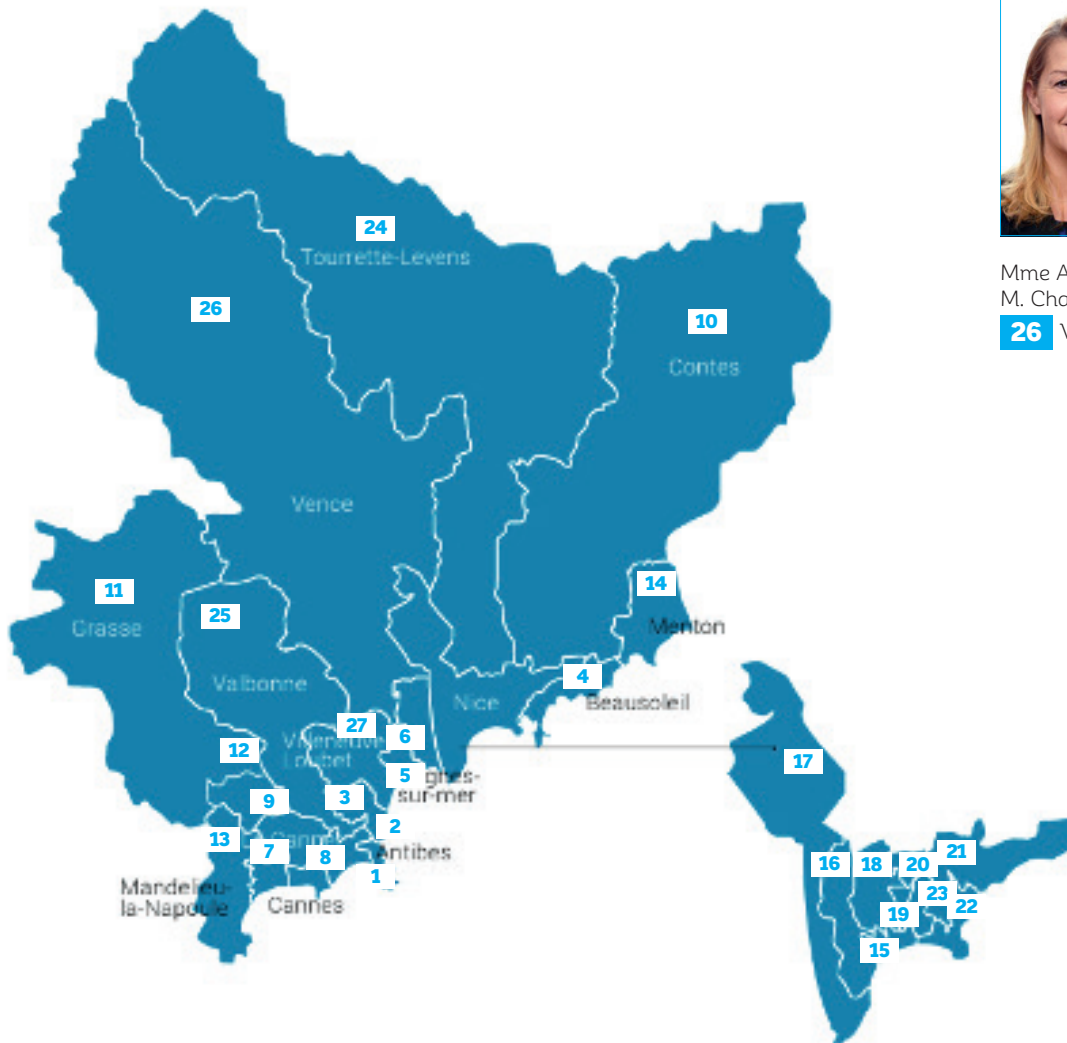
- Assemblée départementale  
**47 délibérations**
- Commission permanente  
**132 délibérations**

Le **Conseil départemental des Alpes-Maritimes** est constitué de **54 élus** représentant les **27 cantons**





# les élus



Mme Anne SATTONNET,  
M. Charles Ange GINESY (Président)  
**26** Vence



Mme Michelle SALUCKI,  
M. Eric DUPLAY  
**1** Antibes 1



Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP,  
M. Jacques GENTE  
**2** Antibes 2



Mme Josiane PIRET,  
M. Roland CONSTANT  
**5** Cagnes-sur-Mer 1



Mme Sabrina FERRAND,  
M. Xavier BECK  
**4** Beausoleil



Mme Sophie DESCHAINTRES,  
M. Jacques BARTOLETTI  
**3** Antibes 3



Mme Vanessa SIEGEL,  
M. Joseph SEGURA  
**6** Cagnes-sur-Mer 2



Mme Joëlle ARINI,  
M. Frank CHIKLI  
**7** Cannes 1

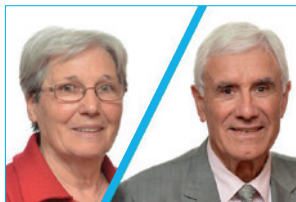


Mme Chantal AZEMAR-MORANDINI,  
M. David LISNARD  
**8** Cannes 2



Mme Françoise DUHALDE-GUIGNARD,  
M. Patrick TAMBAY

**9** Le Cannet



Mme Valérie TOMASINI,  
M. Francis TUJAGUE

**10** Contes



Mme Michèle OLIVIER,  
M. Jérôme VIAUD

**11** Grasse 1



Mme Marie-Louise GOURDON,  
M. Jean Raymond VINCIGUERRA

**12** Grasse 2



Mme Michèle PAGANINI,  
M. David KONOPNICKI

**13** Mandelieu-La Napoule



Mme Colette GIUDICELLI,  
M. Patrick CESARI

**14** Menton



Mme Françoise MONIER,  
M. Auguste VEROLA

**15** Nice 1



Mme Valérie SERGI,  
M. Bernard ASSO

**16** Nice 2



Mme Sylvie SERVILLA-CIPPOLINI,  
M. Charles SCIBETTA

**17** Nice 3



Mme Nicole MERLINO-MANZINO,  
M. Bernard BAUDIN

**18** Nice 4



Mme Catherine MOREAU,  
M. Franck MARTIN

**19** Nice 5



Mme Martine OUAQNINE,  
M. Lauriano AZINHEIRINHA

**20** Nice 6



Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM,  
M. Honoré COLOMAS

**21** Nice 7



Mme Anne RAMOS,  
M. Philippe ROSSINI

**22** Nice 8



Mme Janine GILLETTA,  
M. Philippe SOUSSI

**23** Nice 9



Mme Caroline MIGLIORE,  
M. Eric CIOTTI

**24** Tourrette-Levens



Mme Anne-Marie DUMONT,  
M. Gérald LOMBARDO

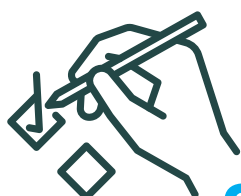
**25** Valbonne



Mme Marie BENASSAYAG,  
M. Michel ROSSI

**27** Villeneuve-Loubet

# Le Conseil départemental



## 27 cantons et 54 élus

La loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 a introduit de nouvelles dispositions relatives au Conseil départemental qui s'est substitué au Conseil général, et à son mode d'élection.

Ces dispositions se sont appliquées lors des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 qui ont renouvelé l'intégralité des membres du Conseil départemental.

Les Conseillers départementaux ont été élus pour 6 ans au scrutin binominal majoritaire. Le Conseil départemental est ainsi une assemblée délibérante strictement paritaire, composée d'autant d'hommes que de femmes, chaque canton étant représenté par un binôme « homme-femme ».

Ces élections ont eu lieu dans le cadre de la nouvelle carte cantonale : les Alpes-Maritimes sont désormais découpées en 27 cantons contre 52 auparavant.

L'assemblée départementale, composée de 54 Conseillers départementaux, à part égale d'hommes et de femmes, a été installée le 2 avril 2015. Au cours de cette séance, M. Eric CIOTTI a été élu, par ses pairs, à la présidence du Conseil départemental des Alpes-Maritimes. Suite à la démission de M. CIOTTI de la présidence du Conseil départemental pour cause de cumul de mandats après son élection à la députation, l'assemblée départementale réunie le 15 septembre 2017 a élu M. Charles Ange GINESY pour lui succéder.



### Le président

Le président élu pour la durée du mandat, détient le pouvoir exécutif du Département et dirige les services de l'administration départementale. Il prépare et met en œuvre les décisions du Conseil départemental. Il élabore le budget, ordonne les dépenses et prescrit l'exécution des recettes de la collectivité.



### L'assemblée départementale

Elle est composée des 54 Conseillers départementaux dont 15 vice-présidents et définit les grandes orientations de la politique départementale. Elle s'est réunie 4 fois en 2019.



### La commission permanente

Composée de l'ensemble des Conseillers départementaux, elle assure, par délégation de l'assemblée départementale, le fonctionnement courant de la collectivité. En 2019, la commission permanente s'est réunie 4 fois.

# l'assemblée départementale

## Président

**M. Charles Ange GINESY**

## Vice-Présidents

M. Xavier BECK	Administration générale, CAO et ressources humaines
Mme Anne SATTONNET	Handicap
M. David LISNARD	Tourisme
Mme Michelle SALUCKI	Patrimoine départemental
M. Auguste VEROLA	Insertion, emploi et enfance
Mme Josiane PIRET	Commerce, artisanat et urbanisme commercial
M. Jérôme VIAUD	Environnement
Mme Marie BENASSAYAG	Mer et déplacements
M. Patrick CESARI	Routes et relations avec Monaco
Mme Anne-Marie DUMONT	Culture
M. Bernard ASSO	Relations internationales, cinéma et sécurité
Mme Joëlle ARINI	Collèges
M. Philippe ROSSINI	Personnes âgées et anciens combattants
Mme Vanessa SIEGEL	Sports
M. Michel ROSSI	Numérique

## Chargées de mission

Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP	Égalité homme-femme
Mme Françoise DUHALDE-GUIGNARD	Santé

## Autres membres

Mme Chantal AZEMAR-MORANDINI	Mme Caroline MIGLIORE
M. Lauriano AZINHEIRINHA	Mme Françoise MONIER
M. Jacques BARTOLETTI	Mme Catherine MOREAU
M. Bernard BAUDIN	Mme Michèle OLIVIER
M. Frank CHIKLI	Mme Martine OUKNINE
M. Eric CIOTTI	Mme Michèle PAGANIN
M. Honoré COLOMAS	Mme Anne RAMOS-MAZZUCCO
M. Roland CONSTANT	M. Charles SCIBETTA
Mme Sophie DESCHAIRES	M. Joseph SEGURA
M. Eric DUPLAY	Mme Valérie SERGI
Mme Sabrina FERRAND	Mme Sylvie SERVILLA-CIPPOLINI
M. Jacques GENTE	M. Philippe SOUSSI
Mme Janine GILLETTA	M. Patrick TAMBAY
Mme Colette GIUDICELLI	
Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM	Mme Marie-Louise GOURDON
M. David KONOPNICKI	Mme Valérie TOMASINI
M. Gérald LOMBARDO	M. Francis TUJAGUE
M. Franck MARTIN	M. Jean-Raymond VINCIGUERRA
Mme Nicole MERLINO-MANZINO	

# le Conseil départemental

## Les commissions spécialisées

Avant les séances, les **11** commissions spécialisées examinent les dossiers et préparent ainsi les décisions qui seront soumises à l'assemblée départementale. Elles sont dirigées chacune par un président et travaillent avec l'appui technique des services départementaux.

### 1. Commission **finances , interventions financières, administration générale, SDIS**

Président : **M. Eric CIOTTI**

Vice-présidentes : **Mme Josiane PIRET - Mme Michèle PAGANIN**

*(cette commission se réunit avant chaque séance plénière et chaque commission permanente conformément au règlement intérieur du Conseil départemental).*

### 2. Commission **emploi, insertion et lutte contre la fraude**

Président : **M. Jacques GENTE**

Vice-présidentes : **Mme Sabrina FERRAND**

**Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM**

### 3. Commission **autonomie des personnes âgées et handicapées, enfance et santé**

Présidente : **Mme Françoise DUHALDE-GUIGNARD**

Vice-présidents : **Mme Catherine MOREAU - M. Lauriano AZINHEIRINHA**

### 4. Commission **logement**

Président : **M. Honoré COLOMAS**

Vice-présidents : **M. Philippe ROSSINI - Mme Joëlle ARINI**

### 5. Commission **attractivité territoriale**

Président : **M. Gérald LOMBARDO**

Vice-présidents : **M. Frank CHIKLI - Mme Nicole MERLINO-MANZINO**

### 6. Commission **écologie et développement durable**

Présidente : **Mme Sophie DESCHARENTRES**

Vice-présidents : **Mme Sylvie SERVELLA-CIPPOLINI - M. Eric DUPLAY**

### 7. Commission **montagne, agriculture, forêt, coopération transfrontalière**

Président : **M. Bernard BAUDIN**

Vice-présidents : **Mme Michèle OLIVIER - M. Charles SCIBETTA**

### 8. Commission **transports et déplacements**

Président : **M. Patrick TAMBAY**

Vice-présidents : **Mme Anne-Marie DUMONT - M. Franck MARTIN**

### 9. Commission **éducation, enseignement supérieur, vie étudiante et recherche**

Présidente : **Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP**

Vice-présidents : **Mme Chantal AZEMAR-MORANDINI**  
**Mme Vanessa SIEGEL**

### 10. Commission **arts et culture**

Présidente : **Mme Anne-Marie DUMONT**

Vice-présidents : **M. Charles SCIBETTA - M. Roland CONSTANT**

### 11. Commission **sports et jeunesse**

Président : **M. Roland CONSTANT**

Vice-présidents : **M. Jacques BARTOLETTI - Mme Valérie SERGI**

# les compétences du Conseil départemental

## **Le Conseil départemental des Alpes-Maritimes : une action proche et volontariste**

La répartition des compétences entre les collectivités locales est définie par les lois de décentralisation successives depuis 1982.

### **Les grands domaines d'intervention du Département :**

- Action sociale : protection de l'enfance, insertion des personnes en difficulté, RSA, aide aux personnes handicapées et aux personnes âgées, prévention sanitaire ;
- Infrastructures : gestion des routes départementales et des ports ;
- Transports : transports des voyageurs sur les réseaux interurbains, transports scolaires ;
- Éducation : gestion matérielle des collèges ;
- Culture : archives départementales, bibliothèque départementale de prêt, musées ;
- Développement local : aides aux associations, aux communes, tourisme, agriculture.

### **La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales (acte II de la décentralisation)**

**a engagé une nouvelle vague de  
décentralisation. Le Conseil général  
s'est vu à cette occasion attribuer de  
nouvelles compétences en matière de :**

- Action sociale : programmes de santé ;
- Transport : gestion du réseau routier national transféré en grande partie (devenu réseau routier départemental ou national d'intérêt local) ;
- Logement : gestion du fonds de solidarité pour le logement (FSL) ;
- Éducation : recrutement et gestion des personnels techniques, ouvriers et de services (TOS) ainsi que la restauration scolaire des collèges ;
- Culture : transfert de certains domaines patrimoniaux, schémas départementaux des enseignements artistiques.

Mais au-delà de ce cadre législatif, pour coller à la réalité des territoires et aux besoins des habitants, le Conseil départemental des Alpes-Maritimes a opté

pour une démarche volontariste en se saisissant de domaines facultatifs tels que l'emploi et l'économie, l'environnement, l'aménagement du territoire, le sport, la création et la diffusion culturelle.

Depuis 2012, en application de la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, la gestion des routes classées dans le domaine public routier départemental ainsi que leurs dépendances et accessoires, les transports scolaires, les zones d'activités et la promotion à l'étranger du territoire et de ses activités économiques ont été transférés à la Métropole Nice Côte d'Azur sur son territoire.

### **Dans le cadre de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, les compétences suivantes ont été transférées à compter de 2017 :**

- les compétences sociales concernant l'attribution des aides au titre du fonds de solidarité pour le logement, les aides aux jeunes en difficulté et les actions de prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu, à la Métropole Nice Côte d'Azur à l'intérieur du périmètre de cette dernière ;
- les compétences portuaires concernant les ports de Cannes, Golfe-Juan, Menton et Nice, aux communes de Cannes, Vallauris, Menton et à la Métropole Nice Côte d'Azur ;
- la compétence économique et la compétence en matière de transports interurbains et de transports scolaires, à la Région.

Ladite loi a également supprimé la clause générale de compétence des départements qui exercent désormais uniquement les compétences spécifiquement attribuées.

- Focus SMART Deal
- Focus GREEN Deal





# focus SMART Deal

A l'heure de la digitalisation, comme tout territoire, le Département des Alpes-Maritimes est impacté par les déclinaisons rapides de l'innovation technologique. Le numérique contribue à la modernisation des services et des infrastructures.



Les politiques territoriales intègrent le numérique comme un enjeu désormais incontournable par les opportunités et l'impact qu'il représente.

Bénéficier des changements en cours nécessite de pouvoir se doter d'une offre numérique performante et homogène.

Le SMART Deal, lancé officiellement le 16 Janvier 2018 par le Président du Département Charles Ange GINÉSY, traduit l'ambition et la stratégie de transformation numérique portées par le Conseil départemental autant pour la modernisation de son administration que pour l'amélioration des services proposés et rendus aux Maralpains.

Initié par trois projets phares en 2018 : **Regards de Collégiens, Plateforme de gestion des risques naturels, Maison de l'Intelligence Artificielle**, conduits et suivis par le groupe d'experts, le SMART Deal représente un ensemble de **67 projets numériques** conduits par le Département pour répondre à des problématiques de dématérialisation documentaire et digitalisation de processus administratifs (RH, Commande Publique, Administration...), de renforcement du travail collaboratif, de la simplification des conditions de travail en mobilité de nos agents, grâce à la modernisation des outils et usages du numérique, de collecte et d'exploitation de nos données et bien sûr d'adaptation et de sécurisation de notre socle d'infrastructure numérique.

Ces initiatives numériques **SMART Deal** sont conçues

et conduites par le Département pour un service public plus performant afin :

- d'améliorer la qualité de vie des habitants,
- d'offrir aux usagers un service attentionné et inclusif mais aussi innovant et efficace,
- d'améliorer la performance et la modernisation de l'administration départementale.



# focus GREEN Deal

**Soucieux de préserver un cadre naturel d'exception dans un territoire à nul autre pareil, entre mer et montagne, le Département des Alpes-Maritimes mène depuis de nombreuses années une politique volontariste dans le domaine du développement durable, de la protection des espaces naturels et de la lutte contre le changement climatique.**

Pour accélérer cet engagement et placer la question de la transition écologique au cœur de l'action départementale, le Département déploie une politique ambitieuse baptisée **GREEN Deal** en 2018. A l'automne 2019, une mission **GREEN Deal** est créée au sein de la direction de l'Environnement et de la gestion des risques pour mettre en œuvre une nouvelle dynamique.

Elle accompagne la transition écologique dans le département des Alpes-Maritimes en modifiant les comportements des habitants par la mise en œuvre d'actions concrètes et utiles. En transversalité avec l'ensemble des services départementaux et en partenariat avec les porteurs d'initiatives éco-responsables des Alpes-Maritimes, les acteurs **GREEN Deal** du Département ont constitué en 2019 un programme de 16 actions pour un coût de 12 M€ à réaliser en 2020 sur les thématiques de l'alimentation, de l'éducation au développement durable, de la protection des espaces naturels, de la mobilité douce, de l'agriculture, de l'énergie et des comportements éco-responsables. Le programme 2020 se déclinera donc autour de 6 axes et par la mise en œuvre des actions suivantes :

#### **Axe 1 : Alimentation et éducation au développement durable dans les collèges**

- Action 1. Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les collèges ;
- Action 2. Améliorer la qualité alimentaire dans les collèges ;
- Action 3. Sensibiliser les collégiens éco-délégués à la protection de l'environnement ;

#### **Axe 2 : Reconexion à la nature et protection des espaces naturels**

- Action 4. Acquérir et protéger de nouveaux espaces naturels pour préserver la biodiversité ;
- Action 5. Doubler l'offre d'animations de sensibilisation à la nature ;
- Action 6. Développer une application ludique 100 % Expérience Parc pour la découverte de la nature dans les parcs naturels départementaux ;

#### **Axe 3 : Une offre alternative à la voiture individuelle**

- Action 7. Accroître le réseau de pistes cyclables ;

Action 8. Augmenter le nombre de places de parking de covoiturage ;

Action 9. Permettre l'accès aux collèges en modes doux ;

Action 10. Créer des espaces de coworking départementaux ;

#### **Axe 4 : Un environnement plus sain pour une santé meilleure**

Action 11. Porter un contrat d'engagement vers le « Zéro pesticide » sur le département ;

Action 12. Soutenir l'agriculture locale éco-responsable en développant « 06 à Table ! », l'accueil du pastoralisme et des activités agricoles sur des sites départementaux ;

#### **Axe 5 : Mettre de l'énergie au service du développement durable**

Action 13. Lutter contre la précarité énergétique ;

Action 14. Engager la rénovation énergétique des bâtiments départementaux et notamment de tous les collèges ;

#### **Axe 6 : Promouvoir des démarches éco-responsables**

Action 15. Développer un site web GREEN Deal pour diffuser les pratiques éco-responsables ;

Action 16. Intégrer des éco-critères dans les subventions et prestations départementales pour inciter aux pratiques éco-responsables.

Le Département souhaite ainsi mobiliser les citoyens et l'ensemble des acteurs de la vie locale et créer une synergie autour de cette ambition collective, pour relever le défi de la transition écologique.



## Partie 2

# Les missions et politiques L'action sociale

Les missions d'action sociale, à savoir le soutien à l'autonomie et la prise en charge des aînés, l'engagement en faveur des enfants et des familles, la promotion des politiques sur l'ensemble du domaine du handicap, les actions en faveur de l'emploi et de l'insertion, le soutien à la recherche et à l'innovation et la préservation de l'offre de santé et de soins de proximité sur l'ensemble de son territoire, sont au cœur du champ d'intervention du Département. Ces différentes actions reflètent son engagement majeur en tant que chef de file de l'action sociale.

En 2019, ce sont plus de 263 000 accueils physiques et plus de 450 000 appels téléphoniques qui ont été réalisés sur l'ensemble des 184 sites sociaux et médico-sociaux, répartis sur les cinq délégations territoriales du département.

Plus de 110 000 familles ont bénéficié d'un accompagnement médico-social au sein des 18 Maisons des solidarités départementales.

261 personnes ont bénéficié d'un accompagnement social renforcé dans le cadre du dispositif des mesures d'accompagnement social personnalisé.

En outre, les six assistantes sociales intervenant au sein des commissariats et brigades de gendarmerie du département ont accueilli plus de 2 300 victimes dont 60 % relèvent d'une problématique liée aux violences intrafamiliales.

Les actions entreprises par le Conseil départemental au bénéfice des enfants, des familles, des personnes âgées, handicapées ou en situation de précarité et/ou de vulnérabilité, témoignent de l'engagement du Département au sein de chaque foyer, et avant tout, en faveur des plus fragiles.



### DONNÉES BUDGÉTAIRES

- Montants inscrits  
**548,59 M€**
- Montants mandatés  
**547,34 M€**
- Taux de réalisation  
**99,77 %**

- La politique en faveur des personnes âgées
- La politique en faveur des personnes handicapées
- L'aide à l'enfance, à la famille et à la parentalité
- L'aide aux jeunes en difficulté
- La santé
- Les politiques d'insertion



# la politique en faveur des personnes âgées



## DONNÉES BUDGÉTAIRES

- Montants inscrits  
**153,06 M€**
- Montants mandatés  
**152,85 M€**
- Taux de réalisation  
**99,86 %**

## ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Le CDCA (Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie) s'est réuni le 19 juin 2019 en séance plénière. La séance a été l'occasion de présenter les bilans de la conférence des financeurs et de la MDPH ainsi que les conclusions des groupes de travail des deux formations qui seront exploitées dans le cadre de la rédaction du schéma autonomie. Il a été acté un accompagnement renforcé du CDCA par le Conseil départemental. Le secrétariat est désormais assuré par le Département, des locaux et bureaux sont mis à disposition des deux Vice-présidents, et les chargés de mission du service du pilotage des politiques en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées sont présents pour assurer un suivi et répondre aux questions éventuelles.

La politique publique en faveur des personnes âgées reste un domaine prioritaire pour le Département et vise à permettre l'accompagnement des seniors que ce soit à domicile ou en établissement, à chaque étape du parcours, d'abord en prévenant la perte d'autonomie puis en prenant en charge la dépendance, et en agissant sur l'accessibilité financière garante du libre choix.

### Programme « Seniors en action »

Partie intégrante du plan Seniors, le programme « Seniors en action », initié dès 2012, entend prévenir l'isolement, développer le lien social et de proximité, et offrir, aux conditions les plus accessibles, une gamme diversifiée de loisirs touristiques, culturels, sportifs et de détente, à l'échelle du département favorisant ainsi le « bien vieillir ».

71 000 places d'activités ont été offertes : bals, cinéma, chorale, théâtre, randonnées, excursions, journée détente aux thermes de Berthemont-les-Bains, voyages, accès à des lieux emblématiques, concerts du Printemps des seniors... Outre les concours départementaux de danse, de pétanque et de belote, le Département a organisé le 1er concours intergénérationnel « Les Chœurs du Département » avec la participation d'un demi-millier de choristes.

Des animations au profit de résidents de 28 établissements pour personnes âgées dépendantes et leur famille ont également été organisées.

### Une dynamique d'acteurs, dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, pour promouvoir le bien vieillir

En 2019, la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des Alpes-Maritimes a poursuivi son soutien aux actions collectives de prévention innovantes et favorisant le lien social.

Ainsi, près de 1 M€ ont été mobilisés pour les actions portées par les membres de la conférence, telles les 12 forums bien vieillir, la halte musicale, les cycles bien vieillir et la sensibilisation à la nutrition. De nouvelles actions préventives ont été lancées dont une représentation théâtrale visant à sensibiliser les seniors aux arnaques auxquelles ils peuvent être confrontés. Deux représentations ont eu lieu à Nice et Puget-Théniers en octobre. Le déploiement se poursuivra sur l'ensemble du territoire en 2020.

Par ailleurs, 25 lauréats ont été désignés au titre du 4<sup>e</sup> appel à projets « prévention, innovation, autonomie » pour un montant de 919 709 €.

### Le plan départemental d'aide aux aidants :

Le 8 février 2019, l'assemblée départementale a adopté le plan départemental d'aide aux aidants, une politique ambitieuse dédiée aux aidants afin de leur apporter soutien, aide, et soulagement dans leur vie quotidienne. Déployé de manière progressive, le plan a été mis en œuvre à Nice où il a été lancé par une pièce de théâtre le 27 juin 2019 et en septembre 2019 pour les actions collectives.

Ce plan triennal (2019-2021) s'appuie sur plusieurs axes, la plupart animés par les équipes départementales de terrain : accompagnements individuels, actions collectives (parcours d'information, groupes d'échanges), nouveaux soutiens auprès des familles dans le cadre de l'APA, mise en place d'un dispositif de solidarité entre aidants, seniors et bénévoles par le biais d'une plate-forme de mise en relation « mon voisin 06 a du cœur ».

En 2020 le plan sera étendu aux communes de Menton, Cannes et Grasse.

### Un plan pluriannuel d'investissement des EHPAD pour une amélioration des conditions d'accueil

Dans un souci de promouvoir la qualité de vie et le confort des résidents dans les EHPAD

et d'améliorer les conditions de travail des salariés, il a été décidé d'accompagner les travaux de reconstruction et de réhabilitation de 7 EHPAD, en mettant en place un plan pluriannuel d'investissement sur 2018-2020 de 20 M€, doublant ainsi l'effort annuel réalisé.

Parmi les EHPAD inscrits dans ce plan, ont été subventionnés en 2018-2019 :

- L'EHPAD Au Savel à Contes ;
- L'EHPAD du centre hospitalier de Cannes ;
- L'EHPAD Pauliani à Nice ;
- L'EHPAD du Pays de la Roudoule à Puget-Théniers (2 tranches sur 3);
- L'EHPAD La Sofiéta et L'Escalinada à Villefranche-sur-Mer.

L'EHPAD Gastaldy à Gorbio et l'EHPAD Victor Nicolaï à Peille mènent des réflexions sur leur projet architectural.

### Les résidences autonomie : de nouvelles places pour diversifier l'offre d'hébergement et des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) pour la prévention de la perte d'autonomie

Les résidences autonomie constituent un maillon important dans le parcours des personnes âgées entre le domicile et l'EHPAD. Elles accueillent des personnes de plus de 60 ans non dépendantes, leur offrant l'accès à un logement adapté dans un cadre sécurisé ainsi qu'à une vie sociale et collective.

Pour permettre à ces structures de mener des actions de prévention de la perte d'autonomie, le Département leur octroie une aide modulable dite « forfait autonomie » financée par le concours de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), dans le cadre de la signature d'un CPOM.

Depuis 2014, le Département a décidé de compléter cette offre d'hébergement en mettant en place chaque année, un appel à projets pour la création de lits de résidences autonomie. En 2019, l'appel à projets qui a autorisé 78 places supplémentaires a été finalisé, portant ainsi la création de nouvelles places autorisées à 486.

### Les réflexions engagées en 2019 pour 2020

Le Schéma « Autonomie » :

- la démarche de concertation et de consultation se poursuivra en 2020 jusqu'à la dernière phase de rédaction prévue en fin d'année 2020 ;
- renouvellement de la convention avec la CNSA, section IV, qui permettra le renforcement des actions du centre de professionnalisation.



## ZOOM

Le Président a validé l'élaboration d'un schéma unique de l'autonomie 2020-2024, rassemblant les champs relatifs aux personnes âgées et personnes handicapées. Le lancement du schéma a eu lieu le 11 octobre 2019 et l'élaboration a débuté par une phase de consultation de l'ensemble des acteurs (octobre 2019 février 2020). En 2020, cette phase sera suivie de la concertation de l'ensemble des acteurs concernés, afin d'aboutir à la rédaction du schéma et à son vote à l'automne 2020.



## CHIFFRES CLÉS

• 184 établissements pour 13 185 lits dont 6 837 lits sont habilités à l'aide sociale :

- 160 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)
- 21 résidences autonomie et 3 petites unités de vie
- Près de 26 000 bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile et en établissement

6<sup>e</sup> journée départementale des seniors au palais Acropolis le 15 novembre 2019

• Plus de 5000 seniors

« Seniors en action » :

- 600 000 € de dépenses
- 25 000 participants depuis 2012
- 3 000 nouveaux inscrits
- 71 000 places d'activités offertes

« Plan départemental d'aide aux aidants » :

- 98 entretiens individuels
- 2 parcours d'information pour 27 aidants
- 2 groupes d'échanges rassemblant 25 aidants
- 50 bénévoles sont inscrits sur la plateforme et ont suivi avec succès le processus de cooptation.

# la politique en faveur des personnes handicapées



## DONNÉES BUDGÉTAIRES

- Montants inscrits  
**121,04 M€**
- Montants mandatés  
**121,03 M€**
- Taux de réalisation  
**99,99 %**

## ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Le dispositif d'Habitat inclusif prévu par la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) et précisé par un décret du 24 juin 2019 sera mis en place dans les Alpes-Maritimes en 2020, avec l'installation de la conférence des financeurs de l'Habitat inclusif et le lancement d'un premier appel à projets

La politique publique du Département s'inscrit résolument dans un contexte en forte évolution, avec des actions concrètes et volontaristes en faveur des personnes en situation de handicap, pour adapter les besoins aux parcours individualisés.

### Le Fonds départemental de compensation du handicap (FDCH)

Créé par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et prévu à l'article L.146-5 du code de l'action sociale et des familles, le FDCH a été constitué dans les Alpes-Maritimes en 2008 par convention. Il intervient en complément des aides légales par des aides techniques, d'aménagements de domicile, d'aménagements de véhicule, d'aide au financement de séjours adaptés pour enfants et de droit au répit des aidants.

Si le secrétariat est assuré par la MDPH et la gestion du fonds par le Département, cette année le Département en a assuré la présidence tournante. Il a contribué au FDCH à hauteur de 100 000 € déduction faite des subventions reçues de la part des autres financeurs (l'État, la MDPH, la Caisse primaire d'assurance maladie des Alpes-Maritimes, la Caisse d'allocations familiales des Alpes-Maritimes et la Mutualité sociale agricole Provence-Azur).

Cette année, le budget du FDCH qui représente plus de 300 000 €, a profité à plus de 245 bénéficiaires. Le règlement intérieur a été redéfini et ses comptes clarifiés.

### La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) : Une activité en évolution constante

110 000 habitants du département des Alpes-Maritimes (soit environ 10 % de la population) bénéficient d'une mesure prise sur la base d'une décision de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

L'activité de la MDPH continue d'être particulièrement importante. Ainsi, depuis sa constitution en 2005, son niveau d'activité a plus que doublé. Cette année a été marquée par une légère augmentation du nombre de demandes de prestation de compensation du handicap (PCH).

Plus de 18 000 personnes ont été reçues à la MDPH, et plus de 54 600 appels ont été enregistrés par le numéro vert dédié 0 805 560 580 (+3,5 % par rapport à 2018). Plus de 90 000 décisions ont été notifiées par la MDPH, avec une progression encore plus forte pour les enfants en situation de handicap.

### La modernisation du système d'information de la MDPH

2019 a vu le déploiement des projets numériques structurants. Dans le cadre du SMART Deal engagé par le Département et de la loi ASV qui prévoit la mise en place d'un système d'information commun à toutes les MDPH, plusieurs projets numériques se sont concrétisés, à savoir notamment :

- le suivi des orientations en établissement et services médico-sociaux des personnes en situation de handicap par le déploiement de l'outil « Via trajectoire » ;
- l'harmonisation nationale des systèmes d'information des MDPH (process métier, évaluation, courriers, décisions...).

### La mise en place d'un plan d'accompagnement global « PAG » dans le cadre du dispositif « une réponse accompagnée pour tous »

La démarche « une réponse accompagnée pour tous » est destinée à mettre en œuvre des solutions d'accompagnement de personnes en situation de handicap afin d'éviter toute rupture dans leur parcours en transformant les pratiques et l'offre des établissements sociaux et médico-sociaux. Ce nouveau dispositif implique une dynamique partagée de l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs (Départements, Maison départementale des personnes handicapées, Agence régionale de santé, rectorats,



gestionnaires d'établissements), pour faciliter la coordination et adapter les orientations, au regard des parcours des personnes en situation de handicap.

Dans le cadre de ce partenariat, la MDPH est au centre de l'animation de ce dispositif. En effet, les personnes en situation de handicap ont un nouveau droit qui leur permet de demander l'élaboration d'un plan d'accompagnement global (PAG) dès lors que la décision prise en Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) ne peut se concrétiser de manière satisfaisante.

La personne en situation de handicap bénéficie d'un accompagnement à la co-construction d'une réponse adaptée élaborée, avec elle et son entourage, par l'ensemble des acteurs concernés qui s'engagent dans la prise en charge.

L'année 2019 a permis la structuration du dispositif d'orientation permanent afin d'accompagner les personnes en situation de handicap dans la mise en œuvre de leur plan personnalisé de compensation du handicap.

### Le transport des élèves et étudiants handicapés

L'unité départementale de transport scolaire des élèves et étudiants handicapés, rattachée à la direction de l'Enfance, a assuré, au titre de l'année scolaire 2018/2019, le transport de 668 élèves et étudiants handicapés. Le budget consacré s'est élevé à 4 369 863,16 €.

Dans un objectif d'amélioration continue du service, l'année scolaire 2018/2019 est marquée par le renforcement du suivi et des contrôles des prestataires assurant le transport, avec notamment des contrôles inopinés sur site (environ 20 par mois), la consultation systématique du fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FJAIS) pour l'ensemble du personnel en contact avec des mineurs, mais également la mise en place de réflexions autour d'une réglementation départementale des transports.

### 23 nouvelles places de SAMSAH

En 2018, un appel à projets a été lancé, conjointement avec l'Agence régionale de santé (ARS), pour la création de 23 places de Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH), pour tout type de handicap.

En 2019, une nouvelle autorisation pour 23 places a été délivrée au « SAMSAH du Haut Pays » qui regroupe les établissements de Lantosque, Saint-Etienne-de-Tinée, Puget-Théniers et Breil-sur-Roya.



## ZOOM

La poursuite du dispositif relatif aux Accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH)

Le Département finance, depuis 2007, un dispositif supplétif de recrutement d'AESH pour renforcer celui de l'Éducation nationale. L'engagement départemental se traduit par un financement annuel de 427 680 € et prévoit l'emploi et la formation, réservés aux seuls bénéficiaires du RSA, de 25 AESH remplaçants itinérants dans le cadre d'une convention avec l'association PEP 06.

Le dispositif est amené à évoluer afin qu'aucun élève en situation de handicap ne soit sans solution de scolarisation dès la prochaine rentrée scolaire.

Il est à noter que cette année marque une nette augmentation des décisions d'AESH mutualisées prononcées par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (824 AESH, soit plus du double qu'en 2018). L'objectif est de permettre à plus d'enfants handicapés de bénéficier de l'accompagnement.



## CHIFFRES CLÉS

- 74 structures pour 1 588 places
- 207 places d'accueil de jour et 39 places d'accueil temporaire
- 13 services d'accompagnement à domicile pour 564 places
- Près de 3 400 bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH)
- Près de 1 000 bénéficiaires de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP)
- Plus de 30 000 décisions rendues pour la carte mobilité inclusion (CMI)
- Près de 71 000 demandes déposées à la MDPH

# l'aide à l'enfance, à la famille et à la parentalité



## DONNÉES BUDGÉTAIRES

- Montants inscrits  
**121,37 M€**
- Montants mandatés  
**121,01 M€**
- Taux de réalisation  
**99,7 %**

## ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Trois appels à projets ont été lancés en 2019 concernant les mineurs non accompagnés et l'aide à domicile à travers :

- la création de 204 places d'hébergement pour mineurs non accompagnés ;
- la mise en place d'un service d'aide à domicile (TISF/AVS) sur le secteur Ouest ;
- la mise en place d'un service d'aide à domicile (TISF/AVS) sur le secteur Est du département.

L'année 2019 a été marquée par la réorganisation de la direction de l'Enfance qui scinde, en deux services distincts, le traitement de l'urgence et la définition de la politique publique de protection de l'enfance.

Conduite avec une volonté forte d'efficacité et de meilleure lisibilité auprès des partenaires institutionnels, elle a permis de réaffirmer la place du Département comme chef de file de la politique enfance.

Parallèlement, les travaux de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance (ODPE), chargé de l'évaluation et du suivi de la mise en œuvre du schéma départemental de l'enfance, ont été poursuivis au sein de quatre nouvelles commissions thématiques.

À l'été 2019, le Département s'est engagé dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté au travers de différentes actions, et notamment, dans le cadre de l'aide à l'enfance et à la famille, sur le volet de l'accompagnement des enfants témoins de violences intrafamiliales.

Dans le cadre des négociations conduites avec ses opérateurs prestataires, la direction de l'Enfance a multiplié les efforts pour diversifier l'offre de services et l'adapter aux besoins des publics.

En parallèle, un projet d'évolution du Foyer de l'enfance des Alpes-Maritimes (FEAM) a été entrepris, l'objectif étant d'améliorer l'offre d'urgence et de créer des structures adaptées aux spécificités des enfants accueillis.

Inscrite dans le GREEN Deal et le SMART Deal, la direction de l'Enfance a entamé des chantiers de simplification, dont celui du circuit des dépenses en territoire, et de dématérialisation, avec notamment un projet de carte achat, permettant de dématérialiser les aides financières ainsi que les prises en charge en hébergement d'urgence pour les usagers.

### Du repérage précoce à l'anticipation du risque

Le service départemental de PMI contribue à l'épanouissement de l'enfant et de sa famille dans leur environnement en apportant une prévention renforcée aux âges clés de la vie. En 2019, des mesures innovantes ont été impulsées avec notamment, la création d'ateliers nutritionnels, l'activité physique des tout-petits, la prévention des conduites à risques et la participation au service sanitaire avec les partenaires.

L'Antenne départementale de recueil, d'évaluation et de traitement des informations préoccupantes (ADRET) est, quant à elle, intervenue auprès de 849 partenaires afin d'accompagner au repérage des situations de danger.

### L'enfance et la parentalité

Afin d'accompagner les parents et les enfants dans des périodes compliquées de leur vie, le Département dispose d'une offre plurielle :

- les aides financières à titre alimentaire ou destinées à l'hébergement ;
- les techniciens d'intervention sociale et familiale (TISF) et auxiliaires de vie sociale (AVS) qui proposent aux familles un étayage soutenu ;
- les actions éducatives à domicile (AED/AED Renforcées) qui permettent d'activer un processus de changement (600 mesures) ;
- les mesures d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO), ordonnées par les magistrats (1800 + 200 mesures validées).

En 2019, le Département a accentué son action en faveur des enfants exposés aux violences intrafamiliales, en doublant sa participation financière au Centre d'informations des droits des femmes et des familles (CIDFF) et à l'association « Parcours de femmes ».

La « Charte départementale de l'accueil des enfants en situation de handicap », jusqu'ici

adoptée seulement par les établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE), a été proposée à tous les accueils d'enfants du Département. 107 communes et EPCI se sont engagés.

Enfin, 668 élèves et étudiants porteurs de handicap ont pu bénéficier du transport scolaire au titre de l'année 2018/2019 pour un budget consacré de 4 369 863 €.

### L'enfant protégé : une offre de service et des dispositifs diversifiés

En accord avec la loi, la direction de l'Enfance a créé la commission des statuts, en charge d'examiner la situation des enfants victimes de délaissement, et de proposer des changements de statuts, augmentant ainsi les perspectives d'adoption.

Dans le même temps, le Projet pour l'enfant (PPE) a été mis en place et une journée d'études à destination des professionnels a été organisée le 14 novembre 2019 sous l'égide de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance (ODPE).

Une refonte de certains dispositifs et protocoles a été menée, notamment pour les prestations de techniciens d'intervention sociale et familiale (TISF) et d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO). En 2020, ces travaux de révision seront poursuivis sur d'autres dispositifs.

Enfin, dans le cadre des CPOM (6), des négociations soutenues ont été conduites et aboutiront, avec les signatures en 2020, à la création de 60 places en placement à domicile (PAD), 4 places en pouponnière, un centre parental de 50 places en remplacement du service d'accompagnement des familles (SAEF) et à la transformation du centre maternel sis route de Turin à Nice, en un centre dédié aux mineures enceintes et aux femmes en situation de grande vulnérabilité.

La campagne de promotion du métier d'assistant familial, initiée en 2018, a quant à elle, été renforcée en 2019, avec plusieurs actions menées, notamment la participation au forum pour l'emploi, et une offre de formation étoffée.

Sur le volet de la valorisation, l'assemblée départementale du 7 juin 2019 a, dans un souci de sécurisation de l'emploi, voté le maintien du salaire en cas de saisine pénale.

Enfin, le Département, autorité compétente pour délivrer aux établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) les autorisations, a pu contrôler, en 2019, 7 établissements d'accueil de mineurs confiés, permettant ainsi de faire évoluer favorablement les projets d'établissement et les prises en charge des mineurs.

### Le dispositif MNA

L'année 2019 a été marquée par l'ouverture du centre Oméa, la mise en place du dispositif de l'hébergement diffus et le travail de partenariat renforcé avec la justice et les services de l'État, qui a notamment abouti à la mise en place du dispositif d'appui à l'évaluation de la minorité (AEM) en juillet 2019 et à la signature d'un protocole fin décembre 2019.

Par ailleurs, le renforcement de la section MNA, l'expertise des évaluateurs et la qualité du partenariat ont permis de fluidifier le dispositif.



## CHIFFRES CLÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2019

### PMI

- 22 075 usagers accueillis dans les centres
- 5 694 examens prénataux
- 15 268 examens pédiatriques
- 9 961 examens de planification
- 1 212 séances d'actions collectives
- 5 114 visites à domicile

### Bilans de santé école maternelle :

- 20 350 dépistages sensoriels ou infirmiers
- 1 917 bilans médicaux complets

### ADRET

- 6 730 informations ont été qualifiées dont :
  - 3 990 informations préoccupantes
  - 456 signalements transmis aux Parquets
  - 2 024 informations simples
  - 34 informations sans objet
  - 121 situations de risques de radicalisation
  - 105 alertes institutionnelles (comportements déviants des professionnels de l'enfance)
- 3 358 assistants maternels agréés
- 361 assistants familiaux employés
- 267 établissements d'accueil de jeunes enfants
- 25 maisons d'assistants maternels
- 28 structures d'hébergement offrant 1 425 places d'accueil dont 486 dédiées aux mineurs non accompagnés (MNA)
- 9 services dédiés à la protection et à la prévention
- 6 770 bénéficiaires d'aides financières ASE
- 204 agréments en vue d'adoption en cours de validité
- 1 817 enfants confiés à l'ASE (878 enfants ayant bénéficié d'un accueil familial)
- 2 481 MNA pris en charge en 2019
- 668 élèves et étudiants handicapés véhiculés au titre des transports scolaires pour l'année 2019-2020

# l'aide aux jeunes en difficulté



## DONNÉES BUDGÉTAIRES

- Montants inscrits  
**0,66 M€**
- Montants mandatés  
**0,65 M€**
- Taux de réalisation  
**98,86 %**

L'accompagnement à l'autonomie des jeunes constitue un des enjeux forts de la direction de l'Enfance.

Pour mieux accompagner ces mineurs vers l'autonomie, la direction de l'Enfance s'est inscrite au cours de l'année dans des actions innovantes par la création, notamment, de 144 places d'accueil en logement diffus, le lancement de 150 places supplémentaires visant le même objectif par appel à projets, le financement d'un poste de conseiller en insertion professionnelle pour les jeunes de plus de 16 ans et la signature d'une convention avec la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) des Alpes-Maritimes.

Par ailleurs, le Département, engagé en 2019 conjointement avec l'Etat dans le plan de lutte contre la pauvreté, est intervenu dans le cadre de l'aide aux jeunes en difficulté, sur la problématique des sorties sèches des jeunes des services de l'ASE. Pour ce faire, il a notamment été créé un poste de coordonnateur dédié, chargé d'accompagner les jeunes vers l'autonomie en lien avec les dispositifs de droit commun existants, et via le déploiement de l'outil numérique EVA GOA, permettant d'évaluer le niveau d'autonomie du jeune et ses besoins spécifiques.

Dans l'optique de guider ces jeunes vers l'autonomie, les soutiens financiers inscrits dans des projets, actions collectives d'accompagnement et de prévention constituent des leviers intéressants. Le dispositif « Fonds départemental d'aide aux jeunes » (FDAJ), le conventionnement avec les Foyers de jeunes travailleurs (FJT) sont des outils clés pour favoriser l'autonomisation des jeunes majeurs.

### Le Fonds départemental d'aide aux jeunes (FDAJ)

Le dispositif « Fonds départemental d'aide aux jeunes » permet au Département de venir en aide aux jeunes de 16 à 25 ans les plus en difficulté, plus ou moins marginalisés, en voie d'exclusion (rupture sociale, familiale et institutionnelle), afin de favoriser leur insertion sociale et/ou professionnelle.

Le Département conduit cette action en partenariat avec les missions locales et les associations engagées sur cette compétence. Ce fonds attribue des aides financières individuelles, ponctuelles et limitées, et finance également des actions collectives.

**Les aides individuelles répondent essentiellement à des besoins dans le domaine de l'emploi, de la formation professionnelle, de l'alimentaire et des transports, se déclinant sous deux formes :**

- les aides financières, pour un montant maximum de 650 € par an et par jeune ;
- les tickets service, d'un montant maximum de 150 € par mois.

**La gestion comptable et financière est assurée par la collectivité et le dispositif est géré par les 4 missions locales du département : Pays de Lérins, Antipolis, Est 06 et Pays de Grasse.**

**Les actions collectives permettent un suivi et un soutien des jeunes les plus en difficulté en leur faisant bénéficier de mesures d'accompagnement social, d'hébergement temporaire ou d'insertion professionnelle et sont assurées par :**

- l'Union professionnelle artisanale des Alpes-Maritimes (U2P 06) ;
- l'association Accompagnement lieux d'accueil carrefour éducatif et social (ALC) ;
- la Mission locale du Pays de Grasse.

**Par ailleurs, le Département apporte également un soutien aux communes rurales du moyen et haut pays de moins de 3 500 habitants qui ne peuvent pas financer leur adhésion à une mission locale. Cette aide financière basée sur une participation de 1,40 € par habitant a été versée aux missions locales de :**

- Nice Côte d'Azur, pour un montant de 13 662 € ;
- Est 06 pour un montant de 20 728 €.

**L'accompagnement renforcé des mineurs de 16 ans et des jeunes majeurs pris en charge par l'aide sociale à l'enfance et hébergés en Foyers de jeunes travailleurs (FJT)**

Cette action, fondée sur les dispositions de l'article D312-153-1 du CASF, dispose que les FJT « accueillent prioritairement des jeunes en activité ou en voie d'insertion sociale âgés de 16 à 25 ans ».

Le Département conventionne avec les 6 FJT des Alpes-Maritimes à hauteur de 60 places d'accompagnement :

- API Provence (Nice, Grasse, Antibes et Mouans-Sartoux) pour 21 places ;
- Montjoye (Espace Soleil à Nice) pour 19 places ;
- Logis des jeunes de Provence (Foyer Mimont à Cannes) pour 20 places.

Ainsi, la convention triennale 2019/2021 précise qu'il s'agit :

- pour les mineurs de 16 à 17 ans révolus (avec ou sans référent parental sur le territoire national), de les accompagner vers l'autonomie et de participer à l'élaboration du projet d'accès à l'autonomie ;
- pour les mineurs, de bénéficier de l'accompagnement social et éducatif leur permettant de préparer leur parcours vers l'autonomie socio-professionnelle et pour les majeurs issus de la protection de l'enfance, accédant à un premier logement en FJT, de finaliser le parcours vers l'autonomie en bénéficiant d'un accompagnement adapté.

Dans ces 2 cas, un contrat jeune majeur est signé entre le jeune et le Département.

Le tarif forfaitaire est fixé conventionnellement à 47 € par jeune et par jour. La durée de prise en charge est de 6 mois maximum, possiblement renouvelables à titre exceptionnel pour trois mois au maximum sur décision préalable du Département.

## ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Un appel à projets a été lancé en 2019 concernant la création de 150 places d'hébergement diversifié en faveur de l'autonomie des mineurs de 16 ans à 18 ans placés au titre de la protection de l'enfance.

Différents outils et dispositifs permettant de favoriser l'autonomie des jeunes ont été mis en place au cours de l'année et seront déployés de manière progressive :

- l'outil d'évaluation EVA GOA : dispositif innovant permettant un accompagnement du jeune en souplesse, présenté aux professionnels le 27 mars 2019, en partenariat avec le département de la Côte d'Or ;
- le Projet pour l'enfant (PPE), établi pour chaque jeune bénéficiant d'une mesure ASE et visant à identifier les actions à conduire et les solutions pour y parvenir dans l'intérêt premier du jeune (journée d'études le 14 novembre 2019) ;
- l'expérimentation pour prévenir les sorties sèches de l'ASE à travers la plateforme « service jeunes » de la Fondation Actes grâce au financement d'un poste de conseiller en insertion professionnelle ;
- le partenariat avec la CPAM des Alpes-Maritimes pour la mise en œuvre d'un parcours de santé en faveur des jeunes confiés à l'ASE leur permettant de bénéficier, notamment, d'un bilan de santé systématique, d'une couverture mutuelle complémentaire (CMU-C) jusqu'à leur 19ème année, d'un Dossier Médical Partagé (DMP) et de l'organisation d'un rendez-vous au sein de ses services entre leur 18ème et 19ème anniversaire afin de prévenir une rupture de droit.



## CHIFFRES CLÉS

### Les actions collectives et les aides individuelles :

Aides individuelles :  
• 87 980 € d'aides financières et de tickets service

Actions collectives :  
• 42 000 €

Hébergement en foyers de jeunes travailleurs (FJT) :  
• 80 jeunes accueillis en 2019 pour un coût global de 480 000 €

Soutien aux communes pour leur adhésion à une mission locale :  
• 27 325 €

# la santé



## DONNÉES BUDGÉTAIRES

- Montants inscrits  
**3,4 M€**
- Montants mandatés  
**2,8 M€**
- Taux de réalisation  
**82,24 %**

La direction de la Santé pilote et évalue les politiques de santé hors champ de compétence des autres directions thématiques et anime les partenariats de santé. Elle est composée de deux services :

### Le service Prévention santé publique

Il élabore et anime des actions de santé publique tout au long de l'année pour informer et sensibiliser la population afin de favoriser des comportements susceptibles d'améliorer la santé. En 2019, les thèmes abordés ont été la santé sexuelle/sida, la promotion des dépistages organisés des cancers du sein et colorectal, la lutte contre les moustiques potentiellement vecteurs de maladies, la prévention des risques liés à l'exposition solaire et la nutrition.

Grâce à 82 actions menées sur 14 communes, en collaboration avec des partenaires institutionnels et associatifs dont certains sont subventionnés par le Département, 2 355 personnes ont bénéficié d'une information.

En outre, des actions de sensibilisation ont été organisées à l'attention des agents départementaux à l'occasion de Mars bleu (mois dédié à la lutte contre le cancer colorectal), d'Octobre rose (mois dédié à la lutte contre le cancer du sein) ainsi qu'une action sur le thème de la nutrition.

#### • Lutte contre le cancer :

Le 1er janvier 2019, les structures départementales de gestion des dépistages organisés des cancers (APREMAS pour les Alpes-Maritimes) ont fusionné et sont devenues le Centre régional de coordination des dépistages des cancers Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur (CRCDC). L'organisation des campagnes de dépistage du cancer colorectal et du cancer du sein lui incombe. En 2019, 36 216 personnes ont effectué un test de dépistage du cancer colorectal. Dans le cadre du dépistage du cancer du sein, 35 983 femmes ont réalisé une mammographie.

La prévention du cancer de l'utérus est effectuée grâce à la vaccination des jeunes filles contre le papillomavirus humain (HPV) et la surveillance des femmes reçues dans les centres de planification et d'éducation familiale, complétées par la pratique de frottis cervico-utérins.

Dans le cadre de ses missions, le Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles (CeGIDD) a réalisé également 17 frottis en 2019.

Il a proposé la vaccination contre le HPV, particulièrement pour les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, âgés de 16 à 26 ans. 90 personnes ont débuté une vaccination en 2019.

Des actions de promotion des dépistages organisés et de prévention sur les risques solaires ont été menées auprès du grand public.

#### • Lutte contre le sida et les maladies sexuellement transmissibles :

Le dépistage du VIH, des hépatites et des autres infections sexuellement transmissibles est un enjeu majeur de santé publique. Le CeGIDD vise ainsi à améliorer l'accessibilité et la qualité de l'offre de prévention en matière de santé sexuelle, notamment par le biais du dépistage volontaire du VIH et des IST et par l'organisation d'actions d'information et de dépistage. En 2019, le CeGIDD de Nice et ses antennes d'Antibes et Menton ont réalisé auprès de 4 367 patients (61 % de sexe masculin - moyenne d'âge de 30 ans) :

- 8 926 actes de consultation tous professionnels confondus (médecins, sages-femmes, infirmières, psychologues, assistantes sociales) ;
- 5 225 personnes ont bénéficié d'une information et/ou d'un conseil personnalisé de prévention primaire ou secondaire (sans examen médical ou prélèvement) ;
- 2 721 tests sérologiques de dépistage du VIH dont 16 se sont révélés positifs ;
- 1 139 TROD (tests rapides d'orientation diagnostique) VIH/VHC, dont 184 lors des actions hors les murs ;
- 911 tests VHC dont 12 positifs ;
- 1 456 tests VHB dont 14 positifs ;
- autres IST : 7 411 dépistages dont 561 résultats positifs.

À la demande de l'association PAJE, qui prend en charge les mineurs non accompagnés, le CeGIDD a mis en place le 26 juillet 2019, une action mensuelle d'information en santé sexuelle, avec proposition de tests rapides d'orientation diagnostique TROD du VIH et de l'hépatite C, sur l'antenne d'Antibes.

#### • Lutte contre les moustiques potentiellement vecteurs de maladies :

Le Département a confié la mise en œuvre du plan de lutte contre les moustiques à l'Entente interdépartementale pour la démositication du littoral méditerranéen (EID Méditerranée). Sur 34 cas suspects ou confirmés virémiques signalés par l'Agence régionale de santé, 18 ont nécessité une intervention de lutte antivectorielle sur 10 communes. Parmi eux, figurent 7 cas de dengue autochtones recensés sur la commune de Vallauris. Des actions d'information ont été menées afin de sensibiliser les citoyens ainsi que les agents chargés de l'entretien des sites départementaux à la lutte contre la prolifération des moustiques.

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la mission de lutte antivectorielle relève de la compétence des Agences régionales de santé (décret n°2019-258 du 29 mars 2019 relatif à la prévention des maladies vectorielles).**

## Le service Soutien à l'innovation en santé

Son objectif est de contribuer à permettre l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire départemental et principalement dans les territoires des haut et moyen pays. Pour prévenir d'éventuelles ruptures en matière d'offre de soins dans certaines parties du territoire départemental, notamment celles définies par le schéma régional de santé 2018-2023, incluant des espaces de santé de proximité fragiles des haut et moyen pays (zone d'intervention prioritaire et zone d'action complémentaire), le Département participe au maintien d'une offre de soins de premier recours, par la mise en œuvre de mesures incitatives à l'installation et au maintien des professionnels de santé.

### • **Soutien et aide à l'installation :**

Depuis 2006, l'assemblée départementale a adopté des mesures visant à faciliter l'installation de médecins, dentistes, infirmiers, sages-femmes et kinésithérapeutes dans les haut et moyen pays et à les y maintenir par la prise en charge de 50 % des dépenses d'installation des cabinets médicaux. L'assemblée départementale du 31 janvier 2014 a porté le plafonnement à 5 000 € pour l'ensemble des professions concernées. La commission permanente du 22 mai 2014 a étendu la liste des professionnels de santé aux pédicures-podologues, orthophonistes et orthoptistes.

Depuis 2006, l'installation de 36 professionnels de santé a ainsi été soutenue financièrement par le Département.

### • **Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) :**

Le Département, fort de son expérience dans le domaine des maisons de santé rurales (pôle d'excellence rurale santé et technologie), est associé à la réflexion menée par l'ARS PACA sur les maisons de santé pluriprofessionnelles. Elle a retenu 13 projets pour notre département :

- 9 maisons sont construites et fonctionnelles : Breil-sur-Roya, Guillaumes, Roquebillière, Roquestéron, Saint-Vallier-de-Thiery, Sospel, Tende, Valdeblore et Valderoure ;
- 3 en projet : Saint-Etienne-de-Tinée, le centre de santé de Carros et une maison de santé sur l'est de la commune de Nice ;
- 1 pôle de santé à Nice : le pôle de santé des Moulins-Méridia, qui réunit la majorité des professionnels de santé du quartier Les Moulins à Nice, est un territoire d'expérimentation de la première étape du projet MUSE (soins primaires, prévention-éducation à la santé, coordination médico-sociale, accès aux soins).

### • **Appels à projets santé :**

A l'initiative du Département, leur objectif est de favoriser ou d'accompagner des projets innovants et de soutenir les équipes médicales et/ou de recherche. Pour 2019, les thématiques retenues, au titre de leur caractère d'innovation technique, technologique ou d'usage dans le domaine de la santé, ont été :

- le cancer, incluant les cancers de l'enfant,
- les maladies neurodégénératives et perte d'autonomie, le handicap et les maladies rares ou orphelines,
- la e-santé et les nouvelles technologies,
- la santé et l'environnement,
- l'intelligence artificielle au service de la santé, intégrée par délibération de l'assemblée départementale relative à l'approbation du programme SMART Deal.

22 projets ont été retenus pour un montant de 2 133 879,94 €.

Depuis 2006, 245 projets santé ont été retenus par le Département et mis en œuvre pour un montant de plus de 32 M€.



## **CHIFFRES CLÉS**

CeGIDD

Nombre de consultations PrEP (prophylaxie pré-exposition) :  
• 450 (376 en 2018)

Lutte antivectorielle (LAV) :  
• 7 cas autochtones de dengue recensés dans les Alpes-Maritimes

Appels à projets santé :

• De 2006 à 2019 : 245 projets retenus pour un montant de plus de 32 M€



Fin septembre 2019, le CeGIDD de Nice a aménagé dans de nouveaux locaux situés 8, avenue Baquis à Nice.

Bien que l'on constate une baisse significative des nouvelles contaminations, tout doit être fait pour conforter ces résultats, car le taux de découverte de séropositivité reste élevé dans les Alpes-Maritimes. Dans le cadre d'« Objectif Sida Zéro, Nice et les Alpes-Maritimes s'engagent », le CeGIDD continue de se mobiliser pour atteindre « Zéro nouvelle contamination d'ici 2030 ». Le CeGIDD participe activement à cet objectif, notamment au travers des consultations PrEP (prophylaxie pré-exposition) et des actions hors les murs. Ces dernières ont été, en 2019, particulièrement orientées vers le public cible que représentent les jeunes, en mettant en place des permanences mensuelles au sein des facultés de Carlone, Saint-Jean d'Angely et Valrose, et en organisant des villages santé sur les autres campus du département et au lycée de la montagne à Valdeblore.

Depuis le 1er décembre 2019, le CeGIDD prend en charge les victimes d'accident d'exposition au virus et met en œuvre le protocole de traitement post-exposition.

# les politiques d'insertion



## DONNÉES BUDGÉTAIRES

### RSA

- Montants inscrits  
**147,97 M€**
- Montants mandatés  
**147,92 M€**
- Taux de réalisation  
**99,97 %**

### FSL

- Montants inscrits  
**1,08 M€**
- Montants mandatés  
**1,08 M€**
- Taux de réalisation  
**100 %**

En 2019, le Département et ses partenaires se sont engagés dans le cadre du plan pauvreté lancé par le gouvernement en décembre 2018. Fort d'un plan emploi dont la stratégie répondait en grande partie à l'ambition de ce plan, le Département a pu se concentrer sur :

- le renforcement de la garantie d'activité : un accompagnement global intégré répondant concomitamment aux difficultés d'ordre social et professionnel : 5 600 accompagnements proposés, soit 25 % de l'effectif ;
- un accompagnement intensif et tourné vers l'emploi dès l'entrée dans le dispositif (Flash emploi : 4 000 accompagnements soit 18 % de l'effectif dont plus de 40 % sortent du dispositif RSA en moins de 6 mois) ;
- le développement du volontariat dans les EHPAD en termes d'animation via une plateforme de recrutement de bénévoles portée par l'association REFLETS ;
- la gestion rigoureuse de l'allocation RSA en veillant au respect des devoirs de chacun et à la réciprocité des engagements.

Le taux de sortie à 12 mois pour l'ensemble des allocataires est de 38,4 %, soit le plus élevé de la région PACA (dont le taux moyen est de 30,5 %). Pour les personnes récemment entrées dans le RSA, le taux de sortie est encore plus élevé : 59 % des personnes qui entrent au RSA n'y sont plus après 12 mois (50,9 % dans la région PACA).

Dans les Alpes-Maritimes, on observe une diminution de l'ordre de 4,2 % du nombre de bénéficiaires du RSA payés en 2019 par rapport à 2018, alors que la moyenne nationale présente une augmentation de l'ordre de 1 %.

Cette situation exceptionnelle est liée à la cohérence et au pilotage de la politique RSA dans le département.

### Le numérique au service de l'insertion et de l'humain :

En 2019, la cohérence du dispositif, rendue possible par la conception de trois outils numériques clés, fait des Alpes-Maritimes un territoire d'excellence en matière d'insertion :

- **le déploiement du Dossier unique d'insertion** fluidifie les traitements, donne facilement accès à des outils efficaces aux 1 000 professionnels impliqués dans l'insertion et permet l'évaluation régulière du dispositif ;
- **Rendez-vous 06** propose une prise de rendez-vous rapide et certaine au sein des actions du plan départemental insertion et permet le pilotage des actions d'insertion ;
- **Opportunités 06** est une plateforme de diffusion d'offres d'emploi « insertion » permettant d'aborder immédiatement la question de l'emploi et de proposer, lors de chaque rendez-vous, plusieurs offres.

### Des référents impliqués avec, pour seule doctrine, le retour à l'emploi des personnes accompagnées : les Espaces territoriaux d'insertion et de contrôle :

15 agents du Département, issus de la filière administrative, travaillent à l'insertion durable des publics concernés mais aussi à la vérification administrative de leurs droits au RSA. S'attelant à l'accompagnement des publics les moins actifs dans leurs démarches d'insertion et dotés d'une formation basée sur l'objectif d'une sortie rapide du dispositif, ils ont reçu 7 400 personnes en 2019. Pour les 1 100 personnes accompagnées sur un plan socioprofessionnel, 39 % sont sortis du dispositif. Ils sont ainsi les seconds référents les plus performants du département derrière les équipes de Flash emploi.

### Une gestion rigoureuse pour une maîtrise de la dépense d'allocation :

- un rendez-vous obligatoire à l'entrée dans le dispositif permettant de donner une information claire et personnalisée à chaque nouvel allocataire sur les droits et les devoirs attachés au RSA, en particulier pour la déclaration trimestrielle de ses ressources et l'obligation de recherche d'emploi et d'insertion ;
- des contrôles effectués tout au long du parcours du bénéficiaire afin de vérifier :
  - les conditions d'éligibilité au RSA ;



- la véracité des déclarations de ressources et de situation ;
  - l'obligation d'insertion ;
- la récupération des sommes indûment perçues par les bénéficiaires.

### Le Fonds de solidarité pour le logement (FSL) :

En 2019, les aides individuelles à l'accès et au maintien dans le logement ont concerné 970 ménages, dont 419 aides à l'accès, 471 aides au maintien et 72 mises en jeu de garanties de loyers et charges locatives, pour un montant de 383 113,38 €. Ce dernier montant comprend également la mise en jeu du cautionnement des loyers qui a concerné 72 ménages, mais aussi l'aide au paiement de la facture d'énergie qui a concerné 365 ménages et l'aide au paiement de la facture d'eau pour 97 ménages.

Par ailleurs, la mesure d'accompagnement social lié au logement (ASLL) mise en œuvre dans le cadre du FSL et confiée au partenaire unique API Provence sur les communes situées en dehors de la Métropole Nice Côte d'Azur, a concerné plus de 250 ménages pour un montant s'élevant à 220 000 €.

Enfin, les aides collectives (dont l'ASLL) ont concerné 477 ménages, pour un montant de 660 000 €.

### Le référent de parcours :

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, présentée par le Président de la République le 13 septembre 2018, le Département a confié à l'Agence départementale d'information sur le logement 06 (ADIL 06) la mise en place de référents de parcours juridiques et sociaux en vue d'accompagner les familles en difficulté face à un impayé de loyer.

Cette mission a pour objectif de limiter l'expulsion, et plus encore l'engagement de la procédure judiciaire, par une intervention la plus précoce possible, notamment dès le commandement de payer. Elle a été menée au sein des Maisons des solidarités départementales de septembre à décembre 2019 et se poursuit en 2020.

C'est ainsi que 1743 commandements de payer ont été reçus par la direction de l'Insertion et de la lutte contre la fraude depuis le début de l'expérimentation en septembre 2019 jusqu'à la fin de l'année. 764 signalements ont été adressés à l'ADIL et 141 ménages ayant reçu un commandement de payer se sont vus proposer un rendez-vous en moins de 4 mois.



## ZOOM

### Stratégie de lutte contre la pauvreté

Le Fonds de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, créé par la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, vise à apporter un soutien financier aux Départements qui s'engagent à renforcer la dynamique des politiques menées dans le cadre de leurs compétences, notamment sur le champ social.

Pour prétendre à cette ressource, le Département a formalisé ses engagements en signant avec l'État, en juin 2019, une convention pluriannuelle 2019-2021 d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi.

Plus spécifiquement, le Département s'est engagé pour la période 2019-2021 à poursuivre et accentuer ses efforts pour mettre en œuvre ses obligations légales en matière de :

- droits essentiels des enfants et des jeunes, en accompagnant les jeunes majeurs en sortie de l'aide sociale à l'enfance (ASE) ;
- renforcement du travail social ;
- développement d'un premier accueil social inconditionnel de proximité ;
- renforcement de l'insertion des allocataires du RSA.

Pour l'année 2019, le Département a obtenu, grâce à sa candidature au plan pauvreté, un soutien financier de 737 688 € de la part de l'État.



## CHIFFRES CLÉS

### RSA

Baisse du nombre de foyers allocataires :

- décembre 2018 : 23 409
- décembre 2019 : 22 408

Taux de sortie à 12 mois :

- 38,4 % pour l'ensemble des allocataires
- 59 % pour les nouveaux entrants

Suspensions :

- 2018 : 7 043
- 2019 : 8 363

Nota : 60 % des situations aboutissent à la radiation du RSA

- En 2019, 319 fraudes au RSA ont été sanctionnées, correspondant à 3,3 M€ d'indus en recouvrement

- 16 602 rendez-vous pris pour des actions d'insertion de bénéficiaires grâce au portail « Rendez-vous 06 »

- Plus de 30 000 SMS de confirmation ou de rappel de rendez-vous envoyés

### Fonds de solidarité pour le logement

- 1 424 ménages aidés pour accéder à un logement ou pour s'y maintenir

## Partie 2

# Les missions et politiques Les actions éducatives, sportives et culturelles

Le Département apporte son soutien à la scolarité des collégiens en leur offrant les meilleures conditions d'apprentissage. A ce titre, il déploie des activités périscolaires : culturelles (théâtre, chorale...), scientifiques (sensibilisation au travers d'actions en faveur du développement durable) visant à développer la curiosité et l'ouverture d'esprit des collégiens. Il valorise leurs résultats, les encourage à viser l'excellence et à utiliser tous les moyens numériques mis à leur disposition pour parfaire leur scolarité. Le Département se préoccupe d'apporter aux scolaires des menus équilibrés, dont l'élaboration privilégie la présence de produits locaux tout en développant des mesures pour lutter contre le gaspillage alimentaire. Les collégiens des Alpes-Maritimes ont toutes les clés en main pour devenir des citoyens éduqués et éco-responsables.

Le Département soutient en outre le sport sous ses multiples formes, pour tous les publics. Il contribue à l'essor des disciplines de pleine nature favorisées par un environnement exceptionnel conjuguant mer et montagne. Il soutient les clubs et manifestations sportives, en accompagnant ses champions et en permettant à ses jeunes de s'épanouir par le sport. Un investissement tout particulier est alloué aux publics empêchés et spécifiquement pour le handicap.

Le Département, au travers d'actions visant à promouvoir et valoriser les pratiques sportives adaptées, propose un programme handi voile et un programme handi ski qui visent à faire pratiquer le sport en toute confiance dans des sites choisis et avec un matériel ajusté. Le Département favorise l'accès des jeunes à la voile, au ski, à la natation et à l'escalade en finançant l'encadrement de ces pratiques sur le temps scolaire. La formation des encadrants est aussi une action importante qui complète ce dispositif et assure une pratique sportive dans des conditions optimales de sécurité.

Le Département est le partenaire privilégié des structures et événements culturels des Alpes-Maritimes et il encourage la restauration et la valorisation du patrimoine historique. Grâce aux musées départementaux des Merveilles à Tende et des Arts asiatiques à Nice, des collections permanentes et des expositions temporaires attractives et gratuites sont proposées au public maralpín. Une politique articulée autour du soutien à la création cinématographique et la diffusion au cinéma Mercury vient compléter l'offre culturelle, également développée autour du spectacle vivant à l'espace Laure Écard de Nice. La galerie Lympia et la grotte du Lazaret apportent aussi une diversité dans l'offre culturelle départementale.

Marathon des Alpes-Maritimes, Ultra-Trail Côte d'Azur Mercantour, Soirées estivales, Prix littéraires Paul Langevin et Livre Azur, Défi orthographique des collèges, Cinéma itinérant, Festival Les Folies des lacs... sont autant d'événements que le Département tient à maintenir sur tout son territoire.

Enfin, les Archives départementales ont encore confirmé le Département dans son rôle de collecteur et protecteur des valeurs historiques et patrimoniales, tout en l'inscrivant dans l'avenir numérique avec des actions renforcées de numérisation des documents.



### DONNÉES BUDGÉTAIRES

- Montants inscrits  
**104,06 M€**
- Montants mandatés  
**89,74 M€**
- Taux de réalisation  
**86,24 %**

- La culture
- Les sports et la jeunesse
- L'éducation
- L'enseignement supérieur



# la culture



## DONNÉES BUDGÉTAIRES

- Montants inscrits  
**18,28 M€**
- Montants mandatés  
**16,61 M€**
- Taux de réalisation  
**90,88 %**

## ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Fréquentation des structures culturelles départementales en 2019

Cinéma Mercury : 73 638 spectateurs

Musée des Merveilles à Tende : 25 500 visiteurs

Musée des Arts asiatiques à Nice : 57 634 visiteurs

Espace Lympia : 18 000 visiteurs

Salle Laure Ecard : 20 000 visiteurs

Grotte du Lazaret : 18 516 visiteurs

En 2019, la politique culturelle menée par le Département s'articule autour de quatre programmes :

- les événements culturels départementaux,
- la valorisation du patrimoine,
- le soutien aux acteurs via l'attribution de subventions culturelles,
- l'entretien et les travaux dans les bâtiments culturels.

### Des manifestations culturelles départementales de grande ampleur

Tout au long de l'année, les Alpes-Maritimes accueillent artistes et festivals pour le plus grand plaisir de ses habitants et des touristes : du classique au jazz, de la littérature aux œuvres de musées, du chant à la danse, du théâtre au cinéma. La programmation abondante et éclectique rythme les soirées de milliers de maralpins qui accèdent gratuitement à des spectacles de qualité sur l'ensemble du territoire. La volonté du Département de rendre la culture accessible à tous se traduit en 2019 par une politique événementielle ambitieuse proposant plus de 500 concerts gratuits sur l'ensemble du territoire.

- la 24<sup>e</sup> édition des **Soirées estivales** a remporté, cette année encore, un vif succès : 415 spectacles gratuits, donnés dans 154 communes par 1 266 artistes ;
- pour sa 18<sup>e</sup> édition, le festival **Les Folies des lacs** a permis à plus de 1 000 personnes de chanter et danser au bord du lac de la Colmiane aux sons du DJ M4T, suivi des musiques traditionnelles du Vésubié social club de Magamorra ;
- la 15<sup>e</sup> édition de **C'est pas classique**, malgré une fin prématurée liée à l'alerte rouge intempéries du 1<sup>er</sup> décembre, a offert, une nouvelle fois, des moments musicaux d'exception à des milliers de spectateurs ;
- la 5<sup>e</sup> édition du **festival jeune public Nananère**, expression ironique et malicieuse, dédiée au jeune public a attiré plus de 1 600 spectateurs ;
- la programmation départementale de la **salle Laure Ecard**, regroupant toutes les disciplines du spectacle vivant, conférences et expositions, a reçu plus de 10 500 spectateurs. Par ailleurs, plus de 9 200 spectateurs sont venus assister à des représentations organisées par différents organismes associatifs ;
- **les musées départementaux** ont accueilli des expositions de grande qualité. Le musée des Merveilles à Tende a présenté l'exposition « Gravures nomades. L'art rupestre dans la steppe mongole et sibérienne » en collaboration avec le Musée d'Anthropologie de Monaco, ainsi que de nombreuses animations (conférences, visites guidées, ateliers et spectacles de chants diaphoniques...). Au musée des Arts asiatiques, l'exposition temporaire « Yves Saint Laurent », organisée avec le musée YSL de Paris, a rencontré un vif succès avec 45 740 visiteurs. Par ailleurs, l'espace culturel Lympia a accueilli plusieurs expositions et notamment, durant la période estivale, l'exposition « Liberté, liberté chérie » organisée par l'Union méditerranéenne pour l'art moderne (UMAM), présentant plus de 60 œuvres de 32 artistes contemporains ;
- **la grotte du Lazaret** accueille de plus en plus de visiteurs et propose une médiation adaptée aux scolaires dans et hors les murs ;
- **le cinéma Mercury** propose une programmation éclectique et variée tout en étant partenaire des dispositifs scolaires d'éducation à l'image, « École au cinéma », « Lycéens & apprentis au cinéma » et plus particulièrement « Collège au cinéma » ;
- **Cinéma itinérant** : le Département a aidé les exploitants à hauteur de 226 900 € pour la diffusion dans 36 communes des haut et moyen pays. C'est au total plus de 55 000 spectateurs qui ont bénéficié du dispositif du cinéma itinérant.

### La médiathèque départementale

Dans le cadre de la mission du Département sur la lecture publique, la médiathèque départementale alimente 102 bibliothèques implantées sur des communes de moins de 10 000 habitants sur l'ensemble du territoire. Quatre médiathèques départementales annexes : Saint-Martin-Vésubie, Valberg, Tende et Roquebillière assurent un service de proximité en relais de la médiathèque. Outre ses actions de constitution et renouvellement des collections, informatisation, prêts d'expositions, conseils et formation « métier », la

médiathèque s'est engagée dans un processus de modernisation en proposant une offre de ressources numériques, notamment musicale avec musicMe.

Le potentiel des bibliothèques en tant qu'acteurs culturels est renforcé grâce à deux prix littéraires : le prix Livre Azur du Département des Alpes-Maritimes visant à susciter le partage autour du livre. Décerné par un jury populaire, il met en valeur des écrivains originaires des Alpes-Maritimes ou ayant un lien avec le département. Le prix littéraire Paul Langevin propose à un public de collégiens de lire une sélection de romans de littérature jeunesse et de décerner un prix littéraire en fin d'année scolaire.

### Le soutien au tissu associatif et à l'emploi culturel

490 organismes, associations et collectivités publiques ont été soutenus par le Département pour un montant global de 8 640 500 € :

- 4 902 000 € ont été versés aux grands organismes culturels (orchestre régional de Cannes PACA, orchestre philharmonique de Nice, Opéra de Nice, théâtres de Nice, Grasse et Antibes, école de danse Rosella Hightower de Cannes) ;
- 1 767 100 € ont permis d'accompagner le tissu associatif local ;
- 1 406 000 € ont été dédiés au soutien des festivals et grandes manifestations tels que Jazz à Juan, Les Nuits du Sud, le festival international du film de Cannes, le festival international des séries, les Plages électroniques...

Par ailleurs, 1 000 000 € a été attribué au Conservatoire départemental de musique qui agit dans les haut et moyen pays.

### La préservation et la valorisation de la mémoire et du patrimoine

Les opérations de restauration du patrimoine ancien et religieux se sont poursuivies concernant :

- La Villa E 1027 à Roquebrune-Cap-Martin ;
- La Fondation Maeght à Saint-Paul-de-Vence ;
- Le Monastère fortifié de Saint Honorat aux Iles de Lérins ;
- La chapelle Saint Jean à Antibes.

En matière de restauration d'objets, le Département a aidé à la restauration de deux anciens tableaux dans la Chapelle du Saint Sépulcre à Nice.

Le service du patrimoine poursuit la rédaction et la diffusion de la collection « Passeurs de mémoire » portant sur le patrimoine du département qui s'appuie sur des recherches archivistiques et historiques ainsi que sur une campagne photographique spécifique. 10 brochures ont été éditées ou mises en ligne à ce jour. Ce sont 891 notices qui ont été rédigées, permettant de documenter 739 monuments ou sites. Le recensement du patrimoine de la vallée de l'Estéron est achevé, de même que celui de la vallée de la Roya.

Des travaux de recherche sont menés également pour documenter des bâtiments importants appartenant au Département : ancien baigne de Nice, darse de Villefranche, camp des Fourches.

Le service du patrimoine continue à mener ses opérations pluriannuelles pour alimenter une vaste base de données géolocalisées (SIG départemental) du patrimoine bâti du département (plus de 1 000 notices sur le site). Il assure aussi, par le biais du portail des savoirs, la diffusion et la valorisation du patrimoine auprès des publics jeunes.

Le dispositif de médiation du site de la grotte du Lazaret a été finalisé par la réalisation d'un outil numérique remarquable, un mapping visuel et sonore appelé à rencontrer en 2020 un grand succès auprès du public.

### L'entretien et les travaux dans les bâtiments culturels

En matière d'entretien et de travaux dans les bâtiments culturels, le Département a poursuivi sa stratégie patrimoniale selon deux axes :

- la conservation du patrimoine bâti départemental qui a pour objet d'assurer en permanence un niveau de performance, de confort et de sécurité des bâtiments existants ;
- la mise aux normes des bâtiments pour les personnes handicapées afin de permettre une participation effective et entière de toutes les personnes handicapées à la vie sociale.



### CHIFFRES CLÉS

- 45 740 personnes ont visité l'exposition « Yves Saint Laurent » présentée au musée départemental des Arts asiatiques, en partenariat avec le musée YSL-Paris.

**Un record de fréquentation !**

# la culture

Ce programme « Entretien et travaux dans les bâtiments culturels » s'est traduit en 2019 par la réalisation des travaux suivants :

- les études et la passation des marchés pour modifier et déplacer en sous-sol le système de chauffage et de climatisation de l'espace Laure Ecard à Nice ;
- l'aménagement d'un espace dédié aux agents dans le hall de l'espace Laure Ecard à Nice ;
- une première phase de rénovation intérieure et la réfection de la façade du cinéma Mercury à Nice ;
- les premiers travaux d'organisation d'une liaison intérieure entre le pavillon de l'horloge et les galères, ainsi que la restauration des fresques de l'ancienne chapelle de l'espace Lympia à Nice ;
- la requalification des espaces extérieurs du musée des Arts asiatiques à Nice.

L'ensemble de ces travaux pour les bâtiments culturels s'est élevé à 1 185 972 € en investissement et à 242 938 € en fonctionnement.

## Les Archives départementales

Les événements marquants

### Modernisons-nous ! Un chantier transversal : la réinformatisation

L'effort a porté en 2019 sur la mise à jour des données scientifiques et techniques (délai de communicabilité [domaine de la vie privée, informations médicales, secret judiciaire...]) et la mise en conformité des données de classement et de description [actuellement 950 000 notices]). Le marché du système d'information archivistique-portail sera lancé en 2020.

### De nouvelles sources et des méthodes renouvelées

502 mètres linéaires d'archives sont entrés aux Archives départementales en 2019. La collecte des archives publiques définitives revêt un caractère réglementaire. Elle constitue en 2019 86 % des entrées. Le versement des dossiers de l'assemblée départementale et de l'arrière de versement du tribunal de commerce de Cannes sont l'une des entrées remarquables, avec le dépôt du fonds de l'architecte Dominique Pétry-Amiel (La Gaude : la Coupole, le domaine de l'Etoile appartenant à la famille Pagnol...).

### Communiquer dans les meilleures conditions

Le nombre de chercheurs ayant travaillé en salle de lecture a connu une légère érosion (- 2,5 %). Il leur a été communiqué plus de 10 300 articles (en hausse de 20 %). Les demandes de recherche par correspondance sur des actes circonstanciés, et auxquelles le code des relations entre le public et les administrations enjoint de répondre dans le délai d'un mois, a porté sur plus de 3 500 sollicitations (+ 6 %) ; la tendance est à la hausse depuis 3 ans. Une demande mobilise en moyenne un archiviste de deux heures à près de trois jours. La consultation en ligne reste élevée : près de 2 millions de pages lues et 650 000 connexions en 2019.

### Aller au devant du public

Le prix départemental de la recherche 2019 a été attribué à deux thèses d'histoire : l'une sur les prisons dans les Alpes-Maritimes (1860-1940), l'autre sur la science archéologique à travers l'étude scientifique du Mont-Bégo (1868-1947).

Outre le prêt d'expositions itinérantes dans les établissements d'enseignement, vues par 7 500 élèves, un nouvel élan est donné en 2019 aux projets pédagogiques (formulaire mesdemarches06), avec une équipe attentive à des besoins nouveaux de travail sur documents et visite des Archives départementales.



## ZOOM

Archives départementales

Des archives (aussi) en 0 et en 1.

Le Département s'est résolument engagé dans la dématérialisation et le numérique dans le cadre du SMART Deal.

Les data, les dossiers et les documents électroniques produits ou reçus par les agents du Département sont des archives publiques dont le devenir est fixé par le Code du patrimoine.

Après des tests (proof of concept) fructueux, la plateforme d'archivage électronique as@lae a été mise en production en 2019. Les premiers versements ont concerné les flux PES-V2, les matrices cadastrales 2004-2006 et les cahiers citoyens des Alpes-Maritimes. Ces tous premiers versements représentent un volume de près de 50 Go. La marche en avant de l'archivage numérique dans le Département est engagée !



DÉPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES | 06

Le Département des Alpes-Maritimes vous offre un **ÉTÉ GOURMAND** avec

# LES SOIRÉES ESTIVALES



DU 28 JUIN AU 22 SEPTEMBRE 2019

+ de 400 SPECTACLES GRATUITS  
dans 154 communes

THÉÂTRE / HUMOUR / CIRQUE / MAGIE / MUSIC-HALL / CABARET / REVUE / VARIÉTÉ INTERNATIONALE / JAZZ / FUNK  
MUSIQUE DU MONDE / CHANSON FRANÇAISE / ROCK / POP / RHYTHM AND BLUES / BLUES / CHANT TRADITIONNEL /  
MUSIQUE CLASSIQUE / JAZZ MANOUCHE / SOUL / GOSPEL / DANSE CONTEMPORAINE..

# les sports et la jeunesse



## DONNÉES BUDGÉTAIRES

- Montants inscrits  
**13,14 M€**
- Montants mandatés  
**12,44 M€**
- Taux de réalisation  
**94,63 %**

## ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

### GREEN Deal

Le Challenge Trail 06 développe des actions en faveur du GREEN Deal et a obtenu le label « Développement durable, le sport s'engage » décerné par le Comité national olympique et sportif français pour la dixième année consécutive depuis 2010.

Ce label atteste de l'exemplarité de notre démarche au regard de « l'Agenda 21 du sport français » et de la « Charte sport pour le développement durable ».

La politique Sports et jeunesse menée par le Département s'articule autour de 5 volets : les subventions sports et jeunesse, les initiatives sportives départementales, les écoles départementales, le plan Jeunes Avenir 06 et les équipements sportifs.

L'engagement du Département en faveur de la promotion du sport et de la jeunesse a encore été très marqué en 2019. Le soutien apporté à de nombreux acteurs du domaine sur le département, qu'il soit au titre du fonctionnement, pour l'organisation de manifestations ou d'actions en faveur de la jeunesse sur le temps scolaire ou extrascolaire, contribue à encourager et maintenir une pratique sportive importante mais également à mettre en lumière les nombreux atouts de notre territoire.

### Le programme « sport fédéral et socio-éducatif »

704 subventions de fonctionnement ont été octroyées pour un montant total de 6 839 750 €. Ces subventions ont permis de :

- soutenir le fonctionnement des associations sportives, clubs pros, phares et nationaux, comités départementaux, organismes œuvrant pour la jeunesse et le sport, pour un montant annuel de 5 188 900 € ;
- favoriser l'organisation de 167 manifestations sportives sur l'ensemble du département, dont les temps forts ont été le Marathon des Alpes-Maritimes, l'Ultra-Trail Côte d'Azur Mercantour, l'Européenne des Alpes-Maritimes, le Tour du Haut-Var et des Alpes-Maritimes, le challenge Trail nature 06, la Transvésubienne, la Transwest, le challenge cyclosporatif 06, le challenge descente VTT 06, le championnat du monde d'apnée par équipe (AIDA) à Villefranche-sur-Mer, la coupe de France de descente VTT à Valberg et de Cross Country à Levens, le Gravel Trophy à Valberg.

Des récompenses individuelles, d'un montant total de 130 100 €, ont bénéficié à des sportifs de haut niveau :

- 31 athlètes en voile et ski (52 500 €) ;
- 170 jeunes sportifs Champions de France, Ambassadeurs du sport 06 (AS 06) (34 000 €) ;
- 44 sportifs du département pour 88 médailles lors de championnats, coupes d'Europe et du Monde (43 600 €).

Un soutien particulier pour la jeunesse a permis de financer des classes de découverte et d'environnement (192 000 €), des séjours en centres de vacances (47 794 €), des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) (430 300 €), soit un total de 670 094 € versé aux associations organisatrices, aux communes de moins de 20 000 habitants, aux syndicats de communes, aux caisses des écoles et aux établissements publics communaux.

Des subventions d'investissement sont également octroyées pour l'acquisition de matériel de transport collectif (minibus), bateaux de sécurité et matériel spécifique à la pratique des activités de ski et voile, et pour la rénovation de centres d'accueil, pour un montant de 315 410 € en 2019.

Le Département a parallèlement conclu 10 contrats de prestations de communication avec des clubs professionnels pour un montant de 280 255 €, 4 contrats avec des athlètes pour un montant de 54 000 € et 6 contrats dans le cadre de manifestations pour un montant de 158 180 €.

### Le programme « initiatives sportives départementales »

#### Le dispositif mer et voile

- Le plan voile scolaire a permis à 5 123 élèves des collèges des communes littorales de pratiquer la voile durant leurs heures d'éducation physique et sportive. En 2018/2019, le Département a financé 14 bases nautiques à hauteur de 171 960 €. Ce dispositif existe depuis plus de 25 ans.
- Les personnes en situation de handicap ont pu pratiquer la voile gratuitement tout au long de l'année avec leur organisme spécialisé, dans le cadre du plan « handi voile 06 », pour un montant de 53 930 €. Ce dispositif existe depuis 2006.

L'été, la tournée « handi voile 06 » est ouverte à tous et permet de faire découvrir cette



activité aux familles et ce, dans 8 communes du littoral sur 10 dates. Une subvention de 20 000 € est attribuée au comité de voile 06 qui, en partenariat avec les services départementaux, a accueilli plus de 900 personnes.

L'ensemble de ces actions permet également de soutenir, toute l'année, l'emploi de moniteurs de voile dans les bases nautiques conventionnées.

### Le dispositif montagne et ski

- ski scolaire : 3 998 enfants des communes rurales (écoles primaires, collèges et lycée de la montagne) ont pu pratiquer le ski sur le temps scolaire dans le cadre de l'éducation physique et sportive. 255 776 € ont été affectés au financement des heures d'enseignement de ski et 37 554 € ont compensé les frais de transport engagés pour déplacer les enfants vers les stations de ski. Pour le lycée de la montagne, 16 587 € ont permis un encadrement des activités montagne par un guide ;
- handiski : le stage de brevet de pilotage de fauteuil-ski pour personnes handicapées au bénéfice d'une vingtaine de stagiaires a été reconduit ;
- semaine Tandem ski : organisée en partenariat avec le comité départemental handisport, ce dispositif permet à 80 personnes handicapées de découvrir le ski en tandem.

### Le plan natation haut pays

Cette action vise à favoriser l'acquisition du « savoir nager » par les élèves de cycle 3 (CM1, CM2, 6ème) des écoles et collèges du haut pays. 870 élèves ont bénéficié sur le temps scolaire de séances de natation et de la prise en charge du transport par le Département.

### Le plan escalade et activités connexes

130 collégiens des sections sportives en lien avec la nature et la montagne ont pu profiter en 2019 d'une journée au pôle sports « Vesúbia Mountain Park » situé à Saint-Martin-Vésúbie pour découvrir l'ensemble des activités de montagne proposées par le site. 203 écoliers ont bénéficié d'un total de 6 séances de découverte de l'escalade au « Vesúbia Mountain Park ».

### Les écoles départementales de neige, d'altitude et de la mer

En 2019, 10 779 enfants ont été accueillis au sein des quatre écoles départementales qui ont comptabilisé :

- pour les séjours vacances :  
1 794 enfants (représentant 14 677 journées enfants) ;
- pour les classes découverte :  
7 446 enfants (représentant 47 677 journées enfants) ;
- pour les séjours d'intégration des classes de 6ème :  
1 539 élèves (représentant 4 685 journées enfants)

D'abord expérimentale, cette dernière offre en direction des collèges rencontre un succès croissant auprès de la communauté éducative.

Elles ont ainsi reçu, en classe de découverte, des enfants de 69 communes du département pour 190 écoles concernées.

### Entretien et travaux dans les écoles de neige, d'altitude et de la mer

En 2019, les travaux suivants ont été réalisés :

- la poursuite du programme pluriannuel de rénovation des systèmes de sécurité incendie dans les quatre écoles départementales avec en particulier le remplacement des installations du système de sécurité incendie de l'école de neige de Valberg et la réalisation d'un système de sonorisation de celle d'Auron ;
- la réfection des façades et de la couverture de l'école de neige de La Colmiane ;
- la réfection des enrobés des écoles de neige de La Colmiane et d'Auron ;
- l'aménagement d'un logement de passage à l'école de neige de Valberg ;
- le remplacement de menuiseries à l'école de la mer de Saint-Jean-Cap-Ferrat.

L'ensemble de ces travaux s'est élevé à 1 281 921 M€ pour l'investissement et 150 797 € pour le fonctionnement.

### Aide aux œuvres sociales de jeunesse et de vacances (OSJV)

174 000 € ont été versés à 10 OSJV pour des dépenses de fonctionnement et 36 500 € à 2 OSJV pour l'investissement.



### CHIFFRES CLÉS

- 167 manifestations sportives soutenues financièrement pour 1 650 850 €
- 93 manifestations sportives soutenues par des dotations et des objets promotionnels



## ZOOM

SMART Deal

Démarches simplifiées pour les familles : les inscriptions en colonies dans les écoles départementales et le paiement des séjours se font maintenant en ligne.

# l'éducation



## DONNÉES BUDGÉTAIRES

- Montants inscrits  
**68,82 M€**
- Montants mandatés  
**58,83 M€**
- Taux de réalisation  
**85,48 %**

## ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Le Département a également équipé 11 collèges de défibrillateurs cardiaques : Jean Rostand, Raoul Dufy, Alphonse Daudet, Frédéric Mistral, l'Archet, Louis Nucera, Maurice Jaubert, Jean-Henri Fabre, Jules Romains, Henri Matisse et Port Lympia à Nice.

La totalité des collèges du département et l'école Freinet en seront dotées en 2020.

### Permettre un fonctionnement optimal des 73 collèges publics et 19 collèges privés des Alpes-Maritimes et de l'école Freinet à Vence et améliorer le cadre de vie des collégiens

Les actions conduites s'inscrivent dans 4 axes ou programmes : les constructions neuves, les réhabilitations et extensions, les équipements sportifs et la maintenance des collèges.

#### L'année 2019 a été marquée par les opérations suivantes :

##### Opérations livrées :

- ravalement des façades, passerelle, enrobés et restructuration du CDI au collège Henri Matisse à Nice ;
- gymnase au collège Émile Roux au Cannet ;
- réfection des enrobés, cuisine de production, nouveau CDI, nouveau bâtiment administration et salles de classes au collège Ludovic Bréa à Saint-Martin-du-Var ;
- réhabilitation des gymnases des collèges Les Baous à Saint-Jeannet et Pierre Bertone à Antibes, nouvelles structures d'escalade aux collèges Les Baous et Les Jasmins à Grasse et Jules Verne à Cagnes-sur-Mer ;
- restructuration de la cuisine du collège Émile Roux au Cannet ;
- réhabilitation des sanitaires pour élèves aux collèges La Fontonne à Antibes, Saint-Hilaire à Grasse et Henri Matisse à Nice.

##### Opérations qui se poursuivent en 2020 :

- extension et restructuration du collège Ludovic Bréa à Saint-Martin-du-Var ;
- réhabilitation des collèges Les Vallergues à Cannes, Pierre Bonnard au Cannet, Albert Camus à Mandelieu, Roger Carlès à Contes et La Bourgade à La Trinité, au titre d'une programmation pluriannuelle ;
- construction du gymnase du collège Simone Veil à Nice.

##### Études poursuivies en 2019 :

- reconstruction sur site du collège Les Campelières à Mougins ;
- construction d'un nouveau gymnase au collège Gérard Philippe à Cannes.

##### Principales opérations réalisées en 2019, dans le cadre de l'Agenda d'accessibilité programmée des collèges pour les personnes handicapées :

- mise en conformité handicap des escaliers dans divers collèges ;
- début des travaux de mise en accessibilité avec l'installation de 2 ascenseurs au collège Les Vallergues à Cannes ;
- poursuite des études de mise en place d'ascenseurs au collège Carnot à Grasse.

##### Poursuite du plan Sécurité des collèges :

###### Avec un budget global de 12 M€, ont été poursuivis en 2019 notamment :

- la mise en place de clôtures, occultations et portails dans les collèges Médecin, Valéri, Mistral, Cité mixte du Parc Impérial (CMPI) et Dufy à Nice, Les Baous à Saint-Jeannet, l'Eau Vive à Breil-sur-Roya, Paul Arène à Peymeinade, Yves Klein à La Colle-sur-Loup, François Rabelais à l'Escarène, Paul Langevin à Carros, Niki de Saint-Phalle à Valbonne, Romée de Villeneuve à Villeneuve-Loubet, Roger Carlès à Contes, Jean Salines à Roquebillière, Bellevue à Beausoleil, Les Vallergues à Cannes, Le Pré des Roures au Rouret, Saint-Exupéry à Saint-Laurent-du-Var, Simon Wiesenthal à Saint-Vallier-de-Thiery et Les Bréguières à Cagnes-sur-Mer ;
- l'installation de 10 tourniquets au CMPI à Nice et de 2 tourniquets complémentaires au collège Pagnol à Saint-Laurent-du-Var ;
- la mise en place d'un dispositif de contrôle d'accès par badge au CMPI à Nice ;
- le renforcement de la vidéoprotection des 73 collèges et de l'école Freinet, avec un parc constitué de 737 caméras.

L'ensemble des dépenses en faveur des collèges s'est ainsi élevé en 2019 à 22 577 182 € pour les dépenses d'investissement et 2 673 440 € pour les dépenses de fonctionnement.

##### Pour assurer le fonctionnement des établissements :

- dotation initiale de fonctionnement pour un montant total de 11 230 726 € ;
- achat ou remplacement du mobilier des collèges et gymnases, des matériels de cuisine, des structures artificielles d'escalade ;

- gestion des personnels techniques, en lien avec la DRH, soit environ 1 000 personnes, pour assurer l'entretien, la maintenance, la restauration et l'accueil ;
- garantie de services de restauration de qualité en respectant les normes d'hygiène HACCP sur l'ensemble des collèges.

#### **Concernant les 19 collèges privés sous contrat d'association avec l'État :**

- versement d'un forfait externe pour la part « matériel » de 238,55 € par élève et pour la part « personnel » de 313,90 € ;
- participation aux travaux d'investissement de mise aux normes et grosses réparations, et prise en charge de l'annuité d'emprunt de l'exercice en cours souscrit par les établissements pour un montant total de plus d'1 M€, dans le cadre de la loi Falloux : suite à la mise en place du plan Sécurité collèges, la priorité des travaux d'investissement a été donnée à la mise en sécurité des locaux.

#### **Concernant l'ensemble des collèges :**

- conclusion de conventions de mise à disposition réciproque et gracieuse avec les communes afin de permettre aux collégiens d'utiliser les installations sportives pour les cours d'éducation physique et sportive ;
- prise en charge des transports afférents à ces cours et aux activités éducatives scolaires et périscolaires.

#### **Développement de l'usage du numérique dans les collèges :**

##### **On dénombre dans les collèges :**

- 11 000 ordinateurs soit 1 pour 4,5 élèves ;
- 2 600 vidéoprojecteurs ;
- 650 tableaux numériques interactifs.

##### **Poursuite de la mise à disposition de tablettes tactiles :**

Lors de la rentrée 2019-2020, 3 700 tablettes ont été déployées pour un coût de plus d'1,5 M€, ce qui porte à 8 800 le nombre de tablettes gérées par le Département. Elles sont utilisées notamment en tant que cartable numérique mais également en classes mobiles.

En 2019, 15 nouveaux collèges ont été équipés en classe mobile : Bellevue, Bertone, César, L'Eganaude, Fersen, Maurois, Médecin, Les Muriers, Parc impérial, Risso, Romée de Villeneuve, Rostand, St Hilaire, Les Baous et Valeri.

##### **Collaboration avec les opérateurs pour favoriser le déploiement du Très haut débit :**

45 collèges sont dotés. En 2019 sur le littoral, Orange a accéléré son déploiement. Une dizaine de collèges supplémentaires dispose d'un accès à 200 Mb/s : Beltrame, Les Breguieres, Capron, La Chenaie, Cocteau, Klein, Mistral, Philippe, Ségurane et Verne.

##### **Diffusion de contenus pédagogiques numériques innovants :**

Elle est réalisée à l'image du portail des savoirs, une banque de ressources sur le patrimoine des Alpes-Maritimes.

##### **FAB'ÉCOLE 06 au collège Bertone à Antibes :**

Son inauguration a eu lieu le 9 septembre 2019, associant le Département pour 57 000 € dédiés à l'aménagement et à l'équipement du lieu, la Délégation académique au numérique éducatif et l'opérateur Orange.

Il s'agit d'un lieu d'apprentissage du numérique destiné aux élèves et aux professeurs dudit collège mais aussi à ceux des établissements scolaires environnants.

Ouvert à des formations et à l'expérimentation et l'évaluation de nouvelles pratiques, il se décline en plusieurs espaces thématiques :

- espace créativité avec différents robots ;
- espace numérique avec une machine à découpe laser, des imprimantes 3D... ;
- espace visioconférence ;
- espace vidéo.

##### **Création d'une équipe mobile de maintenance de premier niveau des équipements numériques :**

Cette équipe gère la maintenance des matériels pour des pannes simples (câble mal branché, absence de courant, configuration d'une tablette, réglage d'un vidéoprojecteur...) et accompagne les utilisateurs dans la maîtrise des nouveaux outils.

Pour ce faire, le Département a décidé de recruter 11 apprentis techniciens supérieurs en systèmes et réseaux, dans le cadre d'une formation ouverte en lien avec le Rectorat de Nice, et délivrée au CFA de la cité mixte du Parc impérial à Nice.

Cette formation diplômante, correspondant à un titre professionnel de niveau Bac +2, se déroulera en alternance sur 2 années, selon la répartition hebdomadaire suivante :

- 1 jour et demi de formation théorique, soit 800 heures au total ;
- 3 jours et demi en situation professionnelle au sein des collèges.

Le Département prend à sa charge la formation et les salaires des apprentis pour un coût global prévisionnel de 389 600 € sur les 2 années, soit 74 800 € pour la formation et 314 800 € pour les salaires.

Le nombre des apprentis se décline en :

- 5 apprentis pour les collèges en cartable numérique ;
- 6 apprentis en équipe mobile pour les autres collèges.

Outre la maintenance proprement dite, les apprentis ont vocation à jouer un véritable rôle d'accompagnement auprès des utilisateurs (enseignants et élèves).

##### **Réduction de la fracture numérique :**

Afin de prendre en compte les disparités qui subsistent à la maison, entre les familles qui possèdent un ordinateur et celles qui n'en ont pas, le Département conduit depuis 2007 un partenariat avec l'association Actif Côte d'Azur qui récupère des matériels d'occasion



# l'éducation

(PC, portables) et les rénove via un programme d'insertion. Ils sont ensuite proposés à des prix très raisonnables à des élèves issus de familles aux revenus modestes. Le Département subventionne l'association à hauteur de 35 000 € par an. 5 000 ordinateurs ont ainsi été livrés depuis le début de l'action et une centaine de personnes en insertion a été formée.

## Vie citoyenne des élèves et soutien de leur famille :

Une politique volontariste est développée depuis plusieurs années afin d'accompagner les familles nécessiteuses, tout en valorisant le mérite et l'excellence des élèves grâce à :

- différentes aides sociales :
  - « **Scolarité 06** » est une subvention d'études destinée aux familles modestes pour un coût total de 1 158 009 € ;
  - « **Cantine 06** » est une aide de 1 € par repas pris à la cantine attribuée aux bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire et représente un coût total de 1 821 725 € ;
- récompense de l'excellence :
  - « **l'aide au mérite** » est attribuée aux étudiants boursiers ayant obtenu le baccalauréat avec la mention « Très bien », une prime de 200 € est allouée aux bacheliers titulaires de cette mention, une récompense honore les « lauréats maralpins des Olympiades » et les « **bourses au mérite** » de l'enseignement supérieur sont octroyées, pour un coût total de 111 800 € ;
  - un dispositif « **Pass excellence 06** » récompense les titulaires du brevet ayant obtenu la mention « Très bien » ;
  - des prix de fin d'année sont accordés aux collégiens les plus méritants pour un montant global de 52 590 €.

## Valorisation des initiatives :

Plusieurs mesures à destination de la jeunesse âgée de 18 à 25 ans révolus sont mises en œuvre : aide au logement ou à la scolarité, ou encore bourse d'enseignement supérieur. Pour l'année scolaire 2018/2019, 231 jeunes ont bénéficié d'une mesure.

La collectivité poursuit par ailleurs son dispositif de catalogue d'offres péri-éducatives « Ac' Educ » qui propose des activités en lien avec les associations et les organismes soutenus par le Département dans les domaines du spectacle vivant, de l'environnement et du développement durable, de la découverte des métiers, des sciences... 412 actions ont été ainsi retenues sur 508 demandes pour l'année 2018/2019, soit 81 % des demandes à 22 861 collégiens bénéficiaires de 67 établissements publics et 9 établissements privés.

Le Département participe par ailleurs à l'apprentissage de la citoyenneté avec le Conseil départemental des jeunes (CDJ 06) qui travaille, pour le mandat 2018-2020, sur les thèmes de l'égalité femmes-hommes (lutte contre le sexisme et mixité des métiers) et de la protection de l'environnement (lutte contre la pollution terrestre et maritime due aux incivilités), en vue de réaliser des campagnes de sensibilisation relayées dans tous les collèges des Alpes-Maritimes.

## Médiation scolaire :

Dans le cadre du plan Sécurité développé par le Département, ce dispositif assure une présence sécuritaire aux abords de l'ensemble des collèges. Pour la rentrée scolaire 2019/2020, se révélant très efficace en termes d'apaisement du climat social, il a été maintenu au travers d'un marché avec l'association La Semeuse, qui couvre l'ensemble des collèges de la commune de Nice via 6 équipes de 3 médiateurs, et l'association P@je pour le reste du département, via 13 équipes.

Enfin, le plan départemental d'actions pour le respect des valeurs républicaines et citoyennes a été poursuivi en 2019 auprès des jeunes autour de trois grands volets : le devoir de mémoire ; le respect des principes républicains et la lutte contre la radicalisation.



## ZOOM GREEN Deal

- dans le cadre de la Loi Egalim, le service de l'éducation a évalué le gaspillage alimentaire dans les cantines de 23 collèges du département, de novembre à décembre 2019. Il s'agissait, dans un premier temps, de faire des statistiques pour mettre en place en 2020 une sensibilisation des élèves et des personnels de cuisine, sous forme d'ateliers menés par une diététicienne animatrice recrutée à cet effet. La lutte contre le gaspillage alimentaire permettra dans l'avenir de réaliser des économies, d'acheter des produits de qualité et de favoriser l'approvisionnement local ;
- dans le cadre du catalogue Ac'Educ, des partenariats ont été mis en place pour :
  - promouvoir l'écologie et l'environnement ;
  - favoriser les comportements éco-responsables chez les jeunes, grâce à des actions autour de la protection de l'environnement et de l'éducation au développement durable.

Ainsi, par exemple, avec le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement, des activités en classe et sur le terrain ont eu lieu pour sensibiliser les jeunes à l'importance de la conservation de la biodiversité ou de la ressource en eau. De même, les collégiens ont pu découvrir l'ethnobotanique ou la culture du réemploi en faveur de la lutte contre le gaspillage avec l'écomusée de la Roudoule.

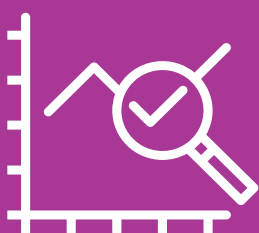


# l'enseignement supérieur



## DONNÉES BUDGÉTAIRES

- Montants inscrits **3,81 M€**
- Montants mandatés **1,87 M€**
- Taux de réalisation **49,03 %**



## CHIFFRES CLÉS

- L'Université Nice Sophia Antipolis et Université Côte d'Azur, en tant que structure, comptabilisaient 29 400 étudiants pour l'année 2018-2019

## Entretien et travaux dans les bâtiments d'enseignement supérieur

Le programme « Entretien et travaux dans les bâtiments départementaux d'enseignement supérieur » concerne les sites Stephen Liégeard et George V à Nice, sites gérés par l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE) de l'académie de Nice.

Ce programme comprend deux axes majeurs d'intervention :

- la conservation du patrimoine bâti départemental qui a pour objet d'assurer en permanence un niveau de performance, de confort et de sécurité des bâtiments existants ;
- la mise aux normes des bâtiments pour les personnes en situation de handicap afin de leur permettre une participation effective et entière à la vie sociale.

En 2019, les principales opérations ont consisté à poursuivre les grosses réparations et aménagements des sites George V et Stephen Liégeard à Nice et à réaliser des études pour l'optimisation des sites mis à disposition de l'INSPE.

L'ensemble de ces travaux s'est élevé à 248 354 € en investissement et à 129 087 € en fonctionnement.

## Enseignement supérieur, recherche et vie scolaire

La politique départementale a notamment porté sur :

- la densification du potentiel d'enseignement supérieur-recherche avec la poursuite du soutien financier de 50 000 € accordé à la Fondation nationale des sciences politiques pour l'aide au développement du premier cycle « Moyen-Orient Méditerranée » de Sciences Po à Menton ;
- le vote d'une aide de 500 000 € en faveur de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) dans le cadre du contrat de plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 et du Campus santé vieillissement et cancer du Centre hospitalier universitaire (CHU) Pasteur, pour l'équipement du plateau d'exploration expérimentale en médecine personnalisée du cancer et du vieillissement (PEMED-PCV) ;
- la présentation d'un rapport annuel détaillant les actions menées dans le cadre de la convention territoriale d'exercice concerté relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, lors de la conférence territoriale de l'action publique du 26 novembre 2019. Les principales actions financées par le Département pour la période du 1er septembre 2018 au 30 septembre 2019 sont :
  - la construction d'un campus universitaire (1,72 M€ en faveur de la ville de Cannes) ;
  - des projets innovants, développés par des équipes médicales et /ou de recherche, visant à améliorer la santé, la prévention, le dépistage ou la prise en charge des malades (appel à projets santé thématique cancer (0,42 M€ en faveur de l'INSERM, l'Institut de recherche sur le cancer et le vieillissement de Nice - IRCAN, l'Université de Nice Sophia-Antipolis-UNS, le Centre national de recherches scientifiques-CNRS et le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives-CEA).

## ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Le PEMED-PCV, financé en partie par le Département, a pour objectif de développer de nouveaux modèles expérimentaux d'étude des cancers et des pathologies liées au vieillissement afin de pouvoir tester de nouveaux médicaments et d'aborder la possibilité de mettre en place des circuits de thérapie personnalisée et ciblée.



## Partie 2

# Les missions et politiques L'aménagement et le développement du territoire

En 2019, le Département poursuit son investissement dans les domaines du tourisme, de l'agriculture, de la préservation de l'environnement mais aussi en matière d'accessibilité du très haut débit sur l'ensemble du territoire.

Toujours très engagé dans les secteurs de l'agriculture, il apporte un soutien actif aux exploitants, avec notamment des dotations à l'installation des jeunes agriculteurs et des aides à la modernisation des exploitations agricoles. En outre, depuis de nombreuses années, le Département, avec la Chambre d'agriculture, favorise la valorisation des circuits courts et le développement de l'approvisionnement local. Grâce à la plateforme « 06 à Table ! » les producteurs locaux peuvent ainsi fournir les cantines des collèges.

La lutte contre les fléaux agricoles reste au cœur des préoccupations du Département. Ainsi, devant l'omniprésence du frelon asiatique exerçant une pression sur la filière apicole, il missionne des entreprises spécialisées pour assurer la destruction des nids.

Le Département a poursuivi ses actions en matière de soutien à l'attractivité touristique du territoire des Alpes-Maritimes notamment en accompagnant la qualification des professionnels et leur montée en gamme ainsi que le soutien au développement des projets touristiques d'envergure.

Collectivité de la solidarité territoriale, le Département s'engage pour accompagner, de façon équitable, le développement de tous les cantons du territoire départemental, et en portant une attention particulière aux communes rurales et aux plus petites communes en zone montagne. Pour la seule année 2019, 654 projets en zone rurale (539 projets en zone montagne) ont été soutenus. Parmi les grands projets d'investissement, on peut citer la reconstruction du site de l'Escalinada à Villefranche-sur-Mer, la construction de la déchetterie communautaire à Contes, le pôle d'échanges multimodal Saint-Augustin/Aéroport ...

Disposer d'une couverture numérique satisfaisante est, en outre, une priorité pour un Département 100 % fibre à l'horizon 2022. Une maîtrise d'ouvrage forte du SICTIAM a permis en 2019 de nombreux chantiers THD qui se sont déployés dans les haut et moyen pays.

Engagé de longue date dans la protection de l'environnement, le Département a poursuivi ses actions de préservation de la biodiversité dans les espaces naturels sensibles et les zones marines protégées, de prévention des incendies de forêt et d'accompagnement sanitaire pour renforcer la sécurité de tous. Il a facilité l'accès de nombreux publics à la nature dans les 20 parcs naturels départementaux et sur les 6 500 km de sentiers de promenade et de randonnées qu'il entretient et dont il assure un aménagement raisonné et écoresponsable.



### DONNÉES BUDGÉTAIRES

- Montants inscrits  
**221,94 M€**
- Montants mandatés  
**186,34 M€**
- Taux de réalisation  
**83,96 %**

- Le logement
- L'emploi, le tourisme et l'attractivité du territoire
- La sécurité
- Les ports départementaux
- La solidarité territoriale
- Le plan environnemental GREEN Deal
- La politique numérique SMART Deal





# le logement



## DONNÉES BUDGÉTAIRES

- Montants inscrits  
**9,88 M€**
- Montants mandatés  
**6,88 M€**
- Taux de réalisation  
**69,66 %**

Au-delà de l'accompagnement des interventions de la Société d'économie mixte locale (SEML) Habitat 06 et des programmes de rénovation urbaine, deux dispositifs d'aide aux particuliers complètent la politique départementale en faveur du logement. Il s'agit :

- au titre de la solidarité territoriale, de l'aide à l'amélioration de l'habitat rural et à la préservation de l'architecture locale ;
- au titre de la politique en faveur des personnes âgées, de l'aide à l'adaptation du logement pour favoriser leur maintien à domicile.

### L'aide à la rénovation urbaine :

Les programmes de rénovation urbaine de Nice (Les Moulins, Pasteur, L'Ariane, Nice centre), Grasse (Gare et Porte est) et Cannes (Ranguin) totalisent un investissement global de 504 M€, le Département intervenant à hauteur de 69,12 M€ pour l'ensemble des programmes.

Les aides départementales aux organismes opérateurs, sous la forme de garanties d'emprunt pour la construction ou la réhabilitation de logements sociaux, représentent un capital garanti qui s'élève à 147 M€ au 31 décembre 2019 dont 15,6 M€ pour 2019.

Concernant le programme de rénovation urbaine de Nice Les Moulins, le Département a contribué à hauteur de 36,66 M€, avec des aides relatives aux équipements et locaux associatifs, à l'aménagement d'espaces publics, d'espaces commerciaux et artisanaux et à la construction de logements.

En 2019, 1 100 000 € ont été engagés pour la construction d'un bâtiment R+5/R+6 de 34 logements, 2 commerces en rez-de-chaussée et 34 places de stationnement en sous-sol et aérien.

Concernant le programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD) de Nice (Thiers/Notre Dame), le Département a contribué à hauteur de 5,68 M€, avec des aides relatives à la requalification des îlots dégradés, à l'aménagement des espaces publics et à la construction de logements.

En 2019, 142 500 € ont été engagés pour la rénovation de 20 logements.

### L'appui opérationnel à la production de logements :

Par délibération du 18 octobre 2019, l'assemblée départementale a approuvé une avance en compte courant d'associés d'un montant de 3 M€ au profit de la SEML Habitat 06, en lieu et place de l'augmentation de capital programmée fin 2019 ; apport qui sera transformé en augmentation de capital au plus tard au 1er décembre 2020.

Les aides apportées au programme d'Habitat 06 ont contribué en 2019 au lancement de 252 logements neufs.

## ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Lancée en 2006, la SEML Habitat 06 poursuit le développement de son activité de réalisation de logements sociaux et d'accès à la propriété. Son action concerne tant la construction neuve que l'acquisition-amélioration, sans exclure la reprise de patrimoines existants. Par ailleurs, l'opérateur répond aux besoins de résidences pour des populations spécifiques telles que les seniors, les étudiants, les saisonniers ou les personnes en situation de handicap. De plus, il accompagne les initiatives territoriales du Département à travers les projets d'hébergement de tourisme et de loisirs (stations de montagne, thèmes de Berthemont-les-Bains, Vesùbia Mountain Park).

De par la taille de son patrimoine (3 000 logements), Habitat 06 a l'obligation, par la loi du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (loi ELAN), de s'adosser à un groupe de logement social. Plusieurs démarches ont été conduites avec les groupes suivants : Vilogia, Habitat en Région (Groupe Caisse d'Épargne/BPCE), 1001 Vies Habitat (Groupe Logement Français) et la CDC (Caisse des dépôts et consignations) – Habitat (filiale de la CDC) qui s'est rapprochée du Département pour lui proposer la signature d'un protocole de relance de l'étude d'un rapprochement avec Habitat 06.

### Les aides aux particuliers :

Concernant l'amélioration de l'habitat rural, 264 logements ont bénéficié d'un total d'aides de 615 181 €. Cette mesure permet aux habitants d'adapter le confort du bâti ancien, tout en protégeant le charme et l'authenticité des villages de ces territoires.

Entré en vigueur en février 2014, le dispositif « Adaptation des logements des seniors aux défis du vieillissement » a permis à près de 1 277 allocataires de l'APA (GIR 1 à 4) et personnes âgées de 80 ans et plus, d'obtenir une aide pour réaliser des travaux de nature à favoriser leur maintien à domicile.

Ainsi, en 2019, c'est un montant total de 619 944 € qui a été engagé par le Département pour l'adaptation des logements de 285 seniors.



## ZOOM

**Inauguration en juin 2019 de la résidence « Le Clos Valérenc » (construction neuve de 25 logements locatifs) et de la maison de santé à Saint-Vallier-de-Thiey**

La commune de Saint-Vallier-de-Thiey a souhaité réaliser un ensemble immobilier mixte pouvant comprendre des logements locatifs sociaux, un local commun résidentiel ainsi qu'une maison de santé, sur un terrain acquis par l'Établissement public foncier PACA (EPF PACA), au centre-ville.

L'opérateur départemental Habitat 06 a réalisé ce programme de construction dans son intégralité qui comprend :

- **un bâtiment mis en copropriété abritant :**
  - une maison de santé de 617 m<sup>2</sup> au 1er étage et 2nd étage ;
  - un local commercial de 77 m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée ;
  - 23 places de stationnements ;
  - un local commercial de 180 m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée occupé par une pharmacie ;
- **un bâtiment abritant un local commun résidentiel ;**
- **25 logements locatifs sociaux répartis sur 3 bâtiments ;**
- **28 places de stationnement extérieur.**

Cette construction répond aux besoins exprimés par des jeunes ménages ou des familles monoparentales, et par des personnes âgées recherchant un logement adapté à proximité du centre-ville. Le Département a financé ces travaux à hauteur de 375 000 €.



## CHIFFRES CLÉS

- 1 100 000 € engagés pour la construction de 34 logements dans le cadre du programme de rénovation urbaine (PRU) Les Moulins
- 285 logements adaptés au vieillissement
- 147 logements nouveaux livrés par l'opérateur départemental Habitat 06

# l'emploi, le tourisme et l'attractivité du territoire



## DONNÉES BUDGÉTAIRES

- Montants inscrits  
**9,3 M€**
- Montants mandatés  
**7,39 M€**
- Taux de réalisation  
**79,46 %**

## ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Dans un contexte national difficile du fait des mouvements sociaux, la fréquentation touristique de la Côte d'Azur (Alpes-Maritimes et Monaco) s'est maintenue à un niveau élevé avec un total de plus de 10 millions de nuitées hôtelières. La Côte d'Azur bénéficie d'une image très positive.

Tendances à retenir : croissance des séjours en hébergements marchands (hôtels et résidences) ; forte progression des séjours avion (+ 9 %) ; 100 000 séjours hôteliers supplémentaires ; progression du marché français : REVPAR en hausse, malgré une clientèle estivale moins dépendante ; évolution positive de la saisonnalité.

## Emploi

Le Département a poursuivi :

- le partenariat avec la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) sur la thématique de la réinsertion : 218 allocataires ont bénéficié d'un diagnostic Retour à l'emploi de la CMA, 63 personnes issues du RSA ont retrouvé une activité ; 51 étaient encore actives au 31 décembre 2019 ;
- le soutien à la French Tech Côte d'Azur, labellisée Capitale French Tech le 3 avril 2019 ;
- le soutien à l'Université Côte d'Azur pour sa candidature au label 3IA, obtenu également en avril et qui accueillera un Institut interdisciplinaire d'intelligence artificielle (IA).

Le Département a été, tout au long de l'année 2019, partenaire des 50 ans de Sophia Antipolis et du Soph'IA Summit du mois de novembre consacré à l'IA.

Le Département a participé au bouclage financier et au lancement du Campus Sud des Métiers porté par la Chambre de commerce et d'industrie Nice Côte d'Azur, projet labellisé « Investissement d'avenir » par l'État dont la première pierre a été posée en septembre 2019.

## Tourisme

Le Département porte les projets de développement touristique structurants ainsi que des actions d'ingénierie. Il accompagne les professionnels en matière de labels et marques. L'ensemble des actions est réalisé en partenariat avec les acteurs locaux : Comité régional du tourisme (CRT), Côte d'Azur France, CCI Nice Côte d'Azur, offices de tourisme, parcs, gîtes de France, syndicats des hôteliers...

Le Département focalise son intervention essentiellement sur les moyen et haut pays où l'initiative privée peut faire défaut ou sur des thématiques spécifiques comme le tourisme sportif ou culturel pour maintenir et développer l'activité économique et l'emploi, notamment en saison creuse.

En 2019, le Département a particulièrement :

- **soutenu la montée en gamme des professionnels et la qualité de l'accueil de notre territoire** via les marques nationales « Qualité Tourisme » et « Accueil vélo ». Il a poursuivi la gestion de la marque « Tourisme et Handicap » et le déploiement de la charte « Accueil sportifs et Handicap ». Il a accompagné 3 communes (Escragnolles, Pierlas et Marie) à l'obtention de la 1ère fleur du label « Villes et Villages Fleuris ». Il a maintenu sa réglementation en matière d'aide touristique pour l'amélioration de l'hébergement touristique ;
- **poursuivi la mise en tourisme de l'événementiel sportif** (développement d'animations sur le Marathon des Alpes-Maritimes, le Roc d'Azur, la Coupe de France de descente VTT à Valberg, la Coupe de France de cross country à Levens et le Championnat du monde d'apnée à Villefranche-sur-Mer) **et l'offre culturelle**, avec la 2<sup>e</sup> édition du « Festival des Jardins de la Côte d'Azur » du 30 mars au 28 avril ;
- **accompagné l'animation de la marque « Côte d'Azur France »** par le CRT lors des 5e rencontres départementales du tourisme ;
- **animé le Cluster Sport et Tourisme** via la commission Ingénierie ;
- **obtenu la labellisation « Vélo & Fromages »** pour 5 itinéraires des « Alpes-Maritimes à vélo ».

**Le Département est également partenaire de projets européens transfrontaliers d'envergure, notamment le projet MedcycleTour en lien avec l'Eurovelo 8.**

## Agriculture

Malgré la diversité des produits, leur forte identité et un large bassin de consommation, le contexte d'exercice de l'agriculture dans les Alpes-Maritimes reste fortement contraint. Dans le respect de l'application de la loi NOTRe, le Département a conventionné avec la Région pour poursuivre son soutien à l'investissement et à la modernisation des exploitations (AIME) mobilisant 2 071 666 € sur 84 projets générant un investissement total de 4 758 094 € dans les Alpes-Maritimes.

Pour leur installation, et en complément de la dotation « Jeunes agriculteurs », le

Département a attribué 3 bourses agricoles à de jeunes agriculteurs en bio, pour un montant total de 30 000 €. Le partenariat avec la Chambre d'agriculture, l'association Agribio 06, ainsi que toutes les structures œuvrant à l'organisation et au développement du monde agricole, s'est poursuivi. De même, le Département poursuit son soutien aux élevages avec une participation de 40 à 60 % aux coûts des campagnes de prophylaxies animales et une aide au maintien de l'exercice vétérinaire en zone de montagne. Un partenariat spécifique avec le Groupement de défense sanitaire (GDS 06) a été mis en place pour un meilleur suivi des prophylaxies et de l'état sanitaire des troupeaux dans notre département transfrontalier, terre de nombreuses transhumances.

Enfin, les foires agricoles et manifestations paysannes, organisées chaque année dans de nombreuses communes, bénéficient également d'un soutien financier départemental.

Plateforme d'approvisionnement « 06 à Table ! » : 40 collègues sont désormais servis par 50 producteurs locaux engagés dans cette démarche.

Près de 450 tonnes de produits ont été livrés (fruits, légumes, œufs, herbes aromatiques, mais aussi yaourts et fromages de vache et de chèvre...).

Avec l'obtention du marché de fourniture du Groupement d'achat de la Côte d'Azur depuis 2017, la plateforme confirme son statut de fournisseur officiel en légumes frais des collègues et lycées des Alpes-Maritimes.

Le restaurant inter-administratif a également opté pour ce type d'approvisionnement : 13 tonnes de produits ont été commandés pour la qualité des repas des agents.

La lutte contre l'invasion du frelon asiatique : le Département a poursuivi son action de destruction des nids de frelons asiatiques. En 2019, 881 signalements et 453 destructions de nids essentiellement en milieu urbain et péri-urbain ont été relevés. Le coût global s'élève désormais à 126 608 € auquel sera déduit la contribution des EPCI et communes signataires de la convention de partenariat. Depuis 2016 et le début de la lutte proposée par le Département, ce sont plus de 3 500 nids qui ont été détruits, avec une action qui a tendance à se déplacer de plus en plus sur la protection des populations.

C'est le 1er téléservice entièrement dématérialisé, labellisé par la CNIL et introduit dans « Mes démarches 06 » dans le cadre du SMART Deal.

Le Département a également réalisé des études et des travaux concernant la relocalisation du Centre de recherche et d'expérimentation agricole méditerranéen (CREAM) (finalisation des travaux). Le CREAM a été mis à disposition de la Chambre d'agriculture après 8 mois de travaux, l'été 2018. Ce site a permis de libérer les emprises nécessaires au transfert du marché d'intérêt national. L'année 2019 a été consacrée au parfait achèvement de l'ouvrage. L'ensemble de ces travaux s'est élevé à 182 536 € pour l'investissement.

### Aménagement du territoire

Le Département, en qualité de personne publique associée, a suivi près de 49 procédures d'urbanisme (élaboration, révision, modification et déclarations de projet) qui ont porté principalement sur l'élaboration du PLU métropolitain (approuvé le 25 octobre 2019), la révision du PLU de Valbonne Sophia Antipolis, l'élaboration du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) adopté le 26 juin 2019, l'élaboration des Schémas de cohérences territoriales (SCOT) de la Communauté de communes Alpes d'Azur, de l'ouest, du Pays des Paillons et de la CARF. Tous ces SCOTs sont encore en cours de procédures.

Dans le cadre des demandes d'autorisation d'exploitation commerciale auprès de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC), des avis ont été rendus sur 11 dossiers (7 supermarchés, 3 ensembles commerciaux et 1 réactivation des droits commerciaux).

Les projets sont situés sur la Métropole Nice Côte d'Azur : Nice, Cagnes-sur-Mer et à l'ouest du Département : Grasse, Roquefort-les-Pins, Cannes et Beausoleil.

Les services départementaux sont aussi venus en appui de syndicats mixtes (SMGA, SMIAGE) en proposant des compétences techniques pour les analyses sur le SIG et la production des cartes des secteurs qui peuvent être sensibles sur différentes problématiques les concernant, notamment lors de l'élaboration des PLU.



## CHIFFRES CLÉS

### EMPLOI - INTEMPERIES

- Le Département a voté en décembre 2019 une aide de 1,5 M€ en faveur des artisans, des entreprises et des exploitations agricoles sinistrées

### TOURISME

Prestataires qualifiés :

- 12 Qualité tourisme ;
- 22 Accueil Vélo ;
- 5 chartes pour l'accueil des sportifs ;
- 1 charte accueil handisport ;
- 1 réunion du jury départemental VVF et 3 visites de communes

### AGRICULTURE

- CREAM : serre de 1 900 m<sup>2</sup> sur un terrain de 1,6 ha dont l'aménagement extérieur recevra 3 pépinières pour une surface de 7 700 m<sup>2</sup>, une zone de recherche apicole de 430 m<sup>2</sup>, 6 abris et un bassin de stockage d'eau de 750 m<sup>3</sup>

### AIME

- 2 071 666 € sur 84 projets



## ZOOM

Suite aux intempéries du 22 au 24 novembre et du 1er décembre 2019, le Département a exprimé sa solidarité envers l'ensemble des sinistrés, notamment les chefs d'entreprises, les artisans, les commerçants et agriculteurs, dont l'outil de travail ou de production a été endommagé.

Afin de répondre à l'urgence de la situation et permettre une reprise des activités, l'assemblée départementale a adopté le 13 décembre 2019, la création d'un fonds d'aide en faveur des artisans, des entreprises et des exploitations agricoles sinistrées doté de 1,5 M€.

# la sécurité



## DONNÉES BUDGÉTAIRES

- Montants inscrits  
**84,8 M€**
- Montants mandatés  
**84,62 M€**
- Taux de réalisation  
**99,79 %**



## CHIFFRES CLÉS

### SDIS 2019 :

- 110 010 interventions
- 76 centres d'incendie et de secours

### Plan sécurité immobilier :

- 15 gendarmeries
- 2 commissariats

La politique Sécurité permet de prendre en compte l'amélioration de la qualité de vie des habitants des Alpes-Maritimes via d'une part, le développement et l'amélioration de la présence des forces de l'ordre sur l'ensemble du territoire et d'autre part, l'action du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

Les dépenses de cette politique s'élèvent à 84,6 M€ en 2019 dont 78,5 M€ de participation au SDIS et 0,55 M€ de dépenses (0,46 M€ en travaux et achat de matériel et 0,09 M€ en fonctionnement).

### Entretien et travaux dans les gendarmeries, les commissariats et la base de sécurité civile

Le périmètre d'intervention du Département comprend 15 sites affectés à la Gendarmerie nationale, les commissariats de Grasse et de Nice-Les Moulins et la base hélicoptère de la sécurité civile de Mandelieu-La Napoule.

Les travaux conduits au titre de la conservation du patrimoine bâti ont pour objectif de parvenir à un niveau de performance, de confort et de sécurité dans les bâtiments ainsi qu'à l'adéquation fonctionnelle de ces derniers, conformes aux missions attendues.

Ce programme « entretien et travaux dans les bâtiments liés à la sécurité » s'est traduit en 2019 par la réalisation des travaux suivants :

- Réfection de clôtures périphériques et réparation du mur de soutènement situé à l'entrée de la gendarmerie de Levens, remise en service de la production d'eau chaude solaire, rénovation et extension du chenil de la gendarmerie de Gilette, et divers travaux de voirie pour la gendarmerie de Saint-Paul de Vence.

L'ensemble de ces travaux pour les bâtiments liés à la sécurité s'est élevé à 458 794 € pour l'investissement et 87 463 € pour le fonctionnement (hors baux).

### Plan Sécurité immobilier relatif aux gendarmeries, aux commissariats et aux ouvrages de sécurité civile

Les opérations de baux emphytéotiques administratifs font l'objet de deux conventions distinctes : l'une entre l'emphytéote et le Département, l'autre entre le Département et l'État (Gendarmerie nationale et Police nationale). D'une part, le Département verse des loyers à l'emphytéote pour la construction, et d'autre part, il récupère un loyer pour la sous-location du bâtiment à l'État.

Le coût total annuel des loyers et charges versés par le Département en 2019 à l'emphytéote s'élève à 5 529 106 € et le coût total annuel des loyers versés par l'État au Département s'élève à 4 812 050 €.

### Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)

En 2019, des participations d'un montant total de 78,5 M€ ont été versées au SDIS des Alpes-Maritimes, dont 76,5 M€ en subventions de fonctionnement et 2 M€ en subventions d'investissement.



# les ports départementaux



## DONNÉES BUDGÉTAIRES

- Montants inscrits  
**0,46 M€**
- Montants mandatés  
**0,44 M€**
- Taux de réalisation  
**96,58 %**

## ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Après deux années de reprise en régie de l'exploitation des ports de Villefranche-sur-Mer, l'activité se professionnalise au bénéfice des usagers, artisans et chantiers navals présents sur les ports.

Une nécessaire remise à niveau des infrastructures a débuté, elle se poursuit pour proposer des équipements conformes aux besoins des plaisanciers et navires de passage.

La rénovation des bâtiments permettra de pérenniser et développer des activités liées au tourisme et au nautisme.

Les deux ports sont gérés par une régie à simple autonomie financière :

- Le port de la Santé est un port abri de petite dimension permettant d'accueillir une cinquantaine de navires d'avril à octobre ;
- Le port royal de la Darse d'une superficie totale de 6,6 ha, compte 478 anneaux, un bassin de radoub de 65 m de long, 2 slipways, 2 aires de carénage, une cale de halage et des locaux commerciaux, artisanaux et associatifs.

Un conseil d'exploitation de la régie et un conseil portuaire se réunissent deux fois par an (mai et décembre 2019).

Le service des ports est constitué d'une équipe de 17 agents organisée autour de deux pôles.

## MISSIONS

### Autorité portuaire et autorité investie du pouvoir de police :

- L'application du règlement particulier de police et des différentes réglementations applicables sur la zone portuaire.
- De la régulation du trafic des navires, de la gestion des mouvements et du placement des navires...
- De la conservation du domaine public.

### Exploitation du plan d'eau :

- 528 postes à gérer sur les deux ports : attribution des postes, placement des navires, entretien du plan d'eau et des dispositifs d'amarrage, remplacement amarres, pendilles et chaînes-filles des pontons de l'avant-port et de la jetée (y compris chaînes de rive sur la jetée). Ainsi, fin 2019, tous les dispositifs d'amarrage ont été renouvelés.
- Recettes : 1 526 738 € TTC.

### Exploitation des terre-pleins et aires de carénage :

- 20 000 m<sup>2</sup> de terre-pleins à entretenir et maintenir
- 2 aires de carénage : 742 opérations de grutage en 2019
- 2 slipways : 68 navires accueillis pour entretien par les chantiers navals
- Bassin de radoub : 13 navires accueillis
- Recettes : 228 042 € TTC.

### Travaux sur les infrastructures portuaires :

623 000 € ont été investis en 2019 pour moderniser le plan d'eau ainsi que l'infrastructure portuaire :

- Ponton D – station d'avitaillement
- Bornes de distribution quai de la Corderie
- Reprise sous-marine quai de la Jetée
- Vidéoprotection
- Mur du Lazaret (1<sup>re</sup> partie).

### Travaux sur les bâtiments :

273 000 € ont été investis en 2019 pour moderniser le patrimoine portuaire bâti :

- Capitainerie, maison du gardien, nouveaux bureaux, douches, rénovation
- Club de la mer : locaux associatifs, toilettes
- Bâtiment A, étanchéité.

### Gestion du domaine public portuaire (ports de la Darse et de la Santé) :

- 50 locaux pour une surface totale de 5 215 m<sup>2</sup> sont mis à disposition par voie d'Autorisation d'occupation temporaire (AOT) d'artisans, de l'Institut du nautisme de Bretagne (centre de formation), d'associations, de clubs et de restaurants. Tous ont vocation à participer au développement et à l'attractivité du site. Recettes générées : 360 000 €.





#### Gestion du domaine public routier (voies latérales du Port de Nice) :

- Le service des ports assure également la gestion du domaine public maritime des voies latérales du port de Nice, soit 881 m<sup>2</sup> de terrasses, pour un montant de 59 000 € de recettes.

#### Accueil des escales croisières en rade de Villefranche-sur-Mer :

- La rade de Villefranche-sur-Mer a accueilli, en 2019, 97 navires en escale pour un total de 222 671 passagers (+ 8 % par rapport à 2018) qui ont transité par la gare maritime du port de Villefranche Santé (gestion CCI pour le compte de MNCA).

#### Autres missions / Manifestations :

- Port de Nice, navette « Lou Passagin » : 61 263 passagers ont utilisé cette navette en 2019.
- Port de Villefranche Darse : organisation de la fête des plaisanciers le 27 août 2019 : 450 participants.
- Nettoyage des fonds marins des ports : le 13 octobre 2019 : mobilisation des agents portuaires et d'une centaine de bénévoles.



## ZOOM

Les ports de Villefranche-sur-Mer ont été certifiés Ports Propres en mars 2019. Cette certification a été obtenue suite à un audit initial réalisé in situ par un organisme de certification indépendant selon les critères édictés par l'AFNOR portant principalement sur :

- la gestion responsable et durable de l'infrastructure portuaire,
- la mise en place d'une gestion raisonnée,
- la traçabilité des déchets dangereux, sur la pratique au quotidien d'éco-gestes,
- la formation, l'information et des actions pédagogiques.

En 2020, la régie des ports va s'engager sur le volet biodiversité.



# la solidarité territoriale



## DONNÉES BUDGÉTAIRES

- Montants inscrits  
**98,43 M€**
- Montants mandatés  
**73,47 M€**
- Taux de réalisation  
**74,65 %**

## ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Dans le cadre du CPER, 4 nouvelles opérations de pôles d'échanges multimodaux ont été inscrites dans l'avenant n°1 à la convention spécifique d'application, représentant un total d'aides départementales de 1,8 M€.

Le Département réaffirme son rôle en matière de solidarité territoriale. Il est le partenaire essentiel des collectivités dans le financement de leurs projets.

### Aides aux communes et à leurs groupements

En 2019, le Département confirme son rôle essentiel dans la solidarité territoriale. Son action se manifeste cette année par le vote de plus de 700 subventions en faveur de communes et groupements de communes.

Un engagement budgétaire significatif du Département est, cette année encore, confirmé en faveur du secteur des personnes âgées, avec le financement des travaux de reconstruction du site de l'Escalinada à Villefranche-sur-Mer.

Les établissements d'enseignement ont bénéficié du soutien du Département permettant ainsi la construction d'un groupe scolaire à Falicon ainsi que d'une école maternelle à Sospel.

Par ailleurs, le Département a participé à hauteur de 1 M€ à la première phase de la gare routière du pôle d'échanges multimodal de Nice Saint-Augustin.

Enfin, les infrastructures de voirie continuent à mobiliser des crédits importants avec une dotation cantonale d'aménagement qui s'élève à 6,49 M€.

### Contrat de plan État-Région 2015-2020

Un avenant n°1 à la convention spécifique d'application a été adopté le 8 février 2019 permettant d'actualiser des plans de financement et d'inscrire de nouvelles opérations.

Le montant total des aides départementales votées en faveur d'opérations ciblées s'élève à 13,99 M€ pour une enveloppe réévaluée à 19,115 M€, dans les secteurs de l'enseignement supérieur-recherche, des routes (RD), du ferroviaire et de la culture, dont 1,92 M€ en 2019.

### Participations aux syndicats mixtes

Le Département poursuit son action pour favoriser le développement économique des stations de montagne et renforcer l'attrait touristique des vallées sur l'ensemble de son territoire. Le développement des activités en toutes saisons est aujourd'hui indispensable pour maintenir l'attractivité de nos stations et le tissu économique local face à une concurrence toujours plus exacerbée.

16,7 M€ ont été dévolus aux participations aux syndicats mixtes pour le développement touristique des vallées et des stations de montagne. Le Département est membre de ces établissements publics, et sa part dans le budget de fonctionnement varie de 49 à 95 %.

L'année 2019 a été principalement marquée par la réalisation d'une opération de réaménagement du front de neige à Valberg comprenant l'installation d'un double tapis couvert et la réalisation d'une piste homologuée FIS (Fédération internationale de ski) dite du Stade 2B à Auron.

Parallèlement, les investissements sur les autres stations du département se poursuivent avec l'extension des réseaux de neige de culture, l'optimisation du parc de remontées mécaniques et les travaux d'aménagement des cœurs de stations.

### Programmes européens 2014-2020

Le Département bénéficie d'aides FEDER en faveur de projets en cours de réalisation dans lesquels il est partenaire :

- Programme transfrontalier France-Italie Alcotra : 3 projets simples du plan intégré thématique MITO dans le domaine des activités de pleine nature (aide de 658 750 €) et du projet PATRIM-Patrimoine naturel et culturel du plan intégré territorial ALPIMED (aide de 353 000 €) mettant en valeur le patrimoine par l'itinérance ainsi que le projet EDU-MOB (aide de 1 150 000 €) pour le développement et la promotion d'une mobilité

urbaine multimodale durable en encourageant l'utilisation du vélo ;

- Programme transfrontalier Italie-France Maritime : poursuite des projets Intense - Itinéraires touristiques durables (aide de 425 000 €) et Girepam - Gestion intégrée des réseaux écologiques par le biais des parcs et des zones marines (aide de 340 000 €). Démarrage des projets MED COOP FIRE (aide de 239 326 €) et MED STAR (aide de 217 443 €) sur la prévention et la gestion conjointe avec l'Italie des risques d'incendies ;
- Programme MED avec le projet MEDCycletour sur la promotion du tourisme durable par le développement du cyclotourisme sur la voie méditerranéenne EuroVelo 8 (aide de 201 970 €).



### CHIFFRES CLÉS

- Près de 55 M€ de subventions en faveur des communes et groupements de communes.
- Plus de 6 M€ en faveur des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes



## ZOOM

Une délibération de principe actant la mobilisation de 7 M€ en faveur des communes touchées par les intempéries des 22 au 24 novembre et du 1<sup>er</sup> décembre 2019 a été adoptée par l'assemblée départementale le 13 décembre 2019.

Ces dispositions se sont traduites par l'attribution d'aides d'urgence au bénéfice des communes classées en état de catastrophe naturelle pour la réparation des dégâts liés à ces intempéries. Ainsi, les communes de Cannes, Mandelieu-La Napoule et Villeneuve-Loubet ont bénéficié chacune d'une avance de 500 K€.

En outre, le Département interviendra pour une part comprise entre 40 et 50 % de la dépense d'investissement pour les communes rurales et entre 10 et 30 % pour les communes urbaines.



# le plan environnemental GREEN Deal



## DONNÉES BUDGÉTAIRES

- Montants inscrits  
**13,45 M€**
- Montants mandatés  
**9,43 M€**
- Taux de réalisation  
**70,10 %**

## ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Quatre programmes, ayant vocation à préserver les espaces et sites, y compris marins, à valoriser le patrimoine naturel et bâti dans les espaces naturels, et à réduire l'exposition aux risques majeurs par la mise en œuvre d'actions de prévention, notamment des risques de feux de forêt, composent la politique Plan environnemental GREEN Deal :

- Espaces naturels, paysages
- Entretien et travaux (bâtiments liés aux espaces naturels)
- Forêts
- Eau, milieu marin, déchets, énergies

S'appuyant sur un engagement historique du Département à préserver les espaces naturels et le cadre de vie exceptionnel des Alpes-Maritimes, la nouvelle orientation politique GREEN Deal initiée en 2018 se voit concrétisée en 2019 par la création d'une mission GREEN Deal au sein de la direction de l'Environnement et de la gestion des risques.

Cette mission a pour vocation d'impulser une nouvelle dynamique pour faire du territoire des Alpes-Maritimes, par l'action du Département et de l'ensemble des Maralpins, un département responsable, exemplaire et engagé dans la transition écologique et le développement durable.

En étroite collaboration avec les différentes directions, cette mission a constitué un programme d'actions transversales pour un coût de 12 M€ à réaliser en 2020 sur les thématiques de l'alimentation, de l'éducation au développement durable, de la biodiversité, de la mobilité durable, de l'agriculture, de l'énergie et de l'éco-responsabilité.

### Préservation et valorisation des espaces naturels

Les travaux d'aménagement, d'entretien et de valorisation de l'ensemble des parcs représentent 1 160 000 € en investissement et 883 000 € en fonctionnement, dans une démarche globale de préservation d'espaces naturels sensibles et d'espèces protégées, de pédagogie environnementale, d'accueil et d'accompagnement du public.

Dans le cadre de l'extension du parc naturel départemental des Rives du Loup, la procédure d'expropriation s'est poursuivie et devrait permettre de finaliser les acquisitions en 2020. Parallèlement, les études du projet de passerelle de la Luona ont été menées, pour une mise en œuvre escomptée en 2020/2021. Cette passerelle permettra la liaison entre la partie amont (rive gauche, commune de La Colle-sur-Loup) et la partie aval du parc (rive droite, commune de Villeneuve-Loubet). Suite à la prise en gestion en juin 2019 de l'extension sud (Château Robert) du parc naturel départemental du Massif du Paradou (propriété du Conservatoire du littoral), les premiers travaux de sécurisation du massif forestier ont eu lieu et seront poursuivis en 2020.

En 2019, le Département a participé à hauteur de 225 000 € au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional des Préalpes d'Azur, représentant 25 % du montant total des cotisations statutaires, ayant notamment permis la réalisation d'inventaires sur la biodiversité, l'obtention du label « Réserve Internationale de Ciel Étoilé » (RICE) et la mise en place d'un itinéraire de randonnées, la Maralpine, en lien avec le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées.

### Programme « Entretien et travaux » (bâtiments liés aux espaces naturels)

Les réalisations se sont élevées à 1 468 101 € en investissement et à 157 750 € en fonctionnement (Camp des Fourches, Fort de la Drète, Fort de la Revère, sécurisation des accès aux parcs naturels départementaux, mises aux normes handicapés).

Pour les parcs naturels départementaux, le Département a acquis 36,6 ha pour 141 301 € concernant les parcs Rives du Loup et Plan des Noves.

### Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées (PDIPR)

Les travaux d'entretien et de restauration des itinéraires se sont poursuivis (1 063 000 € d'investissement) sur l'ensemble du territoire départemental.

Partenaire du projet européen MITO-POT (modèle intégré pour le tourisme outdoor – parcours outdoor transfrontaliers), dans le cadre du programme de coopération franco-italien ALCOTRA, avec un financement européen de 85 %, le Département a réalisé des travaux conséquents de remise en état et de sécurisation de l'itinéraire du Balcon des gorges de Daluis situé en partie dans la réserve naturelle régionale des gorges de Daluis.

De même, dans le cadre du PITEM (plan intégré thématique)/PITER (plan intégré territorial) ALPIMED, des travaux ont été menés sur la Grande Traversée du Mercantour

pour l'amélioration de cet itinéraire majeur. La signalétique directionnelle a été complétée et renouvelée sur le terrain pour faciliter le cheminement des usagers.

### Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI)

Partenaire du projet européen MITO DATA (base de données touristiques), dans le cadre du programme de coopération franco-italien ALCOTRA, avec un financement européen de 85 %, le Département a réalisé un diagnostic territorial et mis en œuvre un observatoire des sports de nature.

### Prévention et gestion des risques – Feux de forêt et opérations de mise en sécurité

Le programme d'entretien des ouvrages utiles à la défense des forêts contre l'incendie (DFCI) a concerné en 2019 1 165 km de pistes, 997 km de sentiers inscrits au PDIPR, 283 km de débroussaillage linéaire de sécurité, 198 ha de débroussaillage surfacique et 569 réserves d'eau. A ceci s'ajoutent des opérations de brûlage dirigé sur 594 ha. Les 157 interventions opérationnelles menées par le service Force 06 représentent 4,5 % de l'activité. 13 % de l'activité ont été consacrés au réseau forestier de surveillance et d'alerte (RFSa) durant la saison estivale (guet terrestre fixe et patrouilles de surveillance) du 15 juillet au 13 septembre. Les travaux exceptionnels ont représenté 1,6 % de l'activité pour 52 chantiers.

L'année 2019 a été marquée sur le plan des catastrophes naturelles par :

- 38 feux d'hiver en montagne (concernant principalement Clans, Lantosque, Tourrettes-sur-Loup, Fontan et Saorge) totalisant 540 hectares et nécessitant des interventions longues et éprouvantes d'hommes à pied ;
- 2 épisodes pluvio-orageux intenses, les 23 novembre et 1er décembre, concentrés sur le littoral et particulièrement sur l'Estérel et le Tanneron. Ils ont mobilisé le service en continu durant trois semaines pour aider les collectivités à rouvrir les voies de communication et venir en aide aux sinistrés. Les plages situées en rive droite du Var ont été nettoyées des très volumineux dépôts d'arbres charriés par les rivières. Les dégâts sur le patrimoine départemental ont été considérables (pistes, sentiers, équipements) et il faudra plusieurs mois de travail au service Force 06 pour remettre à niveau les ouvrages inscrits au programme d'entretien.

### Filière bois

105 857 € d'aides ont été alloués aux communes en 2019, dont 27 % pour la vente de bois en bord de route, 25 % pour le débardage par câble et 25 % pour le transport sur route à tonnage limité.

La forêt privée a bénéficié de 23 193 €, répartis auprès de 19 propriétaires forestiers couvrant près de 95 ha, au titre de l'aide à la première éclaircie. L'opération de coupe à vocation préventive contre les incendies de forêts a été réalisée en secteur périurbain sur la commune de La Gaude.

### Prévention et gestion des risques – Risque sanitaire

L'exécution des politiques sanitaires publiques en 2019 a permis de maîtriser le risque sanitaire dans les collèges du département (9 000 analyses de denrées alimentaires, 2 000 analyses d'eau de consommation, 500 analyses légionelles), dans les élevages de bovins et de petits ruminants (20 000 analyses réglementaires), ainsi que dans les bâtiments du CADAM et extérieurs (450 analyses d'eau de consommation, 90 analyses légionelles). Dans ce cadre, le laboratoire vétérinaire départemental (LVD) a également effectué 35 autopsies d'animaux sauvages : 30 loups, 3 dauphins et 2 rapaces pour la surveillance du virus West Nile.

Par ailleurs, plus de 36 000 analyses ont été menées dans les établissements de restauration. Le plan national de réduction des risques d'antibiorésistance en médecine vétérinaire EcoAntibio 2 a été mis en œuvre au niveau local, avec la réalisation de 1 900 antibiogrammes.

Le LVD a également organisé et animé une session de formation sur la biosécurité en cas d'alerte sur la peste porcine africaine, destinée aux acteurs de terrain (Office national de la chasse et de la faune sauvage, Fédération de chasse) et de l'État (Direction départementale



### CHIFFRES CLÉS

- 6 axes du plan d'actions global GREEN Deal déclinés en 16 actions pour accompagner la transition écologique du Département
- 19 parcs naturels terrestres sur 4 740 ha, 2,482 millions de visiteurs
- 1 parc maritime de 357 ha
- 6 500 km d'itinéraires balisés
- 55 espaces, sites et itinéraires inscrits au PDESI, 26 en cours d'étude
- 4 zones marines protégées

# le plan environnemental GREEN Deal

de la cohésion sociale et de la protection des populations 06). Ces activités analytiques, essentielles pour une gouvernance sanitaire pertinente dans le département, font l'objet d'agrèments et d'accréditations, conformément au décret n°2015-1902 du 30 décembre 2015 relatif aux conditions d'exécution des missions de service public dont sont chargés les laboratoires départementaux d'analyses.

## Eau et milieu marin

La mobilisation des fonds européens obtenus à la suite de la création du parc maritime départemental Estérel-Théoule en 2018 (85 % d'un montant maximum de 340 000 € sur la période 2017-2020) a permis la réalisation d'une étude de fréquentation, d'une cartographie des habitats et de films pédagogiques. Le Département a également aidé la commune de Théoule-sur-Mer pour l'acquisition d'un bateau pour la surveillance du parc et a participé à la campagne estivale de surveillance aérienne destinée à orienter les bateaux nettoyeurs vers les macro-déchets flottants.

## Énergies renouvelables

Les démarches pour l'implantation de la centrale solaire de Saint-Auban se sont poursuivies en lien avec l'opérateur Akuo qui a produit auprès de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement un dossier très complet de demande de dérogation aux interdictions de destructions d'espèces protégées, accompagné de mesures compensatoires, avec pour objectif un raccordement de la centrale en 2021.

## Déchets

32 véhicules hors d'usage ont été retirés sur les communes ne disposant pas d'un service de fourrière. Sur le CADAM, 400 kg de piles et 62 tonnes de papier ont été collectés pour être traités et recyclés.

Sur l'ensemble du territoire départemental une campagne d'élimination de dépôts sauvages a permis de traiter 38 tonnes de déchets industriels banals (DIB), 32 tonnes de déchets verts y compris de palmiers contaminés, 2,1 tonnes d'amiante non friable, 9 tonnes de déchets de résidus d'étanchéité et 30 tonnes de gravats.



## ZOOM

Intempéries automne 2019  
Interventions du service Force 06

2 à 3 mois de pluie en 24 heures dans des sols gorgés d'eau par 17 jours de pluie en novembre. Activation à 2 reprises de la double vigilance rouge « inondations – pluies », vigilance orange « avalanches et vagues submersion ».

847 hommes – jour sont intervenus sur la période du 23 novembre au 13 décembre de manière ininterrompue, 7 jours sur 7.

L'activation de Central Vert par 4 opérateurs a facilité la coordination des secours avec les sapeurs-pompiers, les services techniques, la sécurité civile, la gendarmerie et avec les autres services (parcs naturels et randonnées) et les directions (direction des Routes et des infrastructures de transport, direction de l'Éducation, de la jeunesse et des sports, direction de la Construction, de l'immobilier et du patrimoine) de la collectivité.



# la politique numérique SMART Deal



## DONNÉES BUDGÉTAIRES

- Montants inscrits **4,31 M€**
- Montants mandatés **2,87 M€**
- Taux de réalisation **66,73 %**



## CHIFFRES CLÉS

- 420 000 € au titre des investissements numériques MIA (SMART DEAL)
- 2 767 000 € au titre des projets numériques

### Poursuite des 3 projets initiés par le groupe d'expert du SMART Deal :

**Le projet « Regards de Collégiens » :** En septembre 2019, un site « Regards de Collégiens » a été proposé. Il permettra de diffuser et partager des contenus numériques, sur la connaissance ou la découverte de notre territoire maralpin et de ses trésors. La production de contenu va être initiée par 4 collèves dès la rentrée 2020 à partir de moyens numériques propres ou de kits mis à disposition par le Département.

**Le projet Plateforme des Risques Naturels :** le besoin des collectivités locales est grandissant en termes de données et d'informations d'aide à la décision pour la protection des populations face aux risques naturels. Le projet consiste à développer une plateforme permettant de concentrer des données provenant de sources diverses (relevés, capteurs, caméras, sites météorologiques, réseaux sociaux) et de permettre leur analyse et leur exploitation pour la prévention des risques ainsi que le partage contrôlé d'informations. Une convention a été signée en ce sens avec l'IMREDD (l'Institut Méditerranéen du Risque de l'environnement et du développement durable) en septembre 2019 : des ressources d'ingénierie d'analyse de données seront mises à disposition pour travailler sur les données disponibles et avancer sur la formalisation de principes et de modèles de prévention des risques.

Un challenge Intelligence Artificielle (IA) validé en décembre 2019 est accompagné par le Département avec la start-up Nunki dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt - PIA (Programme d'Investissement d'Avenir) piloté par la BPI (Banque publique d'investissement) pour mettre en œuvre un démonstrateur en 2020.

**La Maison de l'Intelligence Artificielle :** le Département a impulsé une initiative territoriale visant à l'acculturation et l'accompagnement des maralpains aux usages et aux enjeux de l'IA.

La création de la Maison de l'Intelligence Artificielle à Sophia Antipolis s'articule autour d'un partenariat novateur en France (inspiré d'une expérience canadienne découverte en délégation en mars 2019) associant le Département des Alpes-Maritimes, l'Université Nice Côte d'Azur, la CASA (Comité d'agglomération Sophia Antipolis) et la Chambre de commerce et d'industrie Nice Côte d'Azur (CCI). Ce lieu, dont **la première pierre a été posée en novembre 2019** présente les cas d'usage de l'IA dans les différents domaines touchant la vie quotidienne.

Il sera un lieu d'échange et d'information sur l'Intelligence Artificielle ou de travaux expérimentaux sur l'analyse et l'exploitation de données (ex : santé, mobilité...) en collaboration avec les entreprises ou les chercheurs du territoire.

Une Intelligence Artificielle interactive (Spoony) a été développée spécifiquement dans le cadre d'un marché innovant pour assurer l'accueil dans la Maison de l'IA.

Ce projet est complété par **la création en novembre 2019 d'OTESIA un observatoire des impacts de l'IA sur la société**, piloté de manière conjointe par des chercheurs, des entreprises et des pouvoirs publics. Cet observatoire prône un développement éthique de l'IA pour l'humain et permettra d'apporter par ses travaux un éclairage et une aide à la décision pour l'orientation des politiques publiques.

### Livraison de 4 Projets numériques emblématiques de la politique SMART Deal :



- **Portail usagers « MesDemarches06 » :**  
11 formulaires de démarches en ligne, avec en particulier les demandes d'APA et de subventions aux associations ;
- **Déploiement d'une plateforme numérique de mise en relation des aidants « Mon Voisin 06 a du Cœur » ;**



- **Modélisation des Informations du Bâtiment (BIM) (numérique/3D) : 4 projets immobiliers traités** en phase travaux (Centre d'Exploitation d'Antibes, Base Force 06 Levens,) ou études (Maison Valbergane, Collège des Campelières) ;
- **Acquisition d'une tête LIDAR pour les levées par drone.**

### **Initiatives territoriales pour l'inclusion numérique :**

- Education : près de 2 500 tablettes numériques pour les collèges du département.
- Equipement SDDAN (schéma directeur départemental d'aménagement numérique) :
  - Livraison à fin 2019 de 5 000 prises fibres en zone RIP par le SICTIAM,
  - Poursuite du dispositif de couverture ciblée concernant l'installation de 15 sites en 4G multi opérateurs,
- Lutte contre l'illectronisme : 120 participants à des ateliers d'initiation au numérique dans nos Maisons du Département et Maisons des solidarités départementales.

## ZOOM

- 65 projets numériques toutes politiques confondues en 2019
- Mise en ligne du portail MesDemarches06 le 26 janvier 2019
- Chaîne de numérisation pour les dossiers de demande APA en juin 2019
- Convention avec l'IMREDD en septembre 2019 (étude et modélisation des risques naturels)
- Conception de la Maison de l'Intelligence Artificielle : 1<sup>re</sup> pierre en novembre 2019







# OTESIA

OBSERVATOIRE DES IMPACTS TECHNOLOGIQUES,  
ÉCONOMIQUES ET SOCIÉTAUX  
DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE



## Partie 2

# Les missions et politiques Le développement des infrastructures

S'interroger sur la route de demain, c'est le cœur de la mission Développement des infrastructures. A la veille d'évolutions majeures telles que la route connectée ou l'avènement des véhicules autonomes, l'implication du Département doit être totale pour anticiper, préparer et accompagner ces mutations.

Les objectifs stratégiques fixés par le Président du Département visent à offrir aux usagers un réseau routier départemental sûr, durable et connecté.

S'interroger sur la route de demain, c'est réfléchir à l'évolution de nos modes de vie, de nos modes de déplacements et à notre capacité à changer nos comportements pour diminuer les impacts sur l'environnement. Le rôle du Département est d'investir pour encourager ces évolutions face aux enjeux climatiques en réalisant des infrastructures dédiées aux modes alternatifs et en implantant les équipements nécessaires à la production et à l'usage d'énergies renouvelables.

Innovier, expérimenter et anticiper sont plus que jamais d'actualité et nos services s'y impliquent au quotidien en fédérant les acteurs, en travaillant avec les centres de recherche et en développant des analyses prospectives.

Pour autant, le climat nous rappelle aussi que l'exploitation de la route, aujourd'hui comme demain, c'est aussi savoir penser à la résilience des infrastructures aux aléas et se coordonner avec les collectivités locales pour faire face aux intempéries plus fréquentes et variées.



### DONNÉES BUDGÉTAIRES

- Montants inscrits  
**57,54 M€**
- Montants mandatés  
**45,56 M€**
- Taux de réalisation  
**79,18 %**

- Les infrastructures routières



Création d'une liaison entre la RD 6185 et le giratoire de la Paoute à Grasse

# les infrastructures routières



## DONNÉES BUDGÉTAIRES

- Montants inscrits  
**57,54 M€**
- Montants mandatés  
**45,56 M€**
- Taux de réalisation  
**79,18 %**

## ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Préserver l'environnement constitue une priorité stratégique qui doit nous conduire à envisager des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle pour faire une plus large place aux modes doux : c'est l'un des enjeux du GREEN Deal

### Intervenir pour restaurer la viabilité du réseau routier départemental lors des phénomènes d'aléas climatiques

La direction des Routes et des infrastructures de transport (DRIT) avec le Centre d'information et de gestion du trafic et les subdivisions territoriales ont pour mission de garantir la viabilité du réseau routier départemental. A ce titre, ils ont été fortement mobilisés lors des intempéries que notre territoire a connues notamment en novembre et décembre 2019. Ils ont participé, avec le Préfet, à chaque centre opérationnel départemental (COD) activé pour la coordination des moyens d'intervention. À la suite des intempéries, les services de la DRIT ont engagé sans délai les travaux de sécurisation, de confortement et de réparation du réseau routier. Ils interviennent également en matière de prévention par la mise en œuvre de travaux de protection contre les chutes de pierres.

### GREEN Deal : développer une politique d'aménagement durable des réseaux d'infrastructures pour soutenir les mobilités alternatives et l'utilisation des énergies renouvelables

Afin d'agir pour préserver notre environnement, la DRIT a amplifié son action au service des nouvelles mobilités. Le Département a reçu le 12 avril 2019 le prix France Mobilité des mains du Premier ministre en présence de la ministre des Transports, pour la politique départementale de soutien au covoiturage.

### Une nouvelle politique cyclable ambitieuse qui s'est traduite en 2019 par des actions plurielles :

- la création de nouvelles pistes cyclables, et en particulier la poursuite de l'Eurovélo8 sur le littoral et de la Route des Balcons d'Azur dans le moyen pays ;
- le développement des actions favorisant la pratique cyclable dans le cadre du projet européen Edu-Mob, avec de nouveaux jalonnements, des équipements (arceaux, bornes de gonflage, stations de réparation, bornes de rechargement pour vélos à assistance électrique, totems de comptage, abris vélos).

### Aménager des parkings de covoiturage constitue également un axe important de développement

Afin de contribuer aux nouvelles mobilités et diminuer la pollution liée au trafic automobile, le Département élabore un schéma départemental de parkings-relais et d'aires de covoiturage. Le premier parking a été livré en 2017 sur la commune de Mouans-Sartoux, le second a été mis en service à Grasse en 2018, le troisième a été réalisé au droit de l'avenue Massier à Vallauris en juillet 2019, le quatrième à Châteauneuf de Grasse en juillet 2019 et le cinquième a été livré à Peymeinade fin 2019.

### Développer de nouvelles infrastructures pour des transports collectifs plus performants

La DRIT apporte également sa contribution à la conduite des procédures environnementales et au financement du futur Car à Haut Niveau de Service entre Nice et Sophia Antipolis, projet confié à ESCOTA.

La politique de mobilité durable consiste aussi à accompagner les projets de transports collectifs en site propre tels que ceux de la communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL) et de la communauté d'agglomération Sophia Antipolis (CASA) mais également à participer au financement du tramway de la Métropole Nice Côte d'Azur ou encore à des projets ferroviaires structurants comme les études de la Ligne nouvelle Provence Côte d'Azur.

### Mesurer afin de mieux maîtriser les nuisances environnementales : l'air et le bruit

Le Plan de prévention du bruit dans l'environnement a été approuvé par délibération de

la commission permanente du 18 octobre 2019 et la DRIT participe au comité de pilotage de l'élaboration du Plan de protection de l'atmosphère.

### SMART Deal : la DRIT innove pour un service plus performant

Dans le cadre de la politique SMART Deal pour la modernisation des services grâce aux nouvelles technologies, l'équipe de pilotes de drones de la DRIT a effectué 100 missions en 2019. Nous disposons des meilleures technologies au service de nos missions, avec l'acquisition en 2019 d'un équipement « Light detection and ranging » (LIDAR), technologie embarquée permettant de reconstituer des modèles tridimensionnels et cartographier un environnement en 3D.

Ainsi, sont réalisés des relevés topographiques nécessaires à l'insertion des projets dans le paysage et des relevés de formations rocheuses ou de bâtiments en 3D, venant compléter les usages tels que les relevés thermiques ou la surveillance des ouvrages d'art. La DRIT collabore par ailleurs avec le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) dans le cadre de la plateforme mutualisée PlaMade d'aide au diagnostic environnemental et participe au comité de préparation de l'expérimentation des navettes autonomes aux côtés de la CASA, des entreprises et laboratoires spécialisés.

### Principaux travaux réalisés en 2019 pour améliorer la sécurité et la fluidité des déplacements :

#### Parmi les travaux post intempéries, peuvent être cités :

- la protection de la falaise au droit de la RD 6098 à Théoule-sur-Mer ;
- la réfection de la RD 2210 au Pont du Loup, à la suite d'un effondrement de la chaussée et d'une section de la RD 6204 dans la vallée de la Roya ;
- l'assistance à la commune de Sospel pour la création de la piste de désenclavement des quartiers Sainte-Sabine et Béroulf ;
- le confortement de la falaise en surplomb de la RD 15 à Coarage et sur la RD 91 à Tende ;
- la sécurisation du front rocheux sur la RD 2202 à Guillaumes et de la RD 2566 à Monti.

#### Des travaux d'aménagement localisés ont concerné :

- la RD 22 : réalisation du giratoire sous le pont SNCF à Menton ;
- la RD 28 : aménagement de la zone du Lavandier et protection du Bas Cians ;
- la RD 29 : aménagement entre Guillaumes et Péone ;
- la mise en protection du pont de Tuebi ;
- l'aménagement piétonnier sécurisé à Touët-sur-Var ;
- la RD 609 : aménagement de sécurité du chemin du Vivier à Grasse ;
- la RD 2085 : réalisation d'un carrefour à feux à Saint-Christophe à Grasse ;
- la RD 4 : protections contre les chutes de pierres à Cabris.

### Encourager, accompagner et faciliter la pratique du vélo pour réduire l'utilisation de la voiture en développant un réseau d'itinéraires structurant et favoriser les nouvelles mobilités

#### Les principales actions concernent :

- la RD 6098 : requalification entre l'église Saint-Christophe et la gare SNCF et continuité de l'EV8 à Villeneuve-Loubet ;
- la section cyclable à Tourrettes-sur-Loup sur la Route des Balcons d'Agur ;
- la section cyclable EV8 sur la RD 198 à Valbonne, entre les Genêts et la RD 298 ;
- la section cyclable EV8 littorale Fort Carré à Antibes ;
- la traversée cyclable du carrefour des Lucioles RD 103 / RD 504 à Sophia Antipolis ;
- la RD 6107 : prolongement cyclable des Mirandoles ;
- la RD 504 : piste cyclable entre les Chappes et Biot ;
- la RD 35 : piste cyclable, avenue Weisweiler à Antibes ;
- la RD 9 : phase 1 de la requalification avec aménagement cyclable entre l'Abadie et le Pont d'Avril à Cannes ;
- le parking de covoiturage à Peymeinade ;
- la RD 409 : continuité piétons – cycles sur Mougins et La Roquette-sur-Siagne ;
- la RD 304 : réalisation de pistes cyclables à Grasse.



## ZOOM

Entretien le patrimoine pour améliorer la sécurité et le confort des usagers :  
Campagne d'entretien des chaussées 2019 : un taux de renouvellement de plus de 6 % du linéaire, 120 kilomètres de chaussées rénovées, 60 000 tonnes d'enrobés consommés

## Partie 2

# Les missions et politiques Le fonctionnement de l'administration départementale

La gestion financière de la collectivité s'est inscrite en 2019 dans la continuité de la stratégie de rationalisation des dépenses de fonctionnement, de baisse du recours à l'emprunt et de maintien d'un haut niveau d'investissement à près de 160 M€.

La poursuite de ces efforts financiers a permis non seulement de compenser le désengagement de l'État et la hausse des dépenses d'action sociale mais également de dégager les marges de manœuvre nécessaires pour diminuer la fiscalité, avec une baisse de 5 % du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

En matière de ressources humaines, un léger accroissement de l'effectif, porté à 4 396, a été opéré afin de s'inscrire dans une politique de recours à l'apprentissage tandis qu'un travail approfondi sur les conditions de travail et une action sociale en faveur du personnel, toujours importante, se sont poursuivis.

La direction des services numériques et la toute nouvelle direction de la relation usagers et de la transformation numérique ont eu un rôle de premier plan dans l'accompagnement des agents, dans le contexte du SMART Deal : modernisation et fiabilisation des équipements ont assuré le socle technique d'un plus grand accès aux usages numériques, en particulier pour nos publics. La dématérialisation des actes de la collectivité s'est poursuivie dans tous les domaines, comme celle de la chaîne comptable.

En ce qui concerne les moyens généraux, la rationalisation du parc de véhicules s'est poursuivie dans le cadre du GREEN Deal avec l'acquisition et la mise en service de 15 véhicules électriques.

Cette volonté de modernisation, de maîtrise financière et d'exemplarité de l'administration départementale a également prévalu sur la politique d'entretien et de travaux du patrimoine bâti avec des bâtiments toujours plus fonctionnels, sécurisés, connectés et de qualité environnementale.



### **DONNÉES BUDGÉTAIRES**

• Montants inscrits  
**478,46 M€**

• Montants mandatés  
**406,01 M€**

• Taux de réalisation  
**84,86 %**

- Les moyens généraux
- Les ressources humaines
- L'entretien et les travaux dans les bâtiments
- La gestion financière



# les moyens généraux



## DONNÉES BUDGÉTAIRES

- Montants inscrits  
**24,88 M€**
- Montants mandatés  
**24,15 M€**
- Taux de réalisation  
**97,07 %**

## ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Mutation dans le domaine des usages du numérique (dématérialisation, nomadisme, innovation, agilité, collaboration)

Adoption d'une démarche de rajeunissement du parc automobile dans le cadre du GREEN Deal

Poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement de l'administration

### Services numériques

Soucieux d'apporter à ses concitoyens un service public de qualité et de moderniser son fonctionnement interne, le Département a entrepris de développer une offre de services adaptée aux nouveaux enjeux de l'économie numérique en application des programmes SMART Deal et GREEN Deal de la collectivité.

En 2019, cet objectif s'est décliné au travers de plusieurs réalisations.

### Des projets et des applications :

- dématérialisation de la chaîne APA avec robotisation de tâches, numérisation et reconnaissance en masse. Cette chaîne logicielle complexe a vocation à être étendue à d'autres domaines d'activités ;
- système d'archivage électronique avec les premiers flux de données versés en archivage intermédiaire ;
- refonte du système d'information MDPH. Cette refonte permet le déploiement et l'interconnexion avec les formulaires en ligne ;
- déploiement des formulaires de la plateforme « Mes démarches 06 » de relation à l'utilisateur avec le volet subventions et des activités séniors ;
- développement interne d'une application « Ma colonie » pour la réservation et le paiement en ligne dans les écoles départementales ;
- refonte du site inforoutes 06 ;
- remplacement de l'application de gestion électronique du courrier ;
- déploiement de Windows 10 et Office 365 dans les services pilotes (tests applicatifs, établissement des procédures de déploiement, écriture des stratégies de stockage documentaire) ;
- développement du SIG avec des modélisations 3D par drone pour l'aménagement et la promotion du territoire maralpin ;
- modernisation des systèmes d'informations avec une dématérialisation plus étendue.

### Des infrastructures :

- début du processus de changement des cœurs de réseau bureautique, opération réalisée tous les 10 ans qui permet d'augmenter la disponibilité et la performance du service ;
- déploiement de la technologie SD WAN afin d'améliorer la bande passante du réseau des sites distants et d'augmenter la résilience et la disponibilité du service ;
- poursuite de la modernisation du parc de serveurs applicatifs et des bases de données.

### Organisation, qualité et méthode

- réalisation de la première tranche des travaux d'aménagement des locaux de la DSN avec un programme ambitieux sans bureau individuel et des cloisons semi vitrées. Cet aménagement de l'espace vise à faciliter la collaboration au sein de l'équipe tout en améliorant les conditions de travail ;
- mise en place d'un management numérique des projets avec des pratiques et méthodes communes et l'usage d'un outil unique ;
- préfiguration du concept store « magasin de services numériques de la collectivité » avec introduction d'une plus grande polyvalence au sein des équipes du contact utilisateurs et des techniciens postes de travail.

### Sécurité des agents et sûreté des locaux

Hormis les demandes liées aux travaux dans les bâtiments qui augmentent depuis deux



ans suite aux chantiers menés sur le CADAM, le nombre d'interventions est stable et concerne principalement les ouvertures de portes, les interventions d'assistance à personnes, les désincarcérations dans les cabines d'ascenseurs et les fuites d'eau.

Des lecteurs de badges et des caméras supplémentaires ont été installés sur des sites déjà équipés, tels que les Maisons du Département ou les Maisons des solidarités, mais aussi dans le cadre de mise en sécurité de nouveaux sites comme la Maison de l'Intelligence Artificielle. La mise en sécurité concerne également les collèges, dont la cité mixte du parc impérial qui est, en 2019, le 1er collège bénéficiaire des systèmes de contrôle d'accès en périmétrie. Un chantier important et symbolique des futures opérations sur les autres collèges.

### Gestion des parcs automobiles

Un vieillissement important de ce parc ayant été constaté, un plan de renouvellement a été initié afin de disposer progressivement d'une flotte plus propre, moins consommatrice en carburant et moins soumise à de lourdes maintenances. L'année 2019 a donc été marquée par l'achat de 15 véhicules électriques pour lesquels une campagne de promotion interne a permis leur adoption pour tous types de trajets, et par la volonté de rajeunir le parc existant.

L'objectif est de passer d'un parc automobile intégralement thermique à une flotte constituée essentiellement de véhicules à faibles émissions.

### Moyens de proximité

La réorganisation des missions de logistique s'est poursuivie avec un objectif d'amélioration de la qualité des moyens mis à disposition des agents, à coût constant.

Les dépenses d'économat sont stabilisées avec une responsabilisation accrue des directions. Les dépenses de mobiliers ont augmenté en raison d'opérations spécifiques de réorganisation de services. Les montants consacrés à l'habillement et aux équipements de protection individuelle ont légèrement augmenté malgré des achats mieux gérés. Cette hausse résulte de la nécessité pour certains services de remettre à neuf les dotations en équipements de protections individuelles.



## ZOOM

Une nouvelle plateforme de gestion de la relation à l'usager : Mes démarches 06. Un espace numérique unique pour télédéclarer l'ensemble de ses démarches auprès du Département.

Ouvert en janvier 2019, ce service numérique complémentaire de l'accueil physique, permet de mettre à disposition des usagers des formulaires en ligne pour faciliter l'accès aux aides et services de la collectivité. Avec 300 000 visites uniques, 52 000 demandes pour 24 formulaires, la plateforme Mes démarches 06 a bien démarré. De nouveaux formulaires et services en ligne seront déployés en 2020 et 2021.



## CHIFFRES CLÉS

- 3 500 postes de travail dont 600 pc portables, 400 moyens d'impression,
- 1 200 km de liaisons informatiques,
- 1 236 lignes mobiles, 200 sites connectés, 350 serveurs, 250 bases de données, 200 To de stockage,
- 17 millions de mails, 450 applicatifs
  
- 1 268 véhicules dont 839 véhicules légers (15 électriques), 132 poids lourds, 251 engins et remorques,
- 46 deux roues motorisés
  
- 115 000 m<sup>2</sup> de locaux et 45 000 m<sup>2</sup> de voirie CADAM nettoyés
  
- 1 000 interventions en matière de sécurité des agents et sûreté des locaux, hors demandes liées aux travaux ; 721 lecteurs de badges ; 470 caméras

# Les ressources humaines



## DONNÉES BUDGÉTAIRES

- Montants inscrits  
**174,68 M€**
- Montants mandatés  
**173,73 M€**
- Taux de réalisation  
**99,46 %**

## ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

### Initiatives en matière d'insertion et politique volontariste en matière d'apprentissage :

En 2019, 14 volontaires ont effectué un service civique au sein de notre institution. La collectivité a par ailleurs maintenu en 2019 une politique dynamique d'accueil de stagiaires en accueillant 360 stagiaires, dont 18 rémunérés. Le Département compte 16 apprentis en 2019, dont 11 recrutés sur la maintenance informatique des collèges, dans le cadre du « collège tout numérique ».

### La maîtrise des effectifs et de la masse salariale

Pour la deuxième année consécutive, l'effectif en poste dans les services départementaux progresse légèrement : + 0,8 %, soit une hausse de 31 agents par rapport au 31 décembre 2018.

Cette évolution est en grande partie liée à la politique volontariste du Département en faveur du développement de l'apprentissage : 16 apprentis ont été recrutés en 2019.

Pour autant, la masse salariale globale, tous budgets confondus, est restée stable : + 0,05 % sur l'exercice 2019.

### Les évolutions réglementaires

Après le gel, fin 2017, du protocole d'accord « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) signé en 2015, son application est réactivée au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Pour mémoire, les dispositions du PPCR prévoient la révision des grilles indiciaires, la généralisation des carrières en trois grades, le transfert d'une partie des primes sur la rémunération indiciaire et l'augmentation de la valeur du point (0,6 % au 1<sup>er</sup> juillet 2016 et au 1<sup>er</sup> janvier 2017). La valeur du point d'indice n'a pas évolué pour l'année 2019, stabilisée à 4,6860 € depuis le 1<sup>er</sup> février 2017.

Après son report d'un an, la deuxième phase du PPCR, prévue pour les fonctionnaires de catégorie A, est entrée en vigueur : les personnels socio-éducatifs de la catégorie B deviennent des agents publics de catégorie A au 1<sup>er</sup> février 2019. De nouvelles grilles indiciaires sont ainsi applicables aux assistants socio-éducatifs (exerçant les fonctions d'assistants de service social, d'éducateurs spécialisés et de conseillers en économie sociale et familiale) et aux éducateurs de jeunes enfants (EJE). Dans la filière sociale, le cadre d'emploi des conseillers socio-éducatifs est également réformé au 1<sup>er</sup> février 2019.

Par ailleurs, la dématérialisation des actes RH s'est accélérée : près de 15 000 actes ont fait l'objet d'une production, d'une notification et d'un stockage numérique. Ainsi, la direction des Ressources humaines poursuit sa transformation numérique en proposant aux futurs recrutés la signature sur téléphone portable des contrats de travail (saisonniers, renforts, vacataires, contrats aidés).

Enfin, conformément aux obligations réglementaires, la DRH a mis en œuvre le prélèvement à la source (PAS) pour ses agents au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### Une action sociale de qualité

Le maintien à un niveau soutenu des actions d'accompagnement du personnel, mises en œuvre à la fois par les associations du personnel (COS et DUC) et le service de la Qualité de vie au travail, a mobilisé près de 5 % de la masse salariale : il s'agit d'actions générales (2 835 433 € pour la participation employeur aux chèques-déjeuner ; 211 596 € pour les CESU ; 665 000 € pour le restaurant inter-administratif, 2 203 400 € pour le COS, 140 000 € pour le DUC et la participation employeur aux repas des agents de la collectivité) ou d'actions personnalisées (33 771 € pour l'aide aux séjours des enfants et colonies ou encore 43 751 € d'aides aux parents-enfants en situation de handicap). S'y ajoute la gestion des dossiers de demandes de logements auprès des bailleurs sociaux sur contingents réservés.

En matière d'accompagnement social, 255 agents ont été suivis par l'unité de conseil et accompagnement social pour des problématiques financières, sociales, administratives et familiales.

Enfin, la crèche départementale a accueilli les enfants de 88 familles, dont 6 familles d'agents de la Préfecture, 2 du SMIAGE et 2 de la Région.

### Une volonté de répondre aux besoins des services sur les compétences attendues

En 2019, 487 recrutements ont été opérés. Les recrutements externes ont principalement concerné les secteurs exposés (accueil social, travailleurs sociaux, ingénierie routière, espaces naturels, collèges ...) et ont permis aux services d'apporter une réponse adaptée aux usagers pour un service public de qualité.

Par ailleurs, 187 postes ont été ouverts à la mobilité interne.

Concernant le développement des compétences, la collectivité poursuit le plan de

formation triennal 2018-2020, avec notamment un cycle Encadrement sur la gestion de projets et les techniques de créativité, de nombreuses actions de formation dans les domaines du social, de l'enfance et de la famille ainsi que du génie technique ou de la sécurité.

Le montant des dépenses relatives à la formation s'est élevé en 2019 à 1 237 279,36 € (hors frais de déplacements), soit une augmentation de 4,48 % par rapport à 2018. Ce budget se compose de la cotisation au CNFPT pour 980 258,36 € (+ 0,91 %) et des crédits de formation pour 257 021 € (+ 20,81 %), destinés à répondre à des besoins très spécifiques et à l'adaptation des métiers aux évolutions réglementaires ou techniques.

Enfin, la DRH accompagne les agents faisant l'objet d'une période de préparation au reclassement (PPR) suite à une inaptitude définitive aux fonctions pour raison médicale, en proposant des actions de formation ciblées telles que l'initiation à la bureautique, des formations accueil, l'immersion dans des services pour préparer la transition professionnelle.

### La poursuite des efforts en matière de santé et de prévention des risques professionnels

En 2019, les dépenses consacrées à la santé et aux conditions de travail ont représenté un montant de 493 305 €.

La commission de maintien dans l'emploi, associant les services RH, assistante sociale, psychologue, médecin de prévention et médecin addictologue, s'est réunie mensuellement. Le dispositif visant à préserver la santé des agents au travail (PSAT) a conduit à 308 entretiens individuels et 32 interventions collectives. Dans le cadre du chantier de modernisation de la médecine de prévention, le Département a également poursuivi les entretiens infirmiers pour le personnel ne présentant pas de risques professionnels particuliers.

Concernant la prévention des risques psychosociaux, les travaux du groupe-projet créé à cet effet se sont poursuivis et ont permis une analyse précise des résultats des entretiens collectifs menés auprès de groupes d'agents de la direction générale adjointe pour le Développement des solidarités humaines. Le groupe-projet de lutte contre les troubles musculosquelettiques (TMS) a poursuivi son étude concernant les problématiques des agents des collèges. Le plan d'actions s'articule autour de 3 axes d'amélioration : prévention de la fatigue et de l'usure professionnelle, attention portée au management des équipes et renforcement de la coopération avec les collègues. Parallèlement, cette démarche préventive est déployée à l'autre secteur identifié comme prioritaire, à savoir le métier de débroussaillier-tronçonneur de la direction de l'Environnement et de la gestion des risques et de la direction des Routes et des infrastructures de transport.

Le plan de prévention du risque routier (PPRR) a permis d'établir un diagnostic très poussé, à partir du recensement des données de l'existant et de l'analyse de l'accidentologie depuis 2015, complété par les résultats de l'enquête PPRR inter-administration effectuée à la fin du premier semestre 2019. Plusieurs actions de communication ont eu lieu sur le centre administratif, notamment au travers d'animations de stands lors des journées de la sécurité routière.

Enfin, le Département a mis en œuvre depuis 2012 une expérimentation de télétravail qui concerne 86 télétravailleurs au 31 décembre 2019 (74 en 2018). Le nombre de jours de travail à distance s'élève à 3 127. En moyenne annuelle sur 2019, un télétravailleur a effectué 36 jours de télétravail et a évité de parcourir 1 960 km pour se rendre sur son lieu de travail.

### Un dialogue social constant

Une attention particulière est portée au dialogue social basé sur des rencontres régulières avec les représentants du personnel. Courant 2019, ces représentants ont notamment participé à une dizaine d'ateliers de travail relatifs à l'évolution de la part mensuelle du RIFSEEP. Compte tenu du renouvellement des membres des différentes instances, 6 journées de formations ont été proposées aux 20 représentants du personnel en comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Les instances de concertation se sont réunies conformément aux obligations réglementaires : 4 comités techniques, 2 commissions administratives paritaires et 3 comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

## ZOOM



### Les accidents du travail

En 2019, le nombre total d'accidents du travail a légèrement augmenté. Cependant, s'agissant du nombre d'accidents ayant généré des périodes d'arrêt de travail, on note une baisse de 10,2 % (122 accidents sans arrêt de travail) alors qu'il y avait une hausse de 5,11 % en 2018 (83 accidents sans arrêt de travail). Le coût moyen d'un accident de travail est également en baisse en 2019, à 7 029 € (coût de cotisations inclus) contre 7 216 € en 2018, soit une baisse de 187 €.

Une très forte augmentation des remboursements des frais concernant les accidents impliquant un tiers responsable a été constatée. La procédure de recours auprès de ces derniers a permis au Département de recouvrer la somme de 89 957 €, soit + 82,95 % par rapport à 2018.



## CHIFFRES CLÉS

Masse salariale globale :  
• 195 312 770 €

Masse salariale de l'effectif en poste (hors ASFAM, MDPH et SMIAGE) :  
• 168 505 670 € dont  
164 023 784 € au titre du budget principal

Effectif en poste au 31 décembre 2019 :  
• 3 980 agents (hors ASFAM et agents mis à disposition vers d'autres structures)

# l'entretien et les travaux dans les bâtiments



## DONNÉES BUDGÉTAIRES

- Montants inscrits  
**22,52 M€**
- Montants mandatés  
**20,60 M€**
- Taux de réalisation  
**91,46 %**

## ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La politique Entretien et travaux dans les bâtiments est impactée par les lois fondamentales telles que la loi Urbanisme et habitat qui impose notamment la mise aux normes des ascenseurs, la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et l'ordonnance relative à la mise en accessibilité, obligeant tout propriétaire à l'élaboration d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) ainsi que les lois Grenelle 1 et 2, la loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte, la loi Elan, complétées par le décret tertiaire relatif aux obligations d'action de réduction de l'énergie finale dans les bâtiments à usage tertiaire.

La politique Entretien et travaux dans les bâtiments constitue pour le Département un facteur essentiel de modernisation de ses services publics.

Le Département a ainsi défini une stratégie patrimoniale qui vise plusieurs objectifs :

- des bâtiments plus sécurisés ;
- un parc immobilier moins onéreux, plus rationnel et mieux adapté aux missions de service public ;
- l'amélioration et l'optimisation de l'entretien des bâtiments ;
- l'exemplarité en matière d'intégration sociale (accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées) et de qualité environnementale ;
- des bâtiments connectés et intelligents.

Cette politique s'articule autour de trois programmes sectoriels : « Bâtiments sièges et autres », « Bâtiments destinés à l'action sociale » et « Bâtiments destinés à l'infrastructure routière ». Elle s'établit comme une déclinaison du SMART Deal et du GREEN Deal.

### Bâtiments sièges et autres

En 2019, les principales opérations ont été réalisées selon les cinq axes majeurs d'intervention suivants :

#### Renforcement de la sûreté du centre administratif départemental (CADAM) et des bâtiments hors collèges :

- renforcement du contrôle des accès aux bâtiments et amélioration de la vidéo-protection ;
- études pour la requalification de l'entrée du CADAM ;
- mise en place du système de lecture automatique des plaques d'immatriculation pour gérer le parking des véhicules de service.

#### Mise en sécurité des locaux :

- poursuite du programme de remplacement des systèmes de sécurité incendie, de rénovation des tableaux électriques et des postes haute tension.

#### Conservation et adaptation du patrimoine départemental :

- mise en place d'un accès vélos à l'entrée ouest du centre administratif avec un sas de sécurité et réfection des enrobés ;
- rénovation de la cafétéria du restaurant inter-administratif et remplacement du lave-plateau ;
- rénovation de l'ensemble du sous-sol du bâtiment Estérel ;
- mise en place d'une plateforme élévatrice, réaménagement et mise en conformité électrique de l'atelier de reprographie du CADAM ;
- engagement des travaux de restructuration des locaux de la direction des services numériques au bâtiment Mounier ;
- réfection de l'ensemble de l'éclairage extérieur du CADAM avec des éclairages économiques de type led ;
- réfection du pavage de l'entrée du Palais Sarde et du traitement thermique côté État ;
- mise à niveau des bâtiments du Laboratoire vétérinaire départemental (LVD).

#### Mise aux normes des bâtiments pour les personnes handicapées :

- mise en accessibilité d'une terrasse du restaurant inter-administratif et fin des travaux de mise aux normes des ascenseurs du centre administratif.

#### Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments :

- poursuite des travaux de réfection de la ventilation, du chauffage et de la climatisation du bâtiment Cheiron, sous l'angle de la qualité de l'air et de la maîtrise énergétique ;
- mise en place d'ombrières photovoltaïques de 1 490 m<sup>2</sup> sur le parking sud du CADAM pour une production de 4,5 % de la consommation électrique de ce dernier ;
- installation de 8 bornes doubles de recharge rapide pour véhicules électriques sur le parking central du CADAM.

L'ensemble de ces travaux s'est élevé à 7 621 154 € en investissement et 2 037 264 € en fonctionnement.

### Bâtiments destinés à l'action sociale

Les principales opérations ont été réalisées selon les axes majeurs d'intervention suivants :

#### Conservation et adaptation du patrimoine départemental :

- aménagement du centre médico-social de Beausoleil, des locaux du centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD) et du centre d'accueil pour mineurs non accompagnés de Sainte-Agnès ;
- rénovation intérieure de la PMI de Vence, du 1er étage de la MDPH, du 2ème étage de la MSD de Cagnes-sur-Mer ;
- démarrage des travaux de regroupement de la MSD et de la MDD de Grasse ;
- études de regroupement des MSD de Cannes ouest (Les Tourrades), Cannes est (Les Clémentines) et Le Cannet (Les Dryades).

#### Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments :

- poursuite de l'installation d'équipements de télé-relevés des consommations énergétiques dans les bâtiments.

L'ensemble de ces travaux s'est élevé à 2 297 863 € en investissement et 1 815 886 € en fonctionnement.

### Bâtiments destinés à l'infrastructure routière

Au delà des actions de maintenance et des petits aménagements conduits sur les bâtiments et liés aux infrastructures routières, ont été réalisés :

- les travaux de regroupement du centre d'exploitation et de la subdivision départementale d'aménagement d'Antibes ;
- divers travaux de réparation tels que la réfection de la toiture du bâtiment A du parc routier de Carros et celle de la toiture du garage Borriglion à Sospel ;
- la réfection de l'air de sablage du parc de Carros ;
- l'engagement des travaux de regroupement : à Tende, de la base Force 06 et du centre d'exploitation routier.

L'ensemble de ces travaux s'est élevé à 2 157 529 € en investissement et 127 458 € en fonctionnement.

### Acquisitions et ventes foncières

Les acquisitions foncières se sont élevées à 500 000 € avec l'acquisition du terrain destiné à accueillir la future Maison Valbergane.

Les ventes foncières ont rapporté au Département la somme de 103 001 € avec notamment la vente d'une maison à Saint-Dalmas-le-Selvage.



## ZOOM

Installation de panneaux photovoltaïques d'une superficie de 1 490 m<sup>2</sup> sur le parking sud du CADAM (équivalent de 120 places).

Production de 334 500 kw/an, soit 4,5 % de la consommation annuelle concernant le CADAM.



## CHIFFRES CLÉS

- Mise en accessibilité des bâtiments (hors collèges) au titre de l'Agenda d'accessibilité programmée pour un montant estimé à 4,25 M€, à réaliser entre 2016 et 2024
- De nombreux bâtiments ont d'ores et déjà été rendus accessibles pour un montant de 697 975 €

# la gestion financière

## Le suivi de la maîtrise des dépenses de fonctionnement

La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 du 22 janvier 2018 impose aux collectivités territoriales une contribution à l'effort de maîtrise de la dépense publique. Le Département des Alpes-Maritimes, à l'instar des 322 collectivités territoriales concernées, doit respecter un objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement, limité à 1,2 % annuel par rapport au compte administratif 2017, année de référence. Le montant de référence est basé sur le total des dépenses de fonctionnement des comptes de classe 6, hors atténuations de dépenses et de recettes (contribution aux fonds de péréquation, indus de taxe d'aménagement reversés à l'État, prélèvements au titre de la surfiscalisation...).

Dans ce cadre, les dépenses de fonctionnement ont fait l'objet d'un suivi particulier en 2019, comme en 2018. Certains retraitements sont effectués pour comparer les dépenses à périmètre constant par rapport à 2017. Il en est ainsi des dépenses relatives à l'accueil des mineurs non accompagnés (MNA) dépassant une trajectoire fixée à 1,2 %, des dépenses d'admissions en non valeur ou des dépenses exceptionnelles effectuées au titre des intempéries 2019, qui sont déduites du montant total de dépenses. A l'inverse, les dépenses liées à la compétence transports, transférée à la Région au cours de l'année 2017, sont ajoutées.

Le plafond maximal fixé par l'État pour l'exercice 2019 qui s'élève à 1 milliard 45 millions d'euros est respecté, les dépenses de fonctionnement se situant largement en-dessous de ce seuil, à 1 milliard 33 millions d'euros.

## Le suivi des recettes

Au niveau des recettes a été mise en place une veille concernant l'évolution de la fiscalité directe et indirecte ainsi que des dotations liées aux différents transferts de compétence. De la même manière, les décisions prises dans le cadre des lois de finances font l'objet d'une analyse sur les conséquences possibles pour la collectivité.

Les recettes liées pour l'essentiel aux subventions reçues de l'UE, de l'Etat ou de diverses collectivités dans le cadre d'opérations d'investissements ou d'organisation de manifestations sont suivies tout au long de l'exercice (une fois par trimestre jusqu'en juin puis chaque mois à compter de septembre) afin de déterminer très en amont les montants susceptibles de faire l'objet d'une émission de titre de recettes dans l'année.

## Le comité de programmation

Mis en place en 2013, ce comité présidé par le directeur général des services est une instance interne d'information, de concertation et d'arbitrage visant à porter un avis éclairé sur le coût des opérations envisagées ainsi que sur leur opportunité.

Le comité de programmation donne également son aval au lancement des procédures pour l'ensemble des marchés dont le montant est supérieur à 15 000 €, tant en investissement qu'en fonctionnement.

10 séances du comité de programmation ont été organisées en 2019 et ont permis d'examiner 4 opérations et 117 marchés publics.

Les séances de l'année 2019, à l'initiative du service du pilotage et du contrôle des parcours d'insertion, ont été l'occasion d'insister sur la possibilité d'insérer des clauses sociales dans les marchés à bons de commande.

## La dématérialisation de la chaîne comptable

### Portail Chorus Pro (CPP) :

A compter du 1er janvier 2020 le dépôt des factures sur le portail de l'Etat Chorus Pro s'impose à tous nos partenaires, publics ou privés.

Le Département a engagé en 2019 une campagne de communication auprès des fournisseurs en soulignant les avantages de cette nouvelle procédure : délai de paiement raccourci, mise à disposition d'une information via le retour du décaissement de la facture. Une nouvelle page a été ajoutée sur le site Internet du Département proposant des liens vers le portail Chorus Pro et des manuels d'utilisation.

**Chiffre clé : 50 % des factures sont transmises via le portail CPP en 2019**

### Open Data des marchés publics : nouveau protocole d'échange des fiches marchés (avril 2019)

L'envoi des flux PES-MARCHES permet aux collectivités de transmettre directement les informations à la Direction générale des finances publiques (DGFIP), dans les deux mois suivant la notification d'un marché. Le PES Marchés peut également contenir les modifications d'un contrat (avenant, acte spécial de sous-traitance, ...), ainsi que toutes les pièces justificatives.

La DGFIP redistribuera ensuite les informations collectées à différents organismes ministériels :

- les données essentielles sont transmises à ETALAB (data.gouv.fr) : le profil d'acheteur pourra les récupérer et les publier sur l'espace de la collectivité.

- la fiche de "Recensement économique des achats publics" (REAP) est transmise à l'Observatoire économique de la commande publique (OECB).

- les fiches marchés sont injectées dans l'application HELIOS pour le suivi de l'exécution par le comptable.

A partir de novembre 2019, les pièces jointes à un flux alimentent automatiquement les fiches marchés. Le Département n'a donc plus besoin de transmettre les documents contractuels lors des mandatements.

### La gestion de la dette 2019

Les emprunts nouveaux 2019 s'élèvent à 40 M€ et se répartissent entre :

La Caisse des dépôts et consignations : 5 M€

La Société générale : 10 M€

Le Crédit agricole Côte d'Azur /CACIB : 10 M€

La Banque postale : 15 M€

Auxquels s'ajoutent 10,8 M€ d'indemnités actuarielles capitalisées, suite à l'aménagement de 11 contrats Crédit agricole Côte d'Azur à un taux fixe de 1,15 %, soit un encours nouveau 2019 de 50,8 M€.

Compte tenu des remboursements de capital intervenus sur l'exercice, la collectivité a réalisé en 2019 un désendettement de 17,5 M€, portant le désendettement global de la collectivité sur 5 ans à plus de 124 M€.

Au 31 décembre 2019, 97,65 % de l'encours est classé au niveau 1A de la charte Gissler, soit le risque le plus faible encouru par une collectivité emprunteuse.



## ZOOM

### Dette propre

Emprunts nouveaux 2019 : **40 M€**

Encours au 31 décembre 2019 : **778,4 M€**

Annuité : **96,3 M€**

Taux moyen : **3,40 %**

Désendettement 2019 : **17,54 M€**

Désendettement 2015-2019 : **124,2 M€**



Partie  
**3**

# Le rapport financier

- Gestion budgétaire
- Présentation générale
- Trésorerie et dette
- Situation patrimoniale du Département





# gestion budgétaire

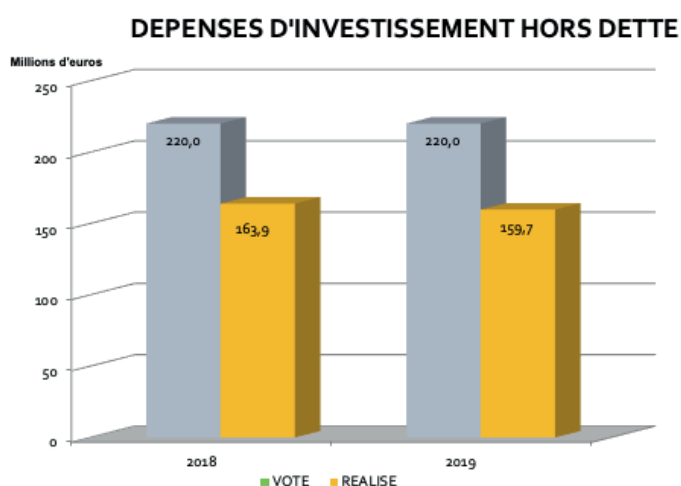
## I. LES POINTS MARQUANTS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le compte administratif 2019 est principalement marqué par la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement et le désendettement de la collectivité pour la cinquième année consécutive tout en conservant un niveau soutenu des dépenses d'investissement. Il retrace également la baisse de 5 % du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties votée au BP 2019.

Les dépenses réelles d'investissement hors dette s'élèvent à 159,7 M€, en légère baisse de 4,2 M€ par rapport à 2018.

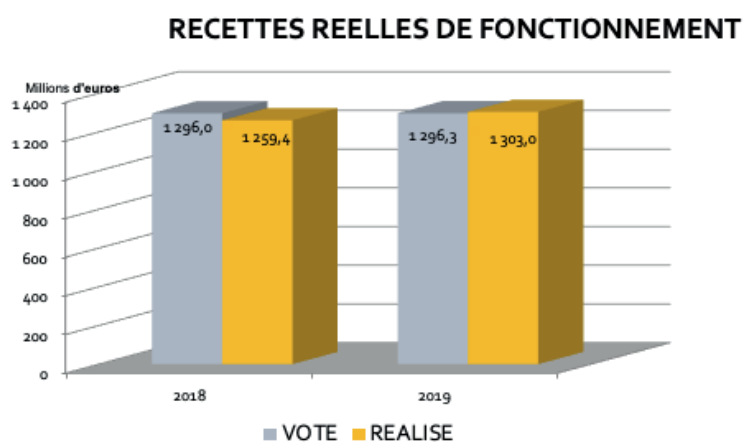
Le désendettement du Département est quant à lui de 17,5 M€ en 2019.

### 1. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :



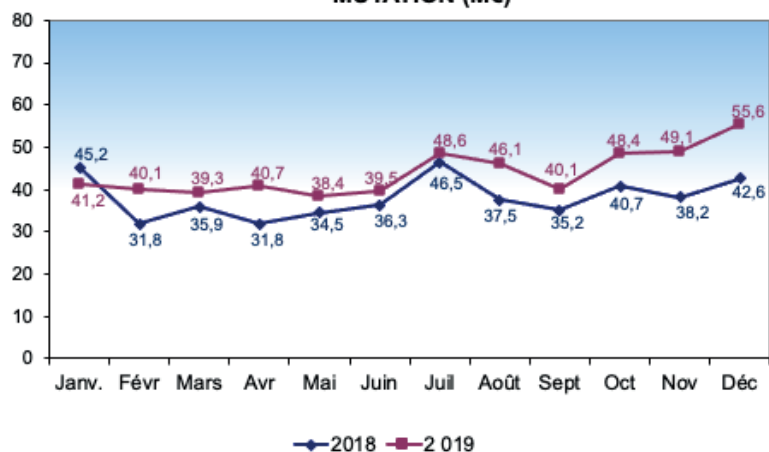
Les dépenses d'investissement, hors dette, atteignent 159,7 M€ en 2019. Les prévisions ont été réalisées à 72,6 %.

### 2. L'AUTOFINANCEMENT :

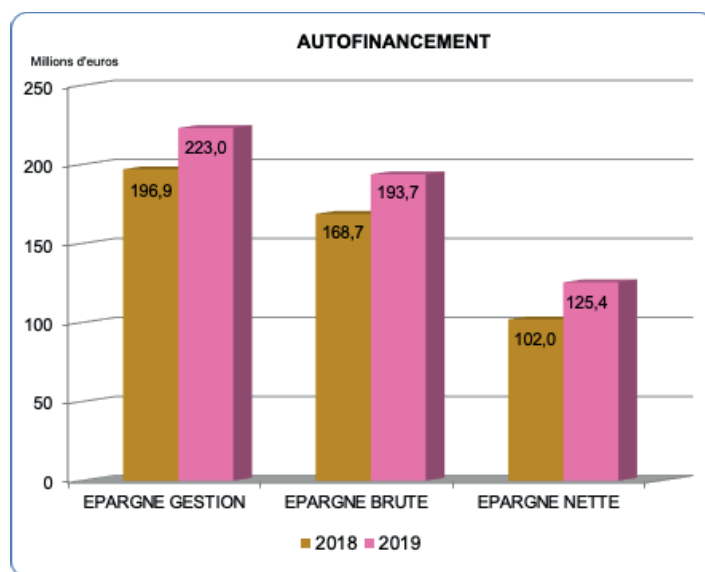


Globalement, les recettes de fonctionnement ont été réalisées en 2019 à 100 %. Elles sont en augmentation de 3,5 % par rapport à 2018. Cette hausse est imputable au très bon niveau des droits de mutation : 527,1 M€ en 2019 contre 456,2 M€ en 2018 soit une augmentation de 15,5 %. Ces derniers représentent 40,5 % des recettes de fonctionnement.

### EVOLUTION MENSUELLE DES DROITS DE MUTATION (M€)



Le graphique ci-dessous reflète notre capacité d'épargne qui s'améliore sensiblement sur 2019 :



### 3. LE RESULTAT CUMULÉ 2019 :

L'exercice 2019 fait apparaître un excédent cumulé pour la collectivité de 59,2 M€.

#### Résultat du Conseil départemental

Solde 2018 d'exécution de la section d'investissement :	- 3 907 187,72 €
Résultat d'investissement reporté 2018 :	- 66 041 681,85 €
<b>Solde cumulé de la section d'investissement :</b>	<b>- 69 948 869,57 €</b>
Résultat de fonctionnement 2019 :	+ 98 167 531,52 €
Résultat de fonctionnement reporté 2018 :	+ 30 978 057,11 €
	-----
<b>Résultat de fonctionnement cumulé :</b>	<b>+ 129 145 588,63 €</b>

# gestion budgétaire

## II. LA STRUCTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

### 1. LES MOUVEMENTS RÉELS ET D'ORDRE :

La répartition entre les dépenses réelles et d'ordre se compose de la manière suivante :

- les dépenses réelles et mixtes s'élèvent à 1 399 464 787,71 €.
- les dépenses d'ordre à 113 087 257,32 €.

Ces dernières sont constituées en section de fonctionnement par les dotations aux amortissements et en section d'investissement par les subventions reçues, transférées au compte de résultat.

La répartition entre les recettes réelles et d'ordre s'établit de la façon suivante :

- les recettes réelles et mixtes s'élèvent à 1 493 725 131,51 €.
- les recettes d'ordre à 113 087 257,32 €.

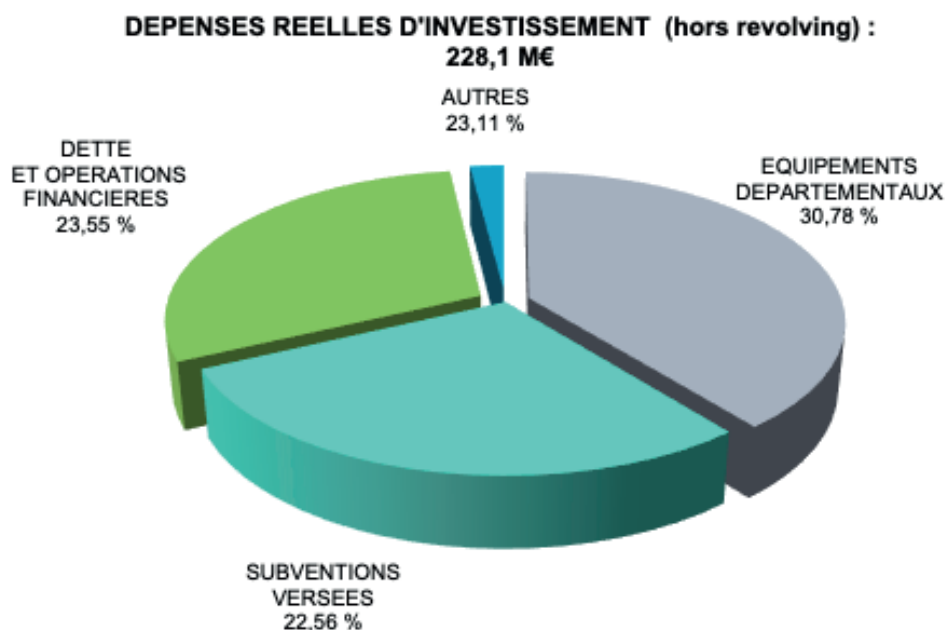
### 2. LES DÉPENSES RÉELLES :

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 228 102 850,50 € et les dépenses réelles de fonctionnement à 1 108 810 521,05 €, hors opération de refinancement de la dette.

Les dépenses d'investissement représentent 17,1 % des dépenses réelles.

#### Répartition des dépenses d'investissement (hors crédits revolving et hors opération de refinancement de dette)

Les dépenses d'équipements départementaux s'élèvent à 89,5 M€ et les subventions versées à 65,6 M€ dont 36,6 M€ de subventions aux communes.



Le remboursement du capital de la dette est de 68,5 M€ en 2019 contre 66,7 M€ en 2018.

Le désendettement du Département en 2019 s'élève à 17,5 M€. Entre 2015 et 2018, le stock de la dette aura été diminué de 13,8 %.

#### Répartition des dépenses réelles de fonctionnement :

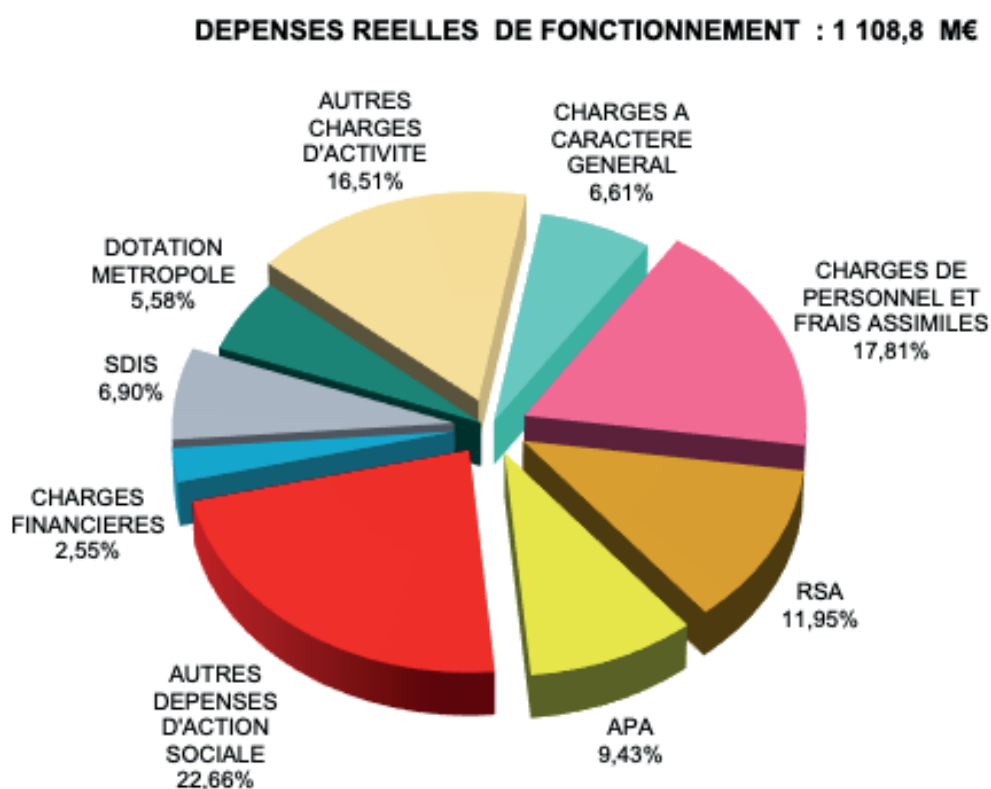
Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève en 2019 à 1 108,8 M€ dont 29,3 M€ concernent les intérêts de la dette et 86,7 M€ la contribution du Département au fonds de péréquation des DMTO et la surfiscalisation.

Les dépenses de fonctionnement hors dette, hors fonds de péréquation des DMTO, surfiscalisation et hors Métropole ont enregistré une hausse de 11,1 M€ (930,9 M€ en 2019 contre 919,8 M€ en 2018).

Les frais financiers au titre de la dette et de la trésorerie sont supérieurs à ceux de l'année précédente soit 29,3 M€ contre 28,2 M€ en 2018.

Le dispositif de Cahors limite à 1,2 % maximum le taux d'évolution entre les dépenses de fonctionnement mandatées en 2019 et le plafond des dépenses de fonctionnement 2018. Pour le Département, le taux d'évolution est de 0 %.

Le total des dépenses réelles de fonctionnement s'élève en 2019 à 1 108,8 M€. Leur composition est présentée dans le graphique ci-dessous :



- Les charges à caractère général s'élèvent à 73,3 M€, en diminution de 1,6 % par rapport à 2018.
- Les charges de personnel et frais assimilés s'élèvent à 197,4 M€ et sont quasiment stables par rapport à 2018 dont le montant était de 197,5 M€.
- Les dépenses relatives au RSA s'élèvent à 132,5 M€, en baisse de 4,3 % par rapport à 2018.
- Les dépenses relatives à l'APA s'élèvent à 104,6 M€, soit une hausse de 4,6 %.
- Les dépenses d'aide sociale, hors RSA et APA s'élèvent à 251,3 M€, en hausse de 3,3 % par rapport à 2018.
- Les intérêts de la dette à 29,3 M€ en augmentation de 4,0 % par rapport à 2018.
- La participation au fonctionnement du SDIS est de 76,5 M€, et reste identique à celle de 2018.
- La dotation Métropole est de 61,9 M€.
- Les autres charges d'activité s'élèvent à 183,1 M€.

# gestion budgétaire

## Répartition des dépenses réelles par mission : 1 336,9 M€ (Investissement + fonctionnement)

La répartition des dépenses réelles de l'exercice 2019 selon l'architecture budgétaire du Département est la suivante :

### **Mission action sociale : 547,3 M€ se ventilant dans les politiques suivantes :**

- Politique aide aux personnes âgées : 152,9 M€
- Politiques aide aux personnes handicapées : 121 M€
- Politique dispositif RSA : 147,9 M€
- Politique aide à l'enfance et à la Famille : 121 M€
- Politique aide aux jeunes en difficulté : 0,7 M€
- Politique santé : 2,8 M€
- Politique FSL : 1,1 M€

### **Mission aménagement et développement du territoire : 186,3 M€**

- Politique environnement : 9,4 M€
- Politique plan numérique « Smart Deal » : 2,9 M€
- Politique emploi, tourisme et attractivité de territoire : 7,4 M€
- Politique logement : 6,9 M€
- Politique sécurité : 84,6 M€
- Politique solidarité territoriale : 73,5 M€
- Politique transports et déplacements : 1,2 M€
- Politique ports : 0,4 M€
- 

### **Mission développement des infrastructures : 45,6 M€**

### **Mission actions éducatives, sportives et culturelles : 89,7 M€**

- Politique éducation : 58,8 M€
- Politique culture : 16,6 M€
- Politique enseignement supérieur : 1,9 M€
- Politique sport et jeunesse : 12,4 M€

### **Mission fonctionnement de l'administration : 406 M€**

- Politique ressources humaines : 173,7 M€
- Politique gestion financière : 187,5 M€
- Politique moyens généraux : 24,2 M€
- Politique entretien et travaux dans les bâtiments : 20,6 M€

### **Mission Métropole : 61,9 M€**

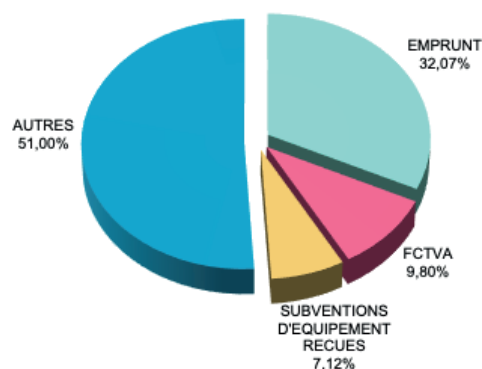
## **3. LES RECETTES RÉELLES :**

Hors affectation du résultat 2018, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 124,7 M€ et représentent 8,7 % des recettes réelles totales.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 303 M€ et représentent 91,3 % des recettes réelles totales.

### Répartition des recettes réelles d'investissement

#### **RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT : 124,7 M€**



Le FCTVA représente 12,2 M€ en 2019. Il est en augmentation de 3,1 % par rapport à 2018. Pour mémoire, en 2018, le montant était de 11,9 M€.

L'emprunt mobilisé s'élève à 40 M€ contre 50 M€ en 2018.

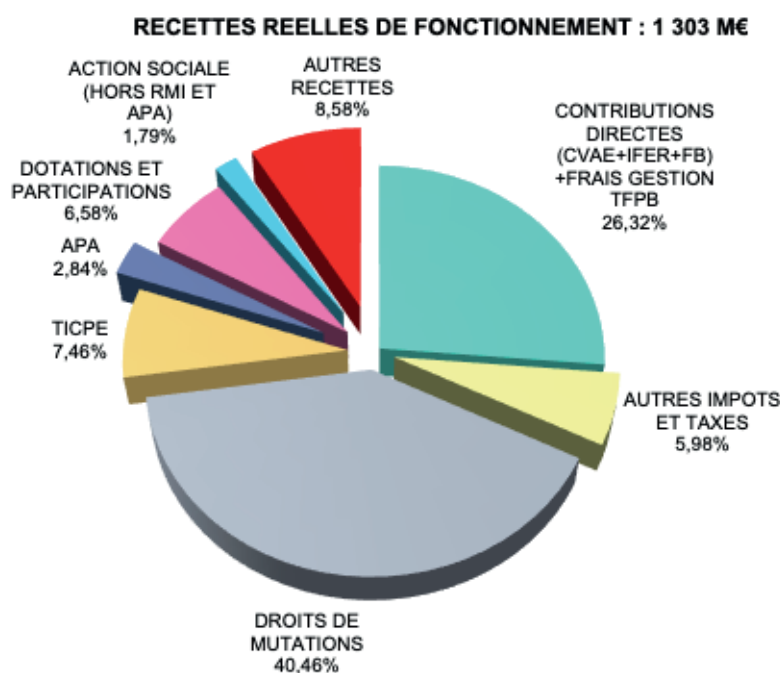
#### **Répartition des recettes réelles de fonctionnement :**

Les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse de 3,5 % par rapport à 2018.

Les droits de mutation ont augmenté de 15,5 % par rapport à 2018.

La fiscalité directe locale s'élève à 342,9 M€. Elle est composée de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), de l'impôt forfaitaire sur les entreprises et les réseaux (IFER), de la taxe sur le foncier bâti (FB) et des frais de gestion de la TFPB.

La DGF diminue de 0,6 M€ par rapport à 2018.



- Les impositions directes s'élèvent à 342,9 M€.
- Les droits de mutations (composés de la part départementale et de la part de l'État) s'élèvent à 527,1 M€.
- La TICPE s'élève à 97,2 M€.
- Les dotations de l'État (DGF et TSCA) s'élèvent à 148,6 M€.
- Les recettes relatives à l'APA s'élèvent à 36,9 M€ contre 40,1 M€ en 2018.

# présentation générale

## A - SECTION D'INVESTISSEMENT - REALISATIONS (y compris les restes à réaliser N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
<b>OPERATIONS REELLES ET MIXTES</b>			
Equipements départementaux	89 458 922,33		
Equipements non départementaux	201 195 344,33		
<b>TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES</b>	<b>290 654 266,66</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES</b>	<b>190 761 145,40</b>
BESOIN D'AUTOFINANCEMENT DEPENSES REELLES - RECETTES REELLES =			99 893 121,26
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
040 - Opération d'ordre de transfert entre sections	10 680 530,79	040 - Opération d'ordre de transfert entre sections	106 666 464,33
<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>10 680 530,79</b>	<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>106 666 464,33</b>
AUTOFINANCEMENT PROPRE A L'EXERCICE SOLDE DES OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION (précédé du signe - si négatif) =			+95 985 933,54
<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>301 334 797,45</b>	<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>297 427 609,73</b>
<b>SOLDE D'EXECUTION REPORTE DE N-1 (Pour information, non exécuté)</b>			
D001	- 66 041 681,85	R001	
<b>AFFECTATION DE N-1</b>			
C/1068			66 041 681,85
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>367 376 479,30</b>	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>297 427 609,73</b>

## B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - REALISATIONS (y compris les restes à réaliser N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
<b>OPERATIONS REELLES ET MIXTES</b>			
Dépenses de gestion des services	1 108 810 521,05	Recettes de gestion des services	1 302 963 986,11
<b>TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES</b>	<b>1 108 810 521,05</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES</b>	<b>1 302 963 986,11</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	102 406 726,53	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 420 792,99
<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>102 406 726,53</b>	<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>6 420 792,99</b>
AUTOFINANCEMENT PROPRE A L'EXERCICE (solde des opérations d'ordre de section = (précédé du signe - si négatif)			<b>-95 985 933,54</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>1 211 217 247,58</b>	<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>1 309 384 779,10</b>
<b>RESULTAT REPORTE DE N-1 (Pour info, non exécuté)</b>			
D002		R002	30 978 057,11
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 211 217 247,58</b>	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 340 362 836,21</b>



## ADMINISTRATION TERRITORIALE DE LA REPUBLIQUE

L'article 16 de la loi du 6 février 1992 (article L 212-14 du Code des Communes), et son décret d'application n° 93-570 du 27 mars 1993, font obligation aux départements de publier en annexe de leurs documents budgétaires une série de ratios.

**La série se référant au compte administratif 2019 est reproduite ci-dessous :**

1 - Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1 023,17
2 - Produit des contributions directes / Population (Foncier bâti + C.V.A.E. + I.F.E.R.)	307,19
3 - Recettes réelles de fonctionnement / Population	1202,33
4 - Dépenses d'équipement brut / Population	78,22
5 - Encours de la dette / Population	718,27
6 - Dotation globale de fonctionnement / Population	36,99
7 - Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	17,8 %
8 - Dépenses réelles de fonctionnement et Remboursement annuel dette capital / Recettes réelles fonctionnement	90,4 %
9 - Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles fonctionnement	6,5 %
10 - Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	59,7 %

**Département des Alpes-Maritimes : 1 083 704 habitants (population INSEE)**

# trésorerie et dette

## I. LA GESTION DE LA TRESORERIE

La crise financière de la fin des années 2000 a instauré une nouvelle donne en ce qui concerne la gestion de la trésorerie des collectivités locales.

Auparavant grâce à la souplesse des instruments financiers proposés par les établissements bancaires, le Département gérait en « trésorerie zéro », les volumes mobilisés correspondant exactement aux besoins, le solde de trésorerie était ainsi tout au long de l'exercice maintenu à zéro. L'ajustement avec les crédits long terme s'effectuait de manière précise en fin d'année.

La crise financière a eu pour conséquence l'explosion du niveau des marges et des montants prêtés plus faibles. Par ailleurs, les banques ont proposé moins d'emprunts à capital renouvelable (« revolving »). Cette situation nouvelle a rendu difficile une gestion en « trésorerie zéro ».

Depuis 3 ans, on note une nette amélioration sur les conditions financières offertes en termes de marges. Le nombre d'établissements proposant des crédits de trésorerie a tendance à augmenter et l'utilisation de ces lignes est redevenue peu onéreuse.

## II. LA GESTION ACTIVE DE LA DETTE DEPARTEMENTALE

### 1. HISTORIQUE DE L'EVOLUTION DE L'ENCOURS DE DETTE :

La baisse historique des taux d'intérêts amorcée au milieu des années 1990 a permis au Département d'entamer un programme d'aménagement de sa dette dès 1994, qui s'est poursuivi par un désendettement massif entre 1997 et 2004.

Retrouvant ainsi des marges de manœuvre, la collectivité a pu recourir de nouveau à l'emprunt à partir de 2004, pour financer ses programmes d'investissements.

*Une période d'endettement lié à l'effort d'investissement...*

L'endettement a ainsi progressé depuis 2005. Toutefois le niveau de dette doit être mis en perspective avec l'évolution du budget départemental durant cette période. Le Département a pratiquement doublé le montant de son budget entre 1998 et 2010, passant de 707,7 M€ à 1 319 M€.

*...à laquelle fait suite une période de stabilisation, puis de désendettement.*

Depuis 2010, le Département a entamé une période de stabilisation de son endettement, avec un net ralentissement du recours à l'emprunt. De 2012 à 2014, le montant d'emprunts nouveaux a été stabilisé autour de 80 M€.

En 2015, le volume mobilisé a été limité à 50 M€, ce qui a permis d'entamer une phase de désendettement (- 11 M€ au titre de l'exercice).

A partir de 2016, ce désendettement s'est accentué compte tenu :

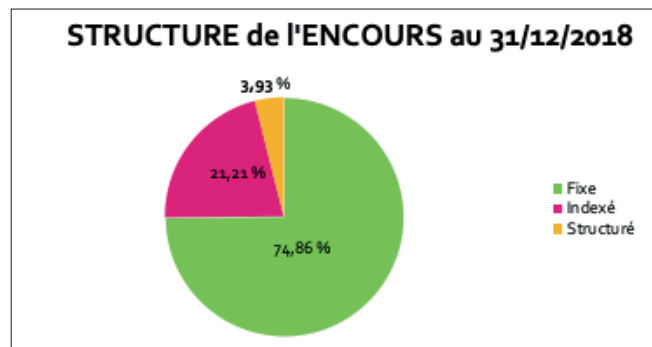
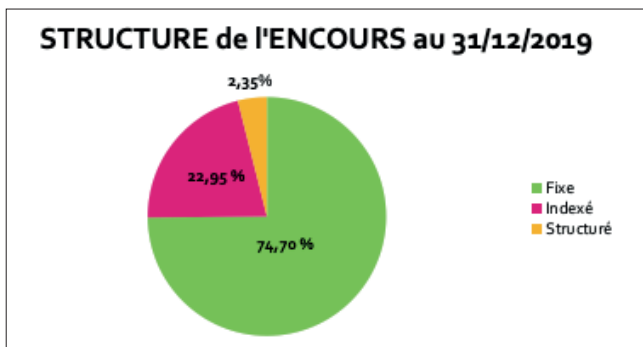
- d'un volume d'emprunt nouveau limité à 40 M€ en 2016, 30 M€ en 2017, 50 M€ en 2018 et 40 M€ en 2019 auxquels s'ajoutent 10,8 M€ d'indemnité de remboursement anticipé (IRA) recapitalisée (cf. partie 3) ;
- du remboursement anticipé en 2016 de 3 emprunts comportant des marges élevées, pour 20,3 M€.

Sur 5 ans (2015-2019) le désendettement de la collectivité s'élève donc à plus de 124 M€.

### 2. UN ARBITRAGE DE L'ENCOURS MAJORITAIREMENT À TAUX FIXE :

Ces dernières années, le niveau des taux est historiquement bas. Depuis 2016, cette situation s'est encore accentuée, le taux directeur de la Banque centrale européenne (BCE) ayant été ramené à 0,00 % depuis le 16 mars 2016.

En 2019, la part de taux fixe dans l'encours demeure stable (de 74,86 % en 2018 à 74,70 % en 2019), elle était de 59,99 % en 2009. La part variable qui représentait 21,21 % en 2018 est à 22,95 %. Les emprunts structurés ne représentent plus que 2,35 % de l'encours contre 3,93 % en 2018.



Le classement des emprunts selon la charte Gissler

Chaque emprunt réalisé par les collectivités locales est désormais classé selon une échelle de risque de 1 à 6 définie au sein de la charte Gissler.

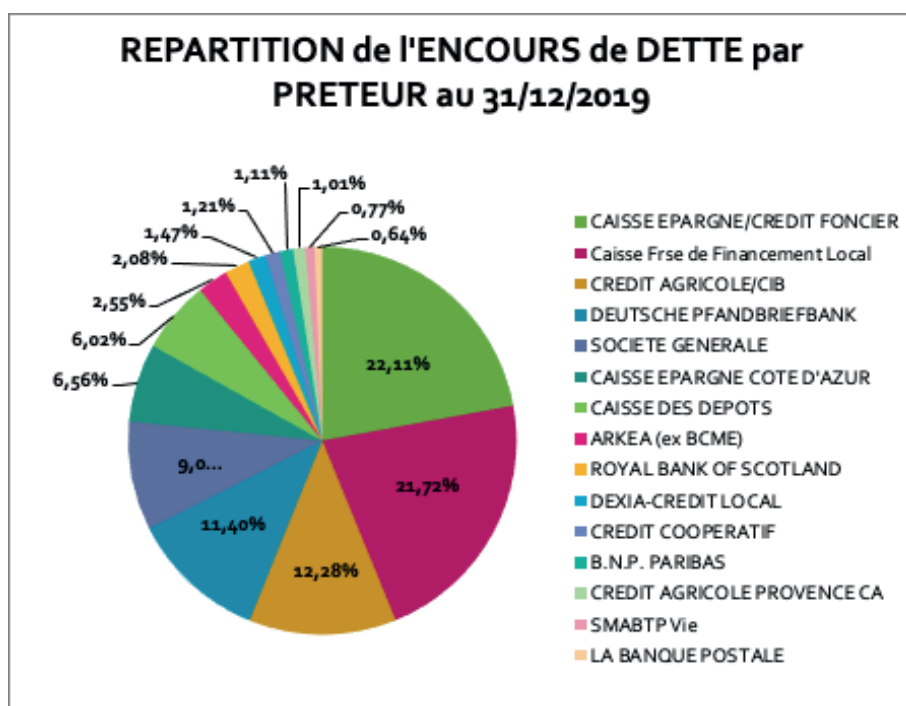
Le classement de l'encours du Département selon cette charte fait apparaître un pourcentage de 97,65 % d'encours de niveau 1A (taux fixes ou révisables classiques), qui constitue le risque le plus faible encouru par une collectivité emprunteuse.

Structures / Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple.	105 contrats					
	97,65 %					
	760 104 847,38 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier						
(C) Option d'échange (swaption)	1 contrat					
	0,65 %					
	5 040 900,00 €					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5						
(F) Autres types de structure						2 contrats
						1,70 %
						13 250 000,00 €
TOTAL	106 contrats					2 contrats
	98,30 %					1,70 %
	765 145 747,38 €					13 250 000,00 €
<b>Encours de la DETTE au 31/12/2019</b>	<b>778 395 747,38 €</b>					

# trésorerie et dette

### 3. LA RÉPARTITION ENTRE PRÊTEURS :

Trois établissements ont une part prépondérante dans l'encours de la collectivité : le pool Caisse d'épargne Côte d'Azur/Crédit foncier dont les financements sont conjoints et qui totalisent 22,11 % de l'encours, suivis par la Caisse française de financement local (21,72 %) qui a repris l'essentiel de l'encours DEXIA, et par le CRCA/CACIB (12,28 %) du fait du réaménagement de 11 contrats auxquels s'ajoute une IRA recapitalisée de 10,8 M€.



### 4. LE NIVEAU DES TAUX ET LES MARGES :

Après l'explosion des marges bancaires en 2009 liée à la crise de liquidités, ces dernières se sont stabilisées entre 2011 et 2013 mais à des niveaux plus élevés que ceux proposés jusqu'en 2008.

L'année 2018 confirme la détente amorcée depuis 3 ans : les marges proposées par les établissements de crédit se sont fortement détendues.

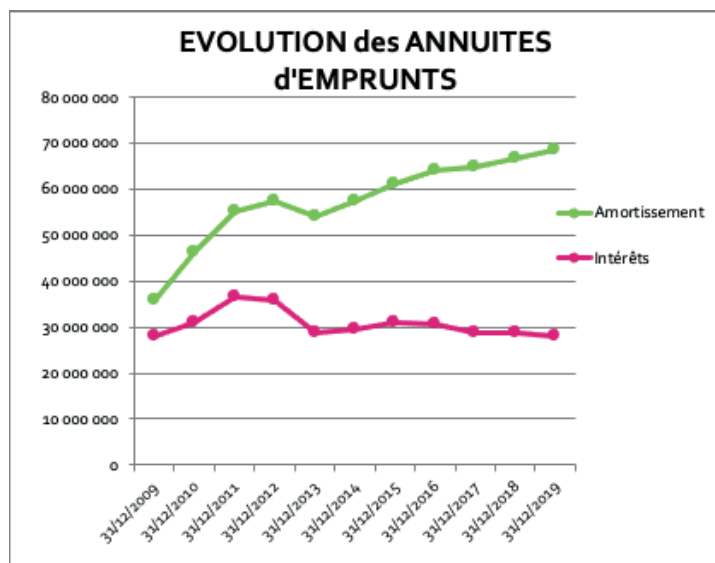
Le taux moyen de la dette du Conseil départemental fin 2019 s'élève à 3,40 %, la majorité de l'encours existant ayant été mise en place entre 2005 et 2009, avant la baisse historique actuelle, amorcée en 2014.

### 5. L'ÉVOLUTION DES ANNUITÉS D'EMPRUNTS :

Les frais financiers payés sur les emprunts s'élèvent à 27,8 M€ en 2019 contre 28,2 M€ en 2018.

Cette baisse est due à des niveaux de taux sur la partie révisable (Euribor), extrêmement bas, voire négatifs. Par ailleurs, les nouveaux emprunts sont majoritairement conclus sur des niveaux de taux compris entre 1,15 % et 1,80 % (marge comprise). Enfin 20,3 M€ ont été remboursés par anticipation en 2016 et ne produisent plus d'intérêts.

Le coût de la dette pour la collectivité en 2019 représente 6,88 % de l'ensemble des dépenses réelles.



## 6. LE RECOURS À L'EMPRUNT CES 10 DERNIÈRES ANNÉES

L'accroissement du recours à l'emprunt a permis le financement de programmes d'investissement importants qui se sont élevés à 2,9 milliards d'euros entre 2004 et 2012, en complément de l'autofinancement propre de la collectivité.

Depuis 2010, la tendance est à une forte diminution de l'encours nouveau qui a été stabilisé entre 2012 et 2014 autour de 80 M€ par an. Depuis 2015 le volume mobilisé est compris selon les années entre 30 M€ et 50 M€.

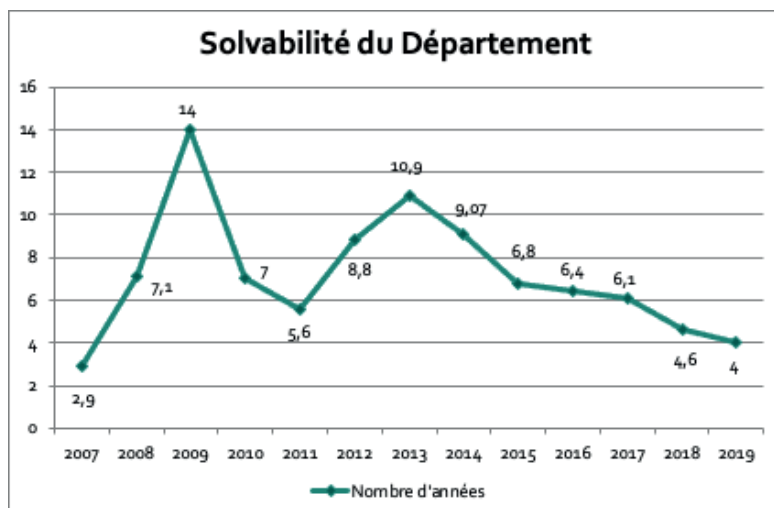
La dette mobilisée en 2019 finance 31,80 % des investissements de l'exercice.

Année	Montant
2010	103 900 000
2011	54 450 000
2012	83 400 000
2013	80 000 000
2014	80 000 000
2015	50 000 000
2016	40 000 000
2017	30 000 000
2018	50 000 000
2019	40 000 000 *

\* + 10,8 M€ d'IRA recapitalisée

## 7. LES RATIOS D'ENDETTEMENT :

- La dette par habitant : au 31 décembre 2019, la dette départementale représente 719,11 € par habitant.
- Le taux d'endettement (rapport entre la dette totale et les recettes réelles de fonctionnement) s'établit à 59,74 % en 2019.
- La solvabilité du Département (durée mise par la collectivité pour rembourser intégralement sa dette en y consacrant la totalité de l'épargne brute dégagée) s'établit à 4 années fin 2019, en amélioration constante depuis 2014. Elle avait atteint 14 ans en 2009, du fait de l'effondrement des droits de mutation.



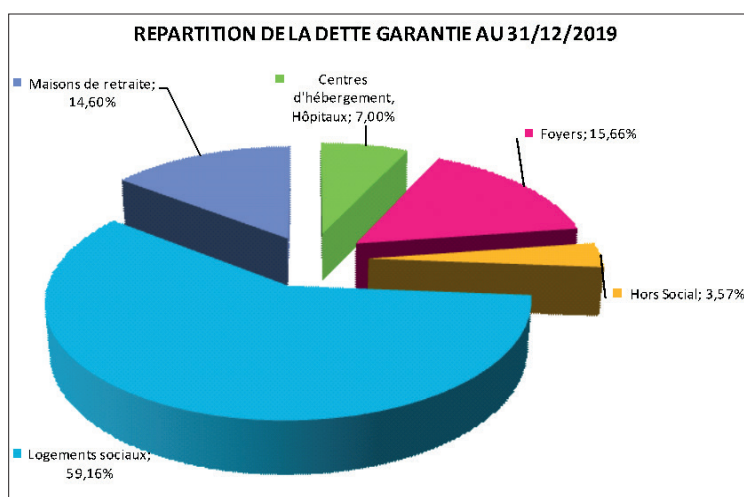
# trésorerie et dette

## III. LES ENGAGEMENTS DONNÉS PAR LA COLLECTIVITÉ : LA DETTE GARANTIE

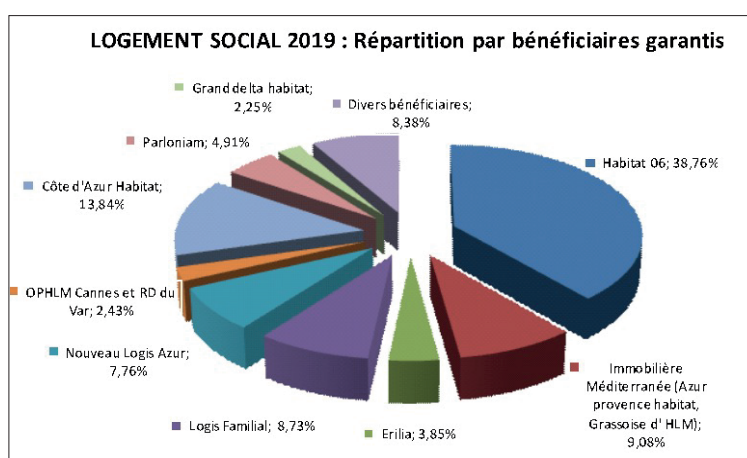
La dette globale du Département se compose de sa dette propre, et des engagements hors bilan donnés par la collectivité à d'autres structures (emprunts garantis).

L'encours garanti au 31 décembre 2019 s'élève à 239,8 M€ au profit de 41 organismes bénéficiaires, soit 30,8 % de l'encours de la dette propre. La dette garantie reste donc relativement stable en volume depuis plusieurs années, les emprunts en fin de vie étant compensés par les nouveaux prêts garantis. Pour sa part l'annuité garantie au titre de 2019 est de 23 M€.

Ces garanties concernent principalement les organismes de logement social pour 141,84 M€ (59,16 %) mais également des structures gérant des équipements sanitaires et sociaux comme les centres d'hébergement pour 16,79 M€ (7 %), les maisons de retraite pour 35 M€ (14,6 %) et des foyers pour 37,55 M€ (15,66 %).



Au sein des organismes de logement social, la majeure partie de l'encours garanti concerne Habitat 06, 38,76 % contre 39,42 % pour 2018, soit 55 M€ en 2019 contre 59,8 M€ en 2018.



Le ratio prudentiel mis en place par la loi Galland de 1988 de plafonnement des garanties est totalement respecté. Le poids des annuités de la dette propre et de la dette garantie à échoir dans l'exercice représente en 2019 moins de 10 %, soit 7,71 % des recettes réelles de fonctionnement, bien en deçà du seuil réglementaire de 50 %.



# Situation patrimoniale du Département

Actif	Compte	Volume brut 01/01/2019	Réalisations 2019	Intégrations / sorties 2019	Amortissements 2019	Net au 31/12/2019
<b>Immobilisations Incorporelles</b>						
Etudes	études					
	/insertions	175 484 974,97	2 666 231,33	-3 620 903,16	-616 730,00	173 913 573,14
subventions d'équipement	subventions équipement	794 360 060,62	65 418 666,13	0,00	-74 797 106,50	784 981 620,25
logiciels	logiciels	3 980 321,35	2 025 062,27	0,00	-1 623 229,98	4 382 153,64
<b>Immobilisations corporelles</b>						
	terrains	255 506 838,42	989 207,11	-335 826,00	-151 131,00	256 009 088,53
	bâtiments	422 726 978,90	96 000,00	1 902 201,42	-4 864 254,00	419 860 926,32
	réseaux (dont voirie)	2 919 626 593,52	3 245 076,50	-26 221,18	-2 168 153,59	2 920 677 295,25
	œuvres d'art	2 926 759,81	14 285,50	0,00	0,00	2 941 045,31
	bâtiments MAD	243 716 807,32	0,00	0,00	-2 637,00	243 714 170,32
	matériel /mobilier	42 803 144,89	8 744 791,30	0,00	-5 582 916,82	45 965 019,37
	travaux en cours	740 594 562,66	71 677 228,67	-1 902 201,42	0,00	810 369 589,91
	bâtiments affectés	14 453 000,00	0	0	0	14 453 000,00
	immob financières	24 627 597,89	3 063 515,66	-29 734,66	0,00	27 661 378,89
<b>Total actif</b>		<b>5 640 807 640,35</b>	<b>157 940 064,47</b>	<b>-4 012 685,00</b>	<b>-89 806 158,89</b>	<b>5 704 928 860,93</b>

L'actif immobilisé du Département fin 2019 s'élève à 5.704,9 M€ une fois déduits les amortissements réalisés en 2019 (89,8 M€), les sorties d'actif consécutives à des ventes (1,7 M€) et intégrés des travaux en immobilisation définitives (pour 1,9 M€).

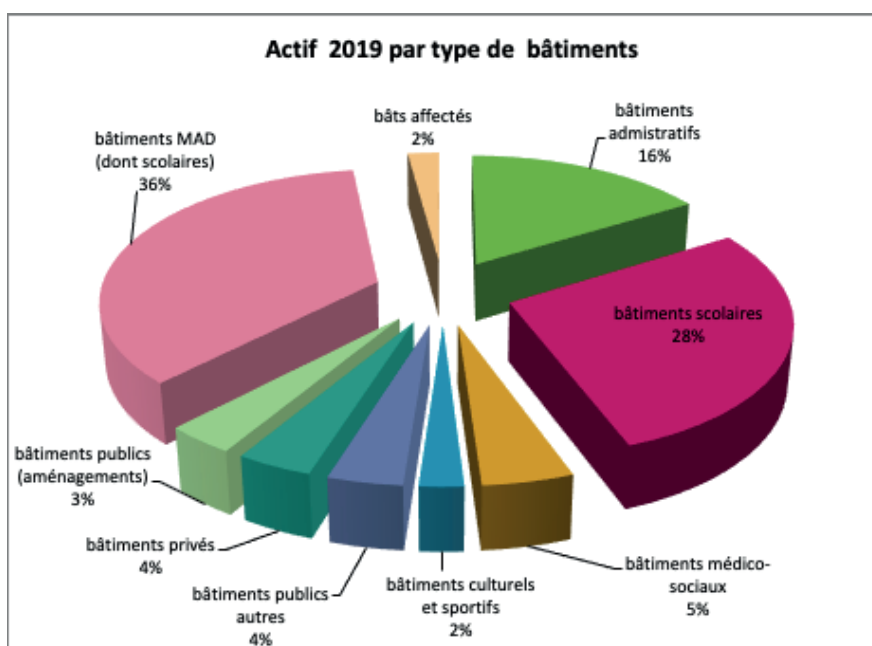
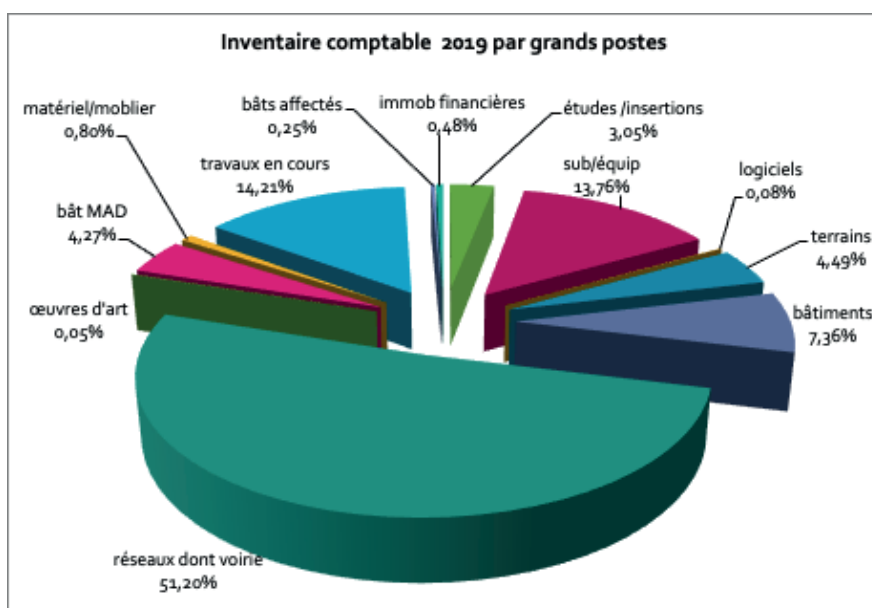
Parmi les immobilisations corporelles, les trois composantes dominantes sont :

- les réseaux qui constituent 51,20 % de l'actif (essentiellement la voirie qui n'est pas amortie); les bâtiments représentent 11,88 % [dont 4,27 % reçus au titre de la mise à disposition (MAD)] ; les deux tiers sont constitués de bâtiments scolaires, construits ou transférés,
- les terrains représentent 4,49 % de l'actif et incluent les parcs départementaux.



Au titre des immobilisations incorporelles, les subventions au profit d'autres acteurs publics ou privés représentent la part la plus importante (13,76 %).

Enfin, les immobilisations financières (prêts, avances et participations de la collectivité) ont un poids inférieur à 0,50 % de l'actif.





**2019**

---

**RAPPORT  
D'ACTIVITÉS**